



 **Groupe
Qualiconsult®**

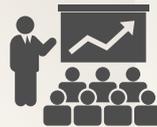
CATALOGUE FORMATION

Nous vous formons, vous performez !

Prévention des risques
Formations techniques



E-Learning

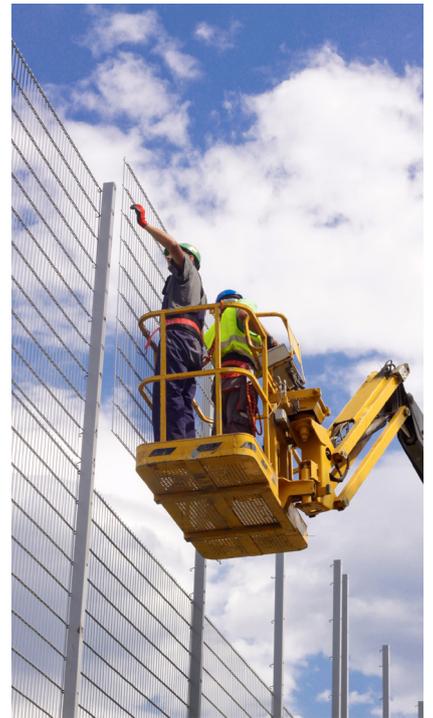


Présentiel



Blended Learning

www.groupe-qualiconsult.fr



N° CLIQ-F/012

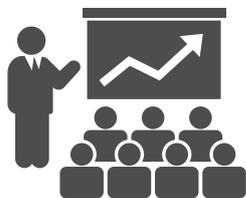
APPRENDRE OÙ VOUS VOULEZ QUAND VOUS VOULEZ



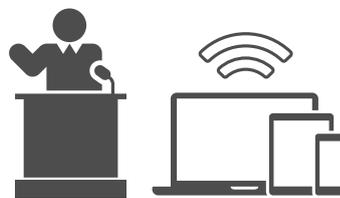
3 MODES D'APPRENTISSAGE



E-Learning



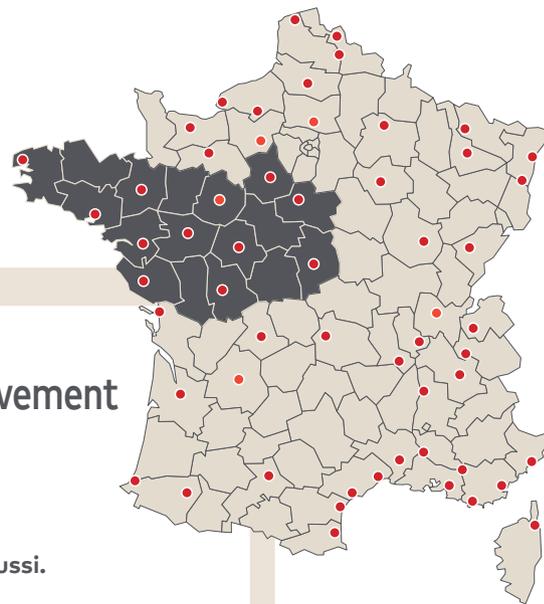
Présentiel



Blended Learning

Région CENTRE-OUEST

#QUALICONSULTFORMATION



La Formation professionnelle est en mouvement

Nous aussi

La Formation professionnelle est en mouvement : Nous aussi.

La monétisation du CPF, la personnalisation des parcours, la digitalisation de la formation... autant d'évolutions et de réformes qui accélèrent le processus de mutation du monde de la formation. Réactives et à l'écoute, nos équipes sont à votre disposition pour vous aider dans l'analyse de vos besoins. Formations réglementaires ou dans le cadre d'acquisition de compétences, en présentiel ou à distance, Qualiconsult Formation est une organisation à taille humaine qui vous accompagne dans vos projets au travers de ses 75 espaces de formation.

La diversité de notre offre est le reflet de la pluridisciplinarité de notre Groupe. Nous mobilisons parmi nos 2 400 collaborateurs, l'expert qui répondra à vos attentes. Le savoir-faire technique et pédagogique de nos formateurs ainsi que l'intégration de moyens didactiques innovants assurent la qualité de nos prestations.

L'excellence opérationnelle est notre objectif : Nous vous formons, vous performez.

Céline DUCHENE et Julien GUIGNOT
Région Centre-Ouest



14 MODULES DISPONIBLES EN E-LEARNING



Sécurité générale

- Sécurité générale dans l'entreprise (tertiaire)
- Sécurité générale dans l'entreprise (industriel)
- Conditions de circulation des personnes sur les lieux de travail
- Conduite à tenir en cas d'accident sur les lieux de travail
- Équipements de Protection Individuelle
- Accidents de plain-pied
- Chutes de plain-pied en milieu tertiaire
- Prévention des chutes de hauteur
- Prévention des risques liés au bruit en milieu industriel
- Prévention des risques liés au bruit en milieu tertiaire
- DT DICT - Préparation à l'AIPR - Encadrant / Concepteur
- DT DICT - Préparation à l'AIPR - Opérateur
- Hygiène du travail



Qualité de vie au travail

- Sommeil et rythme biologique
- Alcool et conduites addictives - salariés
- Alcool et conduites addictives - managers



Risque chimique, CMR et amiante

- Prévention des risques chimiques : laboratoire
- Prévention des risques chimiques : industrie
- Lire, comprendre et adopter la nouvelle réglementation étiquetage CLP
- Prévention des risques liés aux produits CMR
- Sensibilisation aux dangers de l'amiante



Risque incendie

- Incendie : les bases (tertiaire)
- Incendie : les bases (industriel)
- Incendie : évacuation (tertiaire)
- Incendie : évacuation (industriel)
- Sécurité incendie établissements soins : soignant
- Sécurité incendie établissements soins : consultation administratif
- Atmosphère explosive : sensibilisation au risque ATEX



Équilibre vie professionnelle et vie personnelle

- Comprendre le sommeil pour mieux dormir
- Les bons gestes de la vie quotidienne
- Accidents domestiques, évitons-les !
- Bien manger pour bien vivre
- Comprendre l'électricité pour vivre en sécurité
- Hygiène alimentaire
- Médias sociaux - Mode de vie, mode d'emploi
- Prévention des conduites addictives



Levage, manutention et machines

- Conduite en sécurité des PEMP
- Conduite en sécurité des chariots automoteurs
- Conduite en sécurité des ponts roulants
- Conduite en sécurité des engins de chantier



Risques psychosociaux et qualité de vie au travail

- Stress au travail : comprendre et agir - Salariés
- Stress au travail : comprendre et agir - Managers
- Prévenir efficacement le harcèlement moral au travail - Salariés
- Prévenir efficacement le harcèlement moral au travail - Managers
- Violence au travail : comment la prévenir ? - Salariés
- Violence au travail : comment la prévenir ? - Managers



Risque routier

- Prévention des risques routiers - véhicules légers
- Les Gestes Durables au volant
- Prévention des TMS liés à la conduite automobile
- Conduite durable en sécurité
- Prévention des risques de circulation
- Prévention des risques de circulation et respect de l'environnement
- Prévention des risques routiers experts
- Prévention des risques routiers poids lourd



Développement durable

- Les gestes durables à domicile
- Les gestes durables au travail



Sûreté

- Prévention de la malveillance sur les lieux de travail
- La sûreté en entreprise



Risque électrique

- Sensibilisation aux dangers électriques
- Consignations électriques
- Préparation aux habilitations électriques (B0H0H0V, BSBEHE, BRB1B2, H1H2HC)



Management de la sécurité

- Reconnaissance des éléments humains pouvant impacter la sécurité
- Réagir et intervenir pour rétablir les comportements adaptés
- Connaître les enjeux et les acteurs de la prévention
- Démarche de prévention des risques professionnels



Troubles musculo-squelettiques

- Prévention des risques liés à l'activité physique (industrie)
- Prévention des risques liés à l'activité physique (tertiaire)
- Prévention des risques liés au travail sur écran



Risque biologique

- Prévention des risques biologiques

A

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS.....	p.173
ACCESSOIRES DE LEVAGE.....	p.92
ACOUSTIQUE.....	p.179
ACTE DE CONSTRUIRE.....	p.219
ACV.....	p.204
AGRESSION VERBALE.....	p.221
AIPR.....	p.95
AIRES DE JEUX.....	p.117
AMIANTE.....	p.40
ANIMATEUR QSE.....	p.213
APPAREILS LEVAGE.....	p.66
ASCENSEURS.....	p.118
ATEX.....	p.53
AUTOCLAVES.....	p.59
AUTORISATION DE CONDUITE.....	p.70

B

BASSE TENSION.....	p.25
BÂTIMENTS	
▪ Diagnostics.....	p.171
▪ Pathologie.....	p.170
BHC.....	p.176
BIM.....	p.172
BRUIT.....	p.179

C

CACES®	
▪ Chariots automoteurs à conducteur porté.....	p.73
▪ Engins de chantier.....	p.68
▪ GACV.....	p.84
▪ PEMP.....	p.79
CERTIFICATION	
▪ Breeam.....	p.203
▪ Environnementale.....	p.199
▪ HQE.....	p.202
▪ ISO 9001.....	p.210
▪ LEED.....	p.201
CHANTIER	
▪ Prévention.....	p.192
▪ Signalisation.....	p.94
CHARIOTS AUTOMOTEURS.....	p.73
CHSCT.....	p.147
CLIMATISATION.....	p.60
CODE DU TRAVAIL.....	p.184
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	
COMMISSION DE SÉCURITÉ.....	p.187

C

CONDUITE ÉCONOMIQUE.....	p.157
CORDISTE.....	p.105
CORRECTION ACOUSTIQUE.....	p.179

D

DALLAGE.....	p.165
DÉCHETS.....	p.155
DÉMARCHE HQE®.....	p.202
DÉSENFUMAGE.....	p.127
DÉSORDRE.....	p.170
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	p.209
DIAGNOSTICS BÂTIMENTS.....	p.171
DOCUMENT UNIQUE.....	p.152

E

ÉCHAFAUDAGE DE PIED.....	p.108
ÉCHAFAUDAGE ROULANT	
ÉCLAIRAGE PUBLIC.....	p.113
ÉCRANS DE SOUTÈNEMENT.....	p.33
ÉLECTRICITÉ	
▪ Habilitation.....	p.165
▪ Perfectionnement.....	p.10
▪ Formation métier.....	p.28
ÉLINGAGE.....	p.34
ÉNERGIE.....	p.90
ENGINS DE CHANTIER.....	p.195
ENTREPRISE EXTÉRIEURE.....	p.68
ENVIRONNEMENT	
▪ ICPE.....	p.130
▪ Bâtiments.....	p.154
▪ Chimique.....	p.182
▪ Déchets.....	p.58
▪ Plomb.....	p.155
EPI.....	p.50
ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE.....	p.101
ÉQUIPEMENTS SPORTIF.....	p.66
ERP.....	p.117
EUROCODES.....	p.132
ÉVALUATION DES RISQUES.....	p.160
EXTINCTEUR.....	p.151
	p.122

F

FEU.....	p.129
FIBRE OPTIQUE.....	p.35
FLUIDES FRIGORIGÈNES.....	p.60
FONCTION PUBLIQUE.....	p.60
FONDACTIONS.....	p.147
FORMATEURS.....	p.169
	p.222

G

GACV.....	p.84
GERBEURS.....	p.78
GESTES ET POSTURES.....	p.121
GESTION	
▪ Déchets.....	p.155
▪ Patrimoine.....	p.208
GRUES AUXILIAIRE.....	p.84
GUIDES-FILES/SERRE-FILES.....	p.123

H

HABILITATION	
▪ Électrique.....	p.10
▪ Mécanique.....	p.62
HANDICAPÉS	
▪ Accessibilité.....	p.173
▪ Accueil.....	p.149
HARNAIS.....	p.102
HAUTE TENSION.....	p.18
HAUTEUR.....	p.100
HACCP.....	p.65

I

ICPE.....	p.154
IGH.....	p.189
INSTALLATIONS	
▪ Climatisation.....	p.60
▪ Désenfumage.....	p.127
▪ Électriques.....	p.10
▪ Frigorifiques.....	p.60
ISO	
▪ 14001.....	p.209
▪ 14040.....	p.204
▪ 14044.....	p.204
▪ 190011.....	p.214
▪ 26000.....	p.215
▪ 9000/9001/9004.....	p.210
ISOLATION	
▪ Phonique.....	p.181
▪ Thermique.....	p.171

L

LÉGIONELLE	p.64
LEVAGE	p.66
LOGEMENTS	p.180

M

M0-M1	p.62
MC-MR	p.63
MAINTENANCE	
▪ Patrimoine bâtementaire	p.208
MAÎTRE D'OUVRAGE	p.194
MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE	p.197
MANAGEMENT	
▪ Environnemental	p.209
▪ Intégré QSE	p.212
▪ Qualité	p.210
▪ Santé	p.211
▪ Sécurité	p.211
MANUTENTION MANUELLE	p.121
MÉCANIQUE	p.62
MONTAGE/DÉMONTAGE D'ÉCHAFAUDAGES	p.111

N

NF C	
▪ 18-510	p.32
▪ 18-550	p.26
▪ 15-100	p.28
▪ 13-200	p.31
▪ 13-100	p.31
▪ 17-200	p.33
NOTICE DE SÉCURITÉ	p.186

O

OHSAS 18001	p.152
OUVRAGE	
▪ Béton	p.162
▪ Bois	p.164
▪ Métal	p.163

P

PALANS	p.91
PARASISMIQUE	p.168
PARKING	p.185
PAROLE EN PUBLIC	p.220
PATHOLOGIE	p.170
PEMP	p.79

P

PERFORMANCE	
▪ Acoustique	p.179
▪ Energétique	p.196
PERMIS DE FEU	p.129
PHOTOVOLTAÏQUE	p.23
PLAN DE PRÉVENTION	p.130
PLATE-FORME SUSPENDUE	
MOTORISÉE	p.115
PLOMB	p.50
PMS	p.65
PONTS ROULANTS	p.88
PRODUIT CHIMIQUE	p.58
PSYCHOSOCIAUX	p.150

Q

QEB	p.198
-----------	-------

R

RAPPORTS DE SOL	p.169
RECYCLAGE	
▪ SSIAP	p.136
▪ Amiante	p.43
▪ CACES	p.72
▪ Habilitation électrique	p.14
▪ Levage	p.71
RÉSEAUX	p.97
RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE	p.217
RISQUES	
▪ Amiante	p.40
▪ ATEX	p.53
▪ Chantier	p.192
▪ Chimique	p.58
▪ Électrique	p.10
▪ Hauteur	p.100
▪ Incendie	p.183
▪ Légionelle	p.64
▪ Levage	p.66
▪ Mécanique	p.62
▪ Plomb	p.50
▪ Préventions	p.129
▪ Psychosociaux	p.150
▪ Routiers	p.156
▪ SSIAP	p.136
RSE	p.215
RT 2012	p.177

S

SECOURISME	p.119
SÉCURITÉ INCENDIE	p.122
SÉISME	p.167
SIGNALISATION TEMPORAIRE	p.94
SOUDAGE	p.129
SSI	p.127
SSIAP	p.134
SST	p.119
STRUCTURES	p.160
SYSTÈME	
▪ Management de la qualité	p.210
▪ Management intégré	p.212
▪ Sécurité incendie	p.131

T

THERMIQUE	p.178
TOITURE	p.103
TRAVAUX EN HAUTEUR	p.100
TRAVAUX SUR CORDE	p.105

V

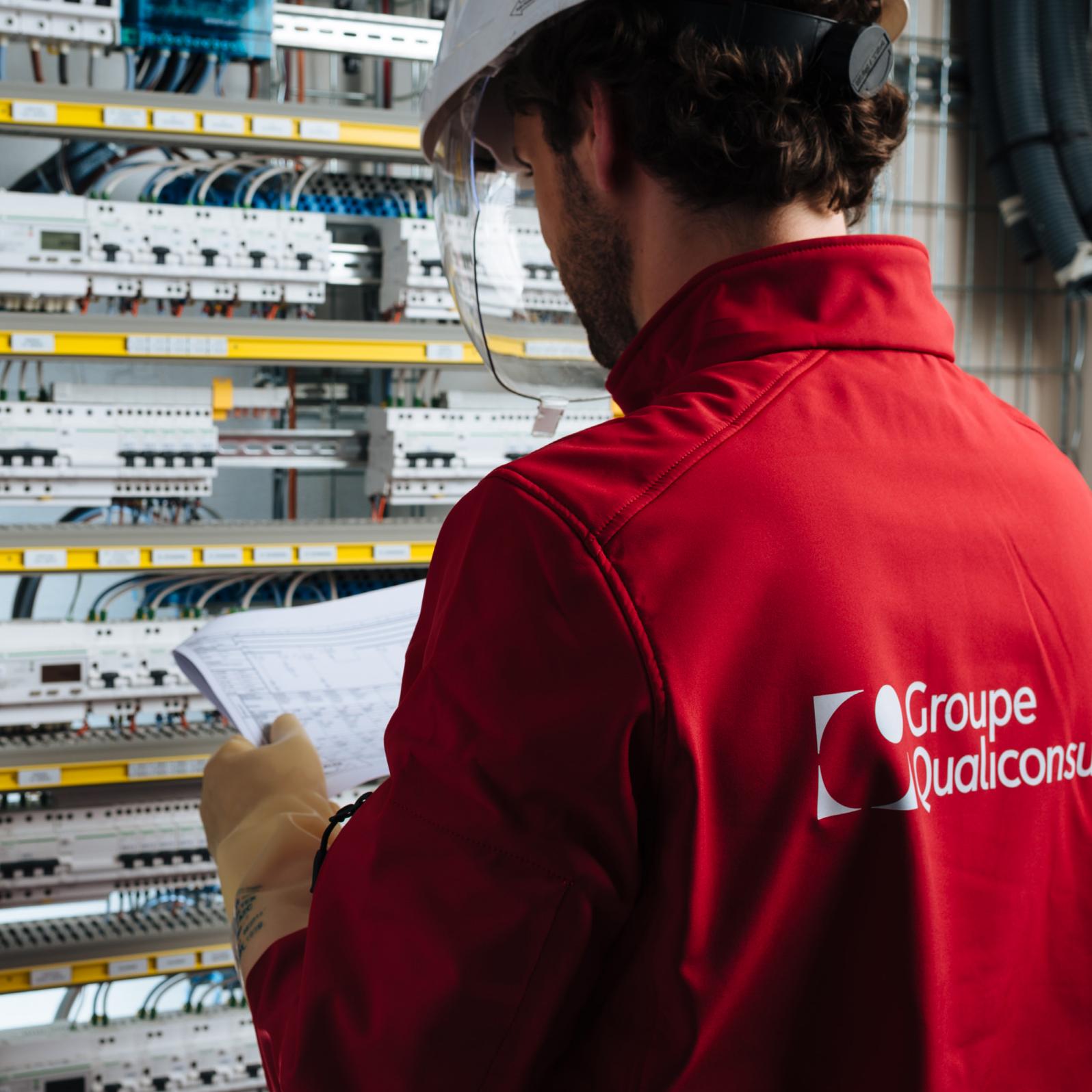
VAPEUR	p.53
VÉHICULES ÉLECTRIQUES	p.26

Z

ZONE	
▪ ATEX	p.53
▪ Sismiques	p.167

INDEX

SANTÉ AU TRAVAIL



 Groupe
Qualiconsu

EXPLOITATION

Les obligations en matière de formation du personnel sont nombreuses. Pour vous aider à les respecter, une équipe de responsables pédagogiques et de formateurs en contact permanent avec la réalité du terrain a mis au point des stages adaptés. Qualiconsult Formation propose des formations adaptables à vos besoins, à vos équipements et à vos objectifs de performance.

Accueil handicapés	149	Gestes et postures.....	121
AIPR.....	95	Habilitation électrique	10
Aires de jeux.....	117	HACCP	65
Amiante	40	Incendie	122
Ascenseurs.....	118	Légionelle	64
ATEX	53	Mécanique.....	62
Autoclave	59	Missions SSCT.....	145
CACES® - Conduite d'engins - Levage :		Perfectionnement électricité	28
• Chariots automoteurs.....	73	Plomb	51
• Engins de chantier	68	Prévention des risques	129
• Grues auxiliaires.....	84	Risques routier	156
• Plateformes élévatrices	79	Secourisme	119
Échafaudages.....	107	Sensibilisation au risque	
Environnement	154	chimique	58
Formation Métier - Éclairage		Signalisation temporaire sur	
public	34	chantiers	94
Formation Métier - Fibre		SSIAP.....	134
optique	35	Travaux en hauteur	100
Fluides Frigorigènes	60	Travaux sur corde.....	105

HABILITATION ÉLECTRIQUE

GUIDE DE CHOIX : QUELLE HABILITATION ?



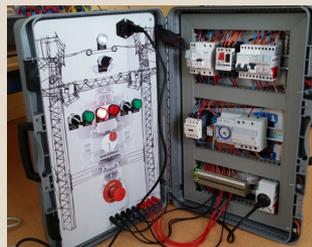
CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR...

Depuis juillet 2011 la réglementation relative à l'habilitation électrique a évolué. Le décret 2010-1118 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage rend applicable les nouveaux articles R. 4544-1 à R. 4544-10 du Code du Travail. Par arrêté du 26 avril 2012, la référence des normes visées à l'article R.4544-3 du Code du Travail est celle de la norme NF C 18-510. Cette norme spécifie les prescriptions de sécurité découlant du décret, devient le nouveau «recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique» et est donc le document technique de référence. L'employeur ne peut confier les travaux ou opérations sur des installations électriques ou à proximité de conducteurs nus sous tension qu'à des personnes dûment habilitées pour les effectuer. Ces personnes doivent posséder une connaissance des règles de sécurité en matière électrique obtenue à la suite d'une formation théorique et pratique adaptée aux opérations à effectuer.

UNE OFFRE COMPLÈTE ET ADAPTÉE



Des supports pédagogiques performants Multimédia 3D Accessibles en blended-learning.



Des supports didactiques pour une mise en situation réelle du stagiaire.



Un livret Habilitation électrique "**Personnel électricien**".



Un livret Habilitation électrique "**Personnel non électricien**".

Liste des opérations effectuées sur ou dans l'environnement des ouvrages (réseau public) et installations électriques non protégées (liste non-exhaustive)		Dénomination du personnel	Symboles d'habilitation et attributs requis	Référence stage formation initiale	Référence stage formation recyclage
Opérations NON électriques	Travaux d'ordre non électrique (peinture, nettoyage, maçonnerie, serrurerie, élagage, agent de sécurité incendie, dératiseurs..) : travaux réalisés à une distance \geq 30 cm des PNST (pièces nues sous tension) en BT.	Exécutants non électriciens	B0 et/ou H0(v)	HAB001	HAB013
	Chargé de chantier : organise / contrôle la surveillance des personnes placées sous son autorité. Applique les procédures et instruction de sécurité électrique et les fait appliquer. Analyse des risques. Reçoit autorisations de travail, remet avis fin de travail... (opère à une distance \geq à 30 cm des PNST en BT).	Chargé de chantier non-électriciens	B0 et/ou H0(v)	HAB002	HAB013
Opérations électriques simples de remplacement, de raccordement et de manoeuvres d'exploitation	Remplacement d'une lampe, d'un appareillage (prise ou interrupteur), d'un matériel (convecteur, appareillage d'éclairage, chauffe-eau) ou d'un fusible...	Chargé d'interventions élémentaires de remplacement et de raccordement simple - Chargé d'opération spécifique	BS/BE Manœuvres	HAB003	HAB014
	Mise hors tension d'un circuit (pré-identification, séparation, condamnation) et utilisation d'un vérificateur d'absence de tension (= VAT).				
	Raccordement d'un appareil à un circuit en attente (volets roulants...) Réarmement d'un dispositif de protection.				
	Effectuer des manoeuvres d'exploitation.				
Opérations spécifiques (personnes dédiées)	Mesures électriques de tension, d'intensité, de résistance, d'isolement, de puissance...- Mesures de grandeur non-électriques au voisinage de PNST (thermographie, pression, distance...).	Chargé d'opération spécifique (+ attribut)	BE/HE Mesures	HAB009	HAB015
	Manœuvre d'exploitation : marche/arrêt, réarmement disjoncteur, relais thermique... Sans limite de puissance et possibilité d'intervention au voisinage.		BE/HE Manœuvres	HAB009	HAB015
	Vérifications visuelles, contrôles techniques, mesurages (bureau de contrôle, diagnostiqueur immobilier...).		BE/HE Vérifications	HAB009	HAB015
	Essais réalisés dans les plateformes d'essai, les laboratoires d'études et d'essais ou processus de fabrication en série avec possibilité de consigner pour son propre compte.		BE/HE Essais	HAB007	HAB015
Opérations électriques	Maintenance et dépannage des installations électriques BT - Intervention sur un équipement alimenté en BT / TBT comportant de la HT (enseignes lumineuses, brûleurs de chaudières...) - Consignation pour son propre compte...	Chargé d'intervention général, d'entretien et de dépannage BT	BR	HAB006 HAB008	HAB015
	Exécution de travaux ou d'interventions électriques.	Exécutant électricien	B1 - B1v	HAB006	HAB015
			H1 - H1v	HAB008	
	Direction de travaux électriques confiés à des exécutants B1(V) - H1(V) et non électriques confiés à des exécutants BO-H0(V).	Chargé de travaux	B2 - B2v	HAB006	HAB015
			H2 - H2v	HAB008	
	Réalisation seul de travaux d'ordre électrique avec ou sans essai sur ces travaux (consignation pour soi-même lors des essais fonctionnels).	Chargé de travaux et d'essais	B2v Essais	HAB006	HAB015
H2v Essais			HAB008		
Consignation pour travaux et pour les entreprises extérieures.	Chargé de consignation	BC	HAB006	HAB015	
		HC	HAB008		

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Préparation à l'habilitation électrique

Personnel non électricien - Exécutant (indices B0-H0-H0V)



PROGRAMME

HAB001

1. Tronc commun 1 :

- Présentation et évolution de la réglementation en électricité ;
- Les notions sur les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance alternatif et continu ;
- Les effets du courant électrique sur le corps humain ;
- Les noms et les différents domaines de tension ;
- Les zones d'environnement et leurs limites ;
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation ;
- Prescription de sécurités associées aux zones de travail ;
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main) ;
- Conduites à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique dans un environnement électrique.

2. Spécificités B0-H0 / H0V Exécutant

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction) ;
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention ;
- Application sur une installation type (maquette pédagogique) et/ou représentative de l'environnement de l'apprenant (TP).

Nota : Périodicité de recyclage recommandée selon la N F C 18-510 : 3 ans

1 JOUR
PRATIQUE ET THÉORIQUE

POUR QUI ?

Tout personnel dit « exécutant », réalisant des travaux d'ordre non électrique dans la zone de travail qui lui a été définie.

Prérequis : Aucune connaissance en électricité, mais capacité de comprendre les instructions de sécurité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les dangers de l'électricité ;
- Savoir analyser le risque électrique et s'en protéger ;
- Exécuter en sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement électrique.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'exercices pratiques, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Préparation à l'habilitation électrique

Personnel non électricien - Chargé de chantier (indices B0-H0-HOV)



PROGRAMME

HAB002

1. Tronc commun 1 :

- Présentation et évolution de la réglementation en électricité ;
- Les notions sur les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance alternatif et continu ;
- Les effets du courant électrique sur le corps humain ;
- Les zones d'environnement et leurs limites ;
- Prescription de sécurités associées aux zones de travail ;
- Conduites à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique dans un environnement électrique.

2. Spécificités B0-H0/HOV chargé de chantier :

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction) ;
- Documents : type et utilisation ;
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention ;
- Zone de travail : mise en place et surveillance ;
- Application sur une installation type (maquette pédagogique) et/ou représentative de l'environnement de l'apprenant (TP).

Nota : Périodicité de recyclage recommandée selon la NF C 18-510 : 3 ans

1,5 JOUR
PRATIQUE ET THÉORIQUE

POUR QUI ?

Tout personnel chargé d'assurer la direction des travaux d'ordre non électrique dans la zone de travail qui lui a été définie.

Prérequis : Aucune connaissance en électricité, mais capacité à comprendre les instructions de sécurité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Réaliser un travail d'ordre non électrique concourant à l'exploitation des ouvrages ou des installations dans l'environnement électrique ;
- Savoir analyser le risque électrique et s'en protéger ;
- Intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes placées sous son autorité, qui en ont la charge.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'exercices pratiques, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Recyclage de l'habilitation électrique - Personnel non électricien (indice B0-H0-H0V)



PROGRAMME

HAB013

1. Retour d'expérience.
2. Analyse des accidents.
3. Effets du courant électrique sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
4. Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
5. Utilisation des documents.
6. Habilitation B0/H0/H0V : limites, zones, analyse des risques et mesures de prévention.
7. Protection collective : mesures, équipements et signalisation (barrière, écran, banderole).
8. Protection individuelle et leurs fonctions.
9. Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés pendant les travaux.
10. Conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
11. Application sur une installation type (maquette pédagogique) et/ou représentative de l'environnement de l'apprenant (TP).
12. Évaluation théorique et pratique.

1 JOUR THÉORIQUE ET PRATIQUE

POUR QUI ?

Tout personnel réalisant des travaux d'ordre non-électrique et ou chargé d'assurer la direction des travaux d'ordre non électrique dans la zone de travail qui lui a été définie.

Prérequis : Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Mettre à jour ses connaissances pour :

- Exécuter des opérations d'ordre non électrique ;
- Assurer la surveillance du personnel « exécutant » dont il a la charge ;
- La mise en application des procédures de préparation, des procédures de suivi et de contrôle relatifs à la sécurité électrique.

PÉDAGOGIE

Études de cas, exercices pratiques, apports théoriques et activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Préparation à l'habilitation électrique « chargé d'interventions élémentaires et de manoeuvres en BT » (indice BS - BE Manoeuvre)



PROGRAMME

HAB003

1. Tronc commun 1 :

- Présentation et évolution de la réglementation en électricité ;
- Notions sur les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance alternatif et continu) ;
- Les zones d'environnement et leurs limites ;
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation ;
- Conduites à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique dans un environnement électrique.

2. Spécificités BS/BE manoeuvre :

- Matériels électriques : fonction, caractéristiques, identification ;
- Équipements de protection individuelle ;
- Acteurs concernés par les manoeuvres ;
- Informations et échanges de documents avec le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation ;
- Application sur une installation type (maquette pédagogique) et/ou représentative de l'environnement de l'apprenant (TP).

Nota : Périodicité de recyclage recommandée selon la NF C 18-510 : 3 ans

2 JOURS
PRATIQUE ET THÉORIQUE

POUR QUI ?

Personnel non électricien, d'exploitation ou d'entretien appelé à effectuer des interventions hors tension limitées :

- Au remplacement à l'identique ;
- Au raccordement simple sur des circuits terminaux ;
- Au réarmement de dispositif de protection.

Prérequis : Aucune connaissance en électricité, mais capacité à comprendre les instructions de sécurité. EPI obligatoire (écran facial (NF EN166), gants isolants de classe 00, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Exécuter seul en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement simples ;
- Effectuer des manoeuvres d'exploitation.

PÉDAGOGIE

Études de cas, exercices pratiques, apports théoriques et activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Recyclage habilitation électrique « chargé d'interventions élémentaires et de manoeuvres en BT » (indices BS - BE Manoeuvre)



PROGRAMME

HAB014

1. Analyse des accidents.
2. Effets du courant électrique sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
3. Habilitation BS/BE manoeuvre : principe, symboles, autorisation et interdictions.
4. Instructions de sécurité spécifiques aux opérations.
5. Protection collective : mesures, équipements et signalisation.
6. Protection individuelle et leurs fonctions.
7. Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés pendant les travaux.
8. Les étapes de la mise en sécurité d'un chargé d'intervention élémentaire BS : VAT, remise sous tension.
9. Mesures de prévention lors d'une intervention BT élémentaire BS : délimiter et signaler la zone d'intervention.
10. Conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
11. Application sur une installation type (maquette pédagogique) et/ou représentative de l'environnement de l'apprenant.

1,5 JOUR
THÉORIQUE ET PRATIQUE

POUR QUI ?

Tout personnel chargé de réaliser des interventions en basse tension de remplacement et de raccordement simples sur des circuits terminaux et/ou des manoeuvres en BT.

Prérequis : Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage. EPI obligatoire (écran facial (NF EN166), gants isolants de classe 00, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées effectuant des interventions de remplacement, de raccordement simples et /ou des manoeuvres.

PÉDAGOGIE

Études de cas, exercices pratiques, apports théoriques et activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Préparation à l'habilitation électrique personnel « électricien »

Basse Tension (indices B1/B1V-B2/B2V-B2V Essais-BR-BC)



PROGRAMME

HAB006

1. Tronc commun 2 :

- Présentation et évolution de la réglementation en électricité ;
- Les effets du courant électrique sur le corps humain ;
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation ;
- Mise en sécurité d'un circuit : Prescription de sécurités associées aux zones de travail ;
- Équipements de protection collective/individuelle.

2. Spécificités B1-B1V/B2-B2V/B2V Essai/BR/BC :

- Matériels électriques ;
- Documents applicables lors de travaux ;
- Mesures de prévention lors de travaux ;
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation ;
- Rôle, instruction, échange d'informations entre le chargé d'intervention générale et le chargé d'exploitation électrique, entre le chargé de consignation et le chargé d'exploitation électrique ;
- Documents applicables lors d'une intervention ;
- Application sur une installation type et/ou représentative de l'environnement de l'apprenant.

Nota : Périodicité de recyclage recommandée selon la NF C 18-510 : 3 ans

3 JOURS
THÉORIQUE ET PRATIQUE

POUR QUI ?

Tout personnel électricien chargé d'exécuter des interventions générales en basse tension, ou de diriger des travaux d'ordre électrique hors tension, ou dans un environnement consigné, ou dans la zone de voisinage simple et / ou des essais sur des ouvrages électriques en basse tension.

Prérequis : Être titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat technique ou professionnel ou équivalent. Avoir une formation et une expérience appropriées en électricité adaptées aux opérations qui lui sont confiées.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique sur les équipements électriques basse tension en assurant sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres.

PÉDAGOGIE

Études de cas, d'exercices pratiques, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Formation complémentaire Haute Tension (HTA) pour personnel « électricien »
habilité BT (indices H1(V) - H2(V) - H2V Essai - HC)



TARIF PAR STAGIAIRE : 250€HT

PROGRAMME

HAB019

1. Tronc commun 2 :

- Présentation et évolution de la réglementation en électricité ;
- Les noms et les différents domaines de tension ;
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention ;
- Mise en sécurité d'un circuit : prescription de sécurités associées aux zones de travail.

2. Spécificités H1-H1V / H2-H2V / H2V Essai / HC :

- Matériels électriques : fonction, caractéristiques, identification ;
- Caractérisation des travaux et limites ;
- Rôle, instruction, échange d'informations entre le chargé de consignation et le chargé d'exploitation électrique ;
- Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation ;
- Instructions de sécurité pour essais. (H2V Essais).

3. Module technique HT :

- Type, structure et fonctionnement des ouvrages et installations haute tension ;
- Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée ;
- Dispositifs de verrouillage et d'inter verrouillage.

1 JOUR
THÉORIQUE ET PRATIQUE

POUR QUI ?

Tout électricien opérant sur un ouvrage pour en assurer l'exploitation, la maintenance, et chargé d'effectuer des travaux, des consignations ou des essais sur des installations électriques en HTA.

Prérequis : Avoir une habilitation BT en cours de validité (moins de 3 ans). EPI obligatoire (casque avec jugulaire et écran facial, gants isolants HT, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Exploiter et maintenir en sécurité une installation électrique haute tension.

PÉDAGOGIE

Études de cas, exercices pratiques, apports théoriques et activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Préparation à l'habilitation électrique personnel effectuant des essais en Basse et/ou Haute Tension (HTA) (indices BE-HE essais)



PROGRAMME

HAB007

1. Tronc commun 2 :

- Présentation et évolution de la réglementation en électricité ;
- Les effets du courant électrique sur le corps humain ;
- Les zones d'environnement et leurs limites ;
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention ;
- Surveillance des opérations.

2. Spécificité BE/HE Essai :

- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation ;
- Habilitations des personnes intervenant lors des essais ;
- Consignes de sécurité pour essais particuliers ;
- Documents applicables lors des essais ;
- Documents applicables lors d'une consignation ;

3. Module technique HT :

- Type, structure et fonctionnement des ouvrages et installations haute tension ;
- Fonction des matériels électriques des postes ;
- Dispositifs de verrouillage et d'inter verrouillage.

Nota : Périodicité de recyclage recommandée selon la NF C 18-510 : 3 ans

3 JOURS
THÉORIQUE ET PRATIQUE

POUR QUI ?

Personnel appelé à effectuer des essais dans les laboratoires d'études, plates-formes d'essais ou lors de processus de fabrication en série.

Prérequis : Être titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat technique ou professionnel ou équivalent. EPI obligatoire (écran facial (NF EN166), gants isolants de classe 00, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable d'effectuer des essais en respectant les procédures d'accès, de suivi et de contrôle et les instructions de sécurité prévu par le chef d'établissement.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'exercices pratiques, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Préparation à l'habilitation électrique personnel « Électricien » Basse et Haute Tension (HTA) (indices B1/H1(V)-B2/H2(V)-H2V Essai-BR-BC/HC)



PROGRAMME

HAB008

1. Tronc commun 2 :

- Présentation et évolution de la réglementation en électricité ;
- Les effets du courant électrique sur le corps humain ;
- Les noms et les différents domaines de tension ;
- Les zones d'environnement et leurs limites ;
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation, EPC/EPI.

2. Spécificités HC/H2-H2V/H2V essais/H1-H1V :

- Caractérisation des travaux et limites ;
- Mesures de prévention lors des travaux ;
- Instructions de sécurité pour essais (H2V Essais).

3. Module technique HT :

- Type, structure et fonctionnement des ouvrages et installations haute tension ;
- Fonction des matériels électriques des postes ;
- Dispositifs de verrouillage et d'inter verrouillage.

Nota : Périodicité de recyclage recommandée selon la NF C 18-510 : 3 ans

4 JOURS
THÉORIQUE ET PRATIQUE

POUR QUI ?

Tout électricien opérant sur un ouvrage pour en assurer l'exploitation, la maintenance, et chargé d'effectuer des travaux, des consignations sur des installations haute tension.

Prérequis : Être titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat technique ou professionnel ou équivalent. Avoir une formation, une connaissance et une expérience appropriées en électricité adaptées aux opérations qui lui sont confiées. EPI obligatoire (casque avec jugulaire et écran facial, gants isolants BT et HT, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Exploiter et maintenir en sécurité une installation électrique haute tension.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'exercices pratiques, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Préparation à l'habilitation électrique personnel effectuant des vérifications, des mesurages, des manœuvres en Basse et/ou Haute tension

(indices BE/HE vérifications/mesures/manœuvres)



TARIF PAR STAGIAIRE : 750€HT

PROGRAMME

HAB009

1. Tronc commun 2 :

- Les effets du courant électrique sur le corps humain ;
- Les zones d'environnement et leurs limites ;
- Surveillance des opérations ;
- Conduites à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

2. Spécificité BE/HE Vérifications/mesures/manœuvres :

- Habilitation lettre E : limites (manœuvres permises) ;
- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation ;
- Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification et utilisation. Documents applicables lors d'une opération ;
- Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.

3. Module technique HT :

- Type, structure et fonctionnement des ouvrages et installations haute tension ;
- Dispositifs de verrouillage et d'inter verrouillage.

Nota : Périodicité de recyclage recommandée selon la NF C 18-510 : 3 ans

3 JOURS

THÉORIQUE ET PRATIQUE

POUR QUI ?

Personnel appelé à effectuer des vérifications, des mesurages et des manœuvres sur des ouvrages et installations électriques.

Prérequis : Être titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat technique ou professionnel ou équivalent. Avoir une formation, une connaissance et une expérience appropriées en électricité adaptées aux opérations qui lui sont confiées. EPI obligatoire (casque avec jugulaire et écran facial, gants isolants BT et HT, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable d'effectuer des vérifications et mesurages suivant la méthodologie ;
- Faire des manœuvres d'exploitation ;
- Effectuer des manœuvres en vue d'une consignation sous ordre du chargé de consignation.

PÉDAGOGIE

Études de cas, exercices pratiques, apports théoriques et activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Recyclage habilitation électrique personnel « électricien » Basse et/ou Haute Tension



PROGRAMME

HAB015

- Habilitations :** limites, analyse des risques et mesures de prévention.
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.**
- Protection collective :** mesures, équipements et signalisation.
- Équipements de protection individuelle et leurs fonctions.**
- Mise en sécurité d'un circuit :** mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée.
- Documents applicables dans le cadre d'une opération :** instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, certificat pour tiers, avis de fin de travail.
- Induction de couplage capacitif et mesure de prévention associée.**
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.**
- Application sur une installation type (maquette pédagogique) et/ou représentative de l'environnement de l'apprenant.**

1,5 JOUR
THÉORIQUE ET PRATIQUE

POUR QUI ?

Tout personnel électricien chargé d'exécuter ou diriger des travaux, des interventions, des mesures, des essais, manœuvres ou consignations sur des ouvrages électriques.

Prérequis : Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage. EPI obligatoire (casque avec jugulaire et écran facial, gants isolants BT et HT, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées effectuant des opérations d'ordre électrique en basse et haute tension (limitée à la HTA).

PÉDAGOGIE

Études de cas, exercices pratiques, apports théoriques et activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Préparation à l'habilitation électrique intervenant sur les installations photovoltaïques (indices BP, intervention sur chaîne PV)



TARIF PAR STAGIAIRE : 250€HT

PROGRAMME

HAB010

1. Tronc commun 1 :

- Présentation et évolution de la réglementation en électricité ;
- Notions sur les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance alternatif et continu ;
- Noms et différents domaines de tension ;
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation ;
- Prescription de sécurités associée aux zones de travail ;
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main) ;
- Conduites à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique dans un environnement électrique.

2. Spécificité BP :

- Matériels électriques d'une chaîne photovoltaïque : fonction, vérification de l'état ;
- Règles de sécurité en cas de détérioration du matériel lors de la pose ;
- Connexion d'une chaîne PV et IP2X : risques, analyse des risques et mesures de prévention ;
- Application sur une installation type (maquette pédagogique) et/ou représentative de l'environnement de l'apprenant (TP).

1,5 JOUR
THÉORIQUE ET PRATIQUE

POUR QUI ?

Personnel effectuant des opérations BT sur installations photovoltaïques.

Prérequis : Être titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat technique ou professionnel ou équivalent. Avoir reçu une formation spécifique d'opérations dans l'environnement d'un circuit inducteur. Compétences en installations photovoltaïques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Exécuter en sécurité des opérations sur des installations PV dans le respect des dispositions de la nouvelle réglementation de juillet 2011 et du guide UTE C 15-712.

PÉDAGOGIE

Études de cas, exercices pratiques, apports théoriques et activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Recyclage de l'habilitation électrique - Intervenant sur installations photovoltaïques
(indice BP, intervention sur chaîne PV)



PROGRAMME

HAB011

1. Retour d'expérience.
2. Analyse des accidents.
3. Effets du courant électrique sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
4. **Habilitation** : principe, symboles, limites et formalisation.
5. **Habilitation BP** : limites, zones, analyse des risques et mesures de prévention.
6. **Protection collective** : mesures, équipements et signalisation.
7. **Protection individuelle et leurs fonctions**.
8. **Équipements de travail utilisés (échelles, outils à mains)** : risques et mise en œuvre.
9. **Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés pendant les travaux**.
10. **Conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique**.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

1 JOUR
THÉORIQUE ET PRATIQUE

POUR QUI ?

Personnel effectuant des opérations BT sur installations photovoltaïques.
Prérequis : Être titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat technique ou professionnel ou équivalent. Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle de recyclage. Compétences en installations photovoltaïques. EPI obligatoire (casque avec jugulaire et écran facial, gants isolants BT, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées pour exécuter en sécurité des opérations sur des installations PV dans le respect des dispositions de la nouvelle réglementation de juillet 2011 et du guide UTE C 15-712.

PÉDAGOGIE

Études de cas, exercices pratiques, apports théoriques et activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Préparation à l'habilitation électrique personnel « électricien » Basse Tension

Photovoltaïque (indice BRP)



PROGRAMME

HAB022

1. Tronc commun 2 : Présentation et évolution de la réglementation en électricité / Les effets du courant électrique sur le corps humain / Les zones d'environnement et leurs limites / Surveillance des opérations / EPI : identifier, vérifier, utiliser.

2. Spécificités liées aux travaux et interventions : Matériels électriques : fonction, caractéristiques, identification / Equipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation / Etapes et documents applicables lors d'une consignation / Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale.

3. Spécificités BP et BR Photovoltaïque : Opérations sur une installation PV lors de : Montage ou démontage d'un connecteur, manipulation d'un module PV, connexion/déconnexion, séparation/condamnation, essais, vérifications, mesures, interventions BT chaîne PV, Interventions BT d'entretien et de dépannage, limite des habilitations BP et BR photovoltaïque.

Acquisition des compétences techniques nécessaires aux travaux sur les parties en courant continu.

NOTA : Périodicité de recyclage recommandée selon NF C 18-510 : 3 ans.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

3,5 JOURS
THÉORIQUE ET PRATIQUE

POUR QUI ?

Tout personnel électricien chargé d'exécuter des interventions générales en basse tension, ou de diriger des travaux d'ordre électrique hors tension, ou dans un environnement consigné, ou dans la zone de voisinage simple et / ou des essais sur des ouvrages électriques en basse tension.

Prérequis : Être titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat technique ou professionnel ou équivalent. EPI obligatoire (écran facial, gants isolants de classe 0, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique sur les équipements électriques basse tension en assurant sa propre sécurité et celle éventuellement du personnel placé sous ses ordres.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'exercices pratiques, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Préparation à l'habilitation électrique du personnel « électricien »

Véhicules électriques et hybrides (indices B2L, B1VL, B2VL)



2 JOURS
THÉORIQUE ET PRATIQUE
+1 JOUR SI INDICE BCL, BRL

PROGRAMME

HAB017

1. Rappel sur les notions électriques.
2. Constitution d'une batterie.
3. Sensibilisation aux risques électriques d'une batterie.
4. Prévention des risques électriques.
5. Publication UTEC 18-550.
6. Opérations sur véhicules électriques.
7. Travaux hors tension en TBT et BT.
8. Intervention en TBT et BT.
9. Chargé(e) d'opérations spécifiques.
10. Application pratique.
11. Les niveaux d'habilitation.
12. Contrôle des connaissances théoriques.

Nota : Périodicité de recyclage recommandée selon la NF C 18-510 : 3 ans

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

POUR QUI ?

Tout personnel électricien opérant sur véhicules électriques ou hybrides.

Prérequis : Avoir une formation, une connaissance et/ou une expérience appropriée en électricité adaptées aux opérations qui lui sont confiées.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Préparer l'habilitation électrique ;
- Connaître le risque électrique d'une voiture électrique et savoir s'en protéger ;
- Exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements des véhicules électriques et hybrides.

PÉDAGOGIE

Études de cas, exercices pratiques, apports théoriques et activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

HABILITATION ÉLECTRICITÉ

Recyclage Habilitation électrique du personnel « électricien »

Véhicules électriques et hybrides (B2L, B1VL, B2VL)



PROGRAMME

HAB018

1. Retour d'expérience.
2. Présentation et évolution de la réglementation en électricité.
3. Constitution d'une batterie.
4. Sensibilisation aux risques électriques d'une batterie.
5. Prévention des risques électriques.
6. Opérations sur véhicules électriques.
7. Travaux hors tension en TBT et BT.
8. Intervention en TBT et BT.
9. Chargé(e) d'opérations spécifiques.
10. Application pratique.
11. Les niveaux d'habilitation.
12. Contrôle des connaissances théoriques.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

1 JOUR

THÉORIQUE ET PRATIQUE

+0,5 JOUR SI INDICE BCL, BRL

POUR QUI ?

Tout personnel électricien opérant sur véhicules électriques ou hybrides.

Prérequis : Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées ;
- Exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements des véhicules électriques et hybrides.

PÉDAGOGIE

Études de cas, exercices pratiques, apports théoriques et activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

PERFECTIONNEMENT ÉLECTRICITÉ

Réaliser une installation électrique basse tension (NF C15-100)



TARIF PAR STAGIAIRE : 1 050€HT

PROGRAMME

ELE003

1. Contexte réglementaire en électricité.
2. Choix de l'appareillage et du matériel électrique selon les locaux et emplacements.
3. Utilisation des conducteurs, câbles – conduits.
4. Fonctions de base et caractéristiques de l'appareillage basse tension.
5. Dimensionnement des canalisations et choix des appareillages (circuits terminaux).
6. Détermination des pouvoirs de coupure minimaux de l'appareillage et notions de filiation entre appareils.
7. Notions pratiques sur les schémas de liaison à la terre.
8. Installations et emplacements spéciaux.

4 JOURS

POUR QUI ?

Personnes appelées à réaliser ou entretenir des installations électriques basse tension (monteurs, artisans, installateurs de matériel et d'équipements électriques, agents de maîtrise, chefs de chantiers).

Prérequis : Être titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat technique ou professionnel ou équivalent.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Respecter les règles de la norme NF C 15-100 lors de la réalisation, de la modification et de la réfection d'installations électriques basse tension.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PERFECTIONNEMENT ÉLECTRICITÉ

Réaliser une installation électrique dans un ERP



TARIF PAR STAGIAIRE : 920€HT

PROGRAMME

ELE004

1. Généralités sur la réglementation.
2. Classement des ERP.
3. Dispositions communes aux installations électriques des établissements de :
 - 1^{ère} à 4^{ème} catégorie ;
 - Locaux où le public n'a pas accès ;
 - Locaux où le public a accès ;
 - Règles communes à tous les locaux.
4. Dispositions communes aux installations électriques des établissements de :
 - 1^{ère} à 4^{ème} catégorie ;
 - Éclairage normal ;
 - Éclairage de remplacement ;
 - Éclairage de sécurité (dispositions générales, source centrale, blocs autonomes, classification).
5. Dispositions particulières aux divers types d'établissements.
6. Dispositions applicables aux établissements de 5^{ème} catégorie.
7. Exemple de dispositions applicables aux établissements spéciaux.

3 JOURS

POUR QUI ?

Personnes appelées à réaliser ou entretenir des installations électriques basse tension (monteurs, artisans, installateurs de matériel et d'équipements électriques, agents de maîtrise, chefs de chantiers).

Prérequis : Être titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat technique ou professionnel ou équivalent.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Mettre en application les principes et règles de réalisation des installations électriques des établissements recevant du public dans le cadre du règlement de sécurité.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PERFECTIONNEMENT ÉLECTRICITÉ

Concevoir une installation électrique basse tension selon la NF C 15-100



TARIF PAR STAGIAIRE : 920€HT

PROGRAMME

ELE005

- 1. Présentation de la norme :** Objectifs ; contexte ; date d'application.
- 2. Fonctions et caractéristiques de l'appareillage électrique.**
- 3. Schémas des liaisons à la terre et leur choix (régimes de neutre) :** Schémas TT, TN, IT
- 4. Prises de terre et liaisons équipotentielles.**
- 5. Influences externes et indices de protection.**
- 6. Démarche d'étude dans le calcul des installations BT.**
- 7. Étude de cas permettant de déterminer les canalisations et leurs protections en prenant en compte les paramètres :**
 - Surcharges ;
 - Chutes de tension ;
 - Courts-circuits ;
 - Contraintes thermiques ;
 - Contacts indirects ;
 - Taux d'harmoniques ;
 - Modes de pose ;
 - Caractéristiques des isolants.

3 JOURS

POUR QUI ?

Responsables des installations électriques, ingénieurs d'affaires, personnel de bureaux d'études. Toutes personnes chargées de concevoir, d'étudier ou de réaliser des installations électriques basse tension.

Prérequis : Être titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat technologique ou professionnel ou équivalent.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Analyser et utiliser les éléments de la norme nécessaires aux études des installations électriques basse tension.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PERFECTIONNEMENT ÉLECTRICITÉ

Dimensionner des installations électriques haute tension selon les NFC 13-100 et NF C 13-200



TARIF PAR STAGIAIRE : 1 200€HT

PROGRAMME

ELE006

1. Production et transport de l'énergie électrique, distribution publique, poste source.
2. Structure réglementaire applicable aux réseaux haute tension.
3. Caractéristiques de l'appareillage de distribution et de mesures, coordination de l'isolement.
4. Principe de protection des réseaux en haute tension :
 - Régimes de neutre d'un réseau haute tension ;
 - Règles pratiques des mises à la terre.
5. Caractéristiques, mise en œuvre et dimensionnement des canalisations haute-tension :
 - Étude des courants de court-circuit suivant la NF C 13-200 ;
 - Courants capacitifs et protections homopolaires des réseaux HTA ;
 - Plan de protection des masses en HTA.
6. Transformateurs : technologie et protection.
7. Moteurs et générateurs : caractéristiques et protections.
8. Les condensateurs en haute tension, principe et précautions.

5 JOURS

POUR QUI ?

Personnes chargées de la réalisation et/ou de l'exploitation d'un réseau électriques haute tension possédant les notions fondamentales de l'électrotechnique ou ayant une bonne expérience pratique. Personnel de bureaux d'études réalisant la conception d'installations électriques HT.

Prérequis : Être titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat technologique ou professionnel ou équivalent.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Identifier et comprendre les différents éléments d'une installation électrique haute tension et appliquer les principes de calcul des réseaux haute tension.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PERFECTIONNEMENT ÉLECTRICITÉ

Perfectionnement et habilitation en électricité « Agents non électriciens du secteur tertiaire » (indice BS chargé d'intervention élémentaire)



TARIF PAR STAGIAIRE : 1 200€HT

PROGRAMME

HAB004

1. Tronc commun 1 + perfectionnement :

- Présentation et évolution de la réglementation en électricité : NFC 15-100 / NFC 18-510 ;
- Les zones d'environnement et leurs limites ;
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation ;
- Prescriptions de sécurité associées aux zones de travail ;
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation ;
- Conduites à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique.

2. Spécificité BS NF C 18-510 :

- Informations et échanges de documents ;
- Matériels électriques : fonction, caractéristiques, identification ;
- Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser ;
- Consignation pour son propre compte.

3. Perfectionnement en basse tension NF C 15-100 :

- Principe d'une installation électrique tertiaire (prise de terre, distribution, équipement, appareillage) ;
- Classes des matériels et indice de protection ;

5 JOURS
THÉORIQUE ET PRATIQUE

POUR QUI ?

Personnel, ne disposant pas de compétences en électricité et en techniques de remplacement et de raccordement simples de matériels électriques, mais chargé d'assurer l'entretien polyvalent des bâtiments.

Prérequis : Connaissance parfaite de la géographie des bâtiments, l'emplacement des armoires électriques. Possession des schémas de l'installation électrique, à jour, de son établissement. EPI obligatoire (écran facial (NF EN166), gants isolants de classe 00, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Acquérir les fondamentaux de la maintenance pour effectuer des interventions simples de remplacement et de raccordement sur des circuits terminaux.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PERFECTIONNEMENT ÉLECTRICITÉ

Les installations d'éclairage public - NF C 17-200



PROGRAMME

ELE007

1. **Présentation et contexte réglementaire.**
2. **Notions pratiques sur les schémas des liaisons à la terre :**
 - Schéma TT ;
 - Schéma TN.
3. **Les matériels électriques :**
 - Les luminaires ;
 - Les ballasts ;
 - DDR et DDA ;
 - Disjoncteurs et fusibles.
4. **Règles de protection des biens :**
 - Protection contre les surcharges et les courts-circuits ;
 - Chutes de tension.
5. **Notions sur le dimensionnement :**
6. Choix des dispositifs contre les surcharges ;
7. Longueur max.
8. **Protection contre les contacts indirects :**
 - Réseaux enterrés ;
 - Installations < 01/10/03 ;
 - Installations > 01/10/03 et NF C 17-200 de mars 2007.
9. **Analyse des règles de la NF C 17-200 de mars 2007 et ses mises à jour.**

3 JOURS

POUR QUI ?

Responsables de services électriques, techniciens, conducteurs de travaux, dessinateurs - projeteurs, adjoints techniques de mairies et autres collectivités publiques.

Prérequis : Avoir des notions élémentaires en électricité (tension, Intensité, Loi d'Ohm...).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Reconnaître les règles de la norme NF C 17-200 relatives aux installations d'éclairage public et d'illumination temporaire par guirlandes ou motifs lumineux, pour la partie basse tension.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

FORMATION MÉTIER

ÉLECTRICIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC

ELEC001 : 16 JOURS

PROGRAMME MODULE 1 : 28h

Réaliser une installation électrique basse tension :

- Le contexte réglementaire en électricité ;
- Choix de l'appareillage et du matériel ;
- Notions pratiques sur les schémas de liaison à la terre ;
- Installations et emplacements spéciaux.

PROGRAMME MODULE 2 : 14h

Les installations d'éclairage public NF C 17 200 :

- Présentation et contexte réglementaire ;
- Les matériels électriques ;
- Protection contre les surcharges et les courts circuits ;
- Analyse des règles de la NF C 17-200.

PROGRAMME MODULE 3 : 28h

Habilitation électrique personnel « électricien » basse et haute tension :

PROGRAMME MODULE 4 : 21h

CACES® Plates-formes élévatrices mobiles de personnes «PEMP» conducteur débutant :

- Dispositions réglementaires ;
- Description et classification des PEMP ;
- Manœuvre d'une PEMP.

PROGRAMME MODULE 5 : 7h

Formation au port et à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur :

- Causes des chutes de hauteur ;
- Connaissance du matériel anti-chutes ;
- Comment s'équiper.

PROGRAMME MODULE 6 : 7h

La signalisation temporaire des chantiers :

- La signalisation, à quoi sert-elle ?
- Les familles de panneaux et leurs caractéristiques ;
- Positionnement des panneaux.

PROGRAMME MODULE 7 : 7h

Gestes et postures :

- Notions d'anatomie et de physiologie appliquées ;
- Principe d'économie d'effort ;
- Approche de l'organisation du poste de travail.

POUR QUI ?

Entreprises intervenantes en éclairage public.

OBJECTIFS

Module 1 : Respecter les règles lors de la réalisation, de la modification et de la réfection d'installations électriques basse tension.

Module 2 : Connaître les règles de la norme NF C 17 200 relatives aux installations d'éclairage public et d'illumination temporaire par guirlandes ou motifs lumineux, pour la partie basse tension.

Module 3 : Savoir exploiter et maintenir en sécurité une installation électrique basse et haute tension.

Module 4 : Obtenir un CACES® et/ou une autorisation de conduite.

Module 5 : Définir et appliquer les règles de sécurité associées à l'utilisation d'EPI contre les chutes de hauteur. Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur.

Module 6 : Gérer les chantiers temporaires dans le respect des règles de sécurité. Mettre en place la signalisation temporaire correspondante.

Module 7 : Appliquer les techniques de gestes et postures de travail adaptées pour atténuer la fatigue et réduire la fréquence des accidents.

ANIMATION

Par des formateurs qualifiés, ingénieurs ou techniciens dans le domaine de l'électricité assurant également des missions techniques auprès des entreprises.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Reconnaissance convention collective.

PERSONNES CONCERNÉES

Personnes souhaitant évoluer dans le secteur des télécoms.

OBJECTIFS

Module 1 : Connaître les bases de compréhension de la transmission sur fibres optiques, la terminologie, les précautions de manipulation et de raccordement.

Module 2 : Savoir acquérir les connaissances de base et les règles élémentaires sur la préparation des têtes de câbles et sur la mise en œuvre des accessoires de câblages.

Savoir analyser, définir et prévoir les règles d'amarrage du câble, le respect des rayons de courbures, les mous de réserve, fibres et câbles, la protection des fibres.

Module 3 :

Préparation : Savoir acquérir les connaissances de base sur la préparation des têtes de câbles et sur la mise en œuvre des accessoires. Savoir analyser, définir et prévoir les règles d'amarrage du câble, le respect des rayons de courbures, les mous de réserve et la protection des fibres.

Raccordement : Savoir comprendre les principes de l'épissure par fusion. Savoir préparer les faces optiques à l'aide d'une cliveuse, utiliser une soudeuse fusion avec ses différents modes, utiliser les outils de raccordement des épissures, maîtriser les procédures pour réaliser des épissures de qualité.

Module 4 : Comprendre et appliquer les principes de montage des connecteurs ST, SC, FC & LC des constructeurs étudiés.

Maîtriser les procédures afin d'effectuer, d'une façon autonome, le câblage de fiches optiques ST, SC, FC & LC de qualité industrielle sur le chantier.

Adapter ses acquis pour procéder au montage de fiches optiques d'autres constructeurs.

Module 5 : Comprendre les principes de base des techniques de mesures réflectométriques (OTDR) et Photométriques.

Être capable de mettre en œuvre un banc de mesures par technique réflectométrique ou photométrie.

Module 6 : Acquérir toutes les connaissances théoriques et techniques de la mesure en fibre optique par réflectométrie et photométrie afin de pouvoir réaliser et analyser celles-ci.

Module 7 : Acquérir toutes les connaissances, procédures d'utilisation et de traitement du logiciel FIBER-CABLE.

Module 8 : Acquérir toutes les connaissances théoriques et techniques de la mesure en fibre optique par réflectométrie afin de pouvoir réaliser et analyser celles-ci.

Module 9 : Permettre aux acteurs d'installation des réseaux FTTH d'acquérir les connaissances théoriques de base, les techniques et règles de l'art du raccordement d'abonné, du palier à l'abonné.

Module 10 : Connaître les habilitations et compétences nécessaire pour travailler en sécurité.

ANIMATION

Par des formateurs qualifiés dans le domaine des télécoms.

VALIDATION

Reconnaissance convention collective.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10.

PROGRAMME MODULE 1 : 28h

Les fondamentaux des fibres optiques

Multimodes & monomodes :

- Notions optiques élémentaires ;
- Structure élémentaire d'une fibre ;
- Les familles de fibres, leurs caractéristiques.
- Les câbles : structures, caractéristiques, règles de pose ;
- Les raccordements ;
- Les accessoires de raccordements ;
- Contrôle d'une liaison fibre optique ;
- Démonstrations de raccordements et de mesure.

PROGRAMME MODULE 2 : 35h

Préparation & épanouissement de câbles optiques :

- Définition des règles élémentaires ;
- Présentation de systèmes d'épanouissements, de tiroirs et de pots d'épissures ;
- Mises à longueurs, nettoyage.

PROGRAMME MODULE 3 : 63h

Initiation à la préparation et aux raccordements des fibres optiques par épissures fusion et mécaniques

Préparation :

- Définition des règles élémentaires ;
- Préparation de câbles ;
- Aménagement de cassettes d'épissures.

Raccordement :

- Théorie et technologie du raccordement des fibres optiques ;
- Présentation des outillages de mise en œuvre et de contrôles ;
- Mise en pratique par le stagiaire avec assistance ;
- Câblage autonome des stagiaires avec mesures des résultats.

PROGRAMME MODULE 4 : 35h

Initiation aux raccordements des fibres optiques par connecteurs collés polis types ST, SC, FC, LC :

- Tirer et poser les câbles de branchement à fibres optiques ;
- Installer les prises terminales optiques client.

PROGRAMME MODULE 5 : 14h

Initiation à la réflectométrie sur liaisons optiques (longueurs d'ondes) :

- Étapes de mesures, valeurs typiques attendues ;
- Principes de fonctionnement d'un réflectomètre optique ;
- Influence des paramètres de réglages ;
- Réglages des paramètres OTDR ;
- Influences des paramètres sur les résultats ;
- Mesure et analyse d'une liaison fibre optique ;
- Démonstrations de mesures photométriques.

PROGRAMME MODULE 6 : 35h

Liaisons optiques par réflectométrie et photométrie :

- Les étapes et principes de mesures fibre optique ;
- Interprétation des courbes réflectométriques ;
- Prise en main du réflectomètre et réglage des paramètres.

PROGRAMME MODULE 7 : 14h

Constituer un cahier de recette avec FIBERCABLE :

- Les événements réfléchissants et non réfléchissants ;
- Prise en main du logiciel ;
- Les paramètres de réglages du logiciel ;
- Production du rapport ;
- Réalisation du cahier de recette.

PROGRAMME MODULE 8 : 28h

Analyse et traitements des liaisons fibre optique :

- Rappel des bases des fibres optiques (longueurs d'ondes, Indice de réfraction, ouverture numérique, cause d'affaiblissement) ;
- Les étapes et principes de mesure fibre optique.

PROGRAMME MODULE 9 : 35h

Raccorder l'abonné FTTH (du palier à l'abonné) :

- La base des fibres optiques ;
- Les accessoires de câblage de la colonne montante ;
- Le raccordement et le matériel de vérification ;
- Relationnel avec l'abonné.

PROGRAMME MODULE 10 : 70h

Formations sécurité :

- Préparation à l'habilitation électrique ;
- CACES® PEMP ;
- Gestes et Postures ;
- La signalisation temporaire de chantier ;
- Sensibilisation amiante ;

PERSONNES CONCERNÉES

Personnes souhaitant évoluer dans le secteur des télécoms.

OBJECTIFS

Module 1 : Connaître les bases de compréhension de la transmission sur fibres optiques, la terminologie, les précautions de manipulation et de raccordement.

Module 2 : Savoir acquérir les connaissances de base et les règles élémentaires sur la préparation des têtes de câbles et sur la mise en œuvre des accessoires de câblages.

Savoir analyser, définir et prévoir les règles d'amarrage du câble, le respect des rayons de courbures, les mous de réserve, fibres et câbles, la protection des fibres.

Module 3 :

Préparation : Savoir acquérir les connaissances de base sur la préparation des têtes de câbles et sur la mise en œuvre des accessoires. Savoir analyser, définir et prévoir les règles d'amarrage du câble, le respect des rayons de courbures, les mous de réserve et la protection des fibres.

Raccordement : Savoir comprendre les principes de l'épissure par fusion. Savoir préparer les faces optiques à l'aide d'une cliveuse, utiliser une soudeuse fusion avec ses différents modes, utiliser les outils de raccordement des épissures, maîtriser les procédures pour réaliser des épissures de qualité.

Module 4 : Comprendre et appliquer les principes de montage des connecteurs ST, SC, FC & LC des constructeurs étudiés.

Maîtriser les procédures afin d'effectuer, d'une façon autonome, le câblage de fiches optiques ST, SC, FC & LC de qualité industrielle sur le chantier.

Adapter ses acquis pour procéder au montage de fiches optiques d'autres constructeurs.

Module 5 : Comprendre les principes de base des techniques de mesures réflectométriques (OTDR) et Photométriques.

Être capable de mettre en œuvre un banc de mesures par technique réflectométrique ou photométrique.

Être capable de procéder aux réglages des paramètres de mesures d'un réflectomètre optique en fonction des objectifs précis visés et de la liaison à tester.

Être capable de procéder à la lecture et à l'interprétation des traces obtenues, de fournir les résultats de mesures à l'aide de fichiers d'enregistrement exploitables.

Module 6 : Acquérir toutes les connaissances théoriques et techniques de la mesure en fibre optique par réflectométrie et photométrie afin de pouvoir réaliser et analyser celles-ci.

Module 7 : Acquérir toutes les connaissances, procédures d'utilisation et de traitement du logiciel FIBER-CABLE.

Module 8 : Acquérir toutes les connaissances théoriques et techniques de la mesure en fibre optique par réflectométrie afin de pouvoir réaliser et analyser celles-ci.

Module 9 : Permettre aux acteurs d'installation des réseaux FTTH d'acquérir les connaissances théoriques de base, les techniques et règles de l'art du raccordement d'abonné, du palier à l'abonné.

Module 10 : Connaître les habilitations et compétences nécessaires pour travailler en sécurité.

ANIMATION

Par des formateurs, ingénieurs ou techniciens dans le domaine des télécoms, formés, qualifiés et ayant suivi une actualisation périodique de leurs compétences théoriques, pratiques et d'animation.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PROGRAMME MODULE 1 : 28h

Les Fondamentaux des fibres optiques

Multimodes & monomodes :

- Notions optiques élémentaires ;
- Structure élémentaire d'une fibre ;
- Les familles de fibres, leurs caractéristiques ;
- Les câbles : structures, caractéristiques, règles de pose ;
- Les raccordements ;
- Les accessoires de raccordements ;
- Contrôle d'une liaison fibre optique.

PROGRAMME MODULE 2 : 35h

Préparation & épanouissement de câbles optiques :

- Définition des règles élémentaires ;
- Présentation de systèmes d'épanouissements, de tiroirs et de pots d'épissures ;
- Préparation de câbles, ouverture, dénudage.

PROGRAMME MODULE 3 : 63h

Initiation à la préparation et aux raccordements des fibres optiques par épissures Fusion et Mécaniques.

Préparation :

- Définition des règles élémentaires ;
- Préparation de câbles ;
- Aménagement de cassettes d'épissures.

Raccordement :

- Théorie et technologie du raccordement des fibres optiques ;
- Présentation des outillages de mise en œuvre et de contrôles ;
- Mise en pratique par le stagiaire avec assistance ;
- Câblage autonome des stagiaires avec mesures des résultats.

PROGRAMME MODULE 4 : 35h

Initiation aux raccordements des fibres optiques par connecteurs collés polis types ST, SC, FC, LC :

- Tirer et poser les câbles de branchement à fibres optiques ;
- Installer les Prises Terminales Optiques client.

PROGRAMME MODULE 5 : 14h

Initiation à la réflectométrie sur liaisons optiques (longueurs d'ondes) :

- Étapes de mesures, valeurs typiques attendues ;
- Principes de fonctionnement d'un réflectomètre optique ;
- Influence des paramètres de réglages ;
- Réglages des paramètres OTDR ;
- Influences des paramètres sur les résultats ;
- Mesure et analyse d'une liaison fibre optique.

PROGRAMME MODULE 6 : 35h

Liaisons optiques par réflectométrie et photométrie :

- Les étapes et principes de mesures fibre optique ;
- Interprétation des courbes réflectométriques ;
- Les paramètres de mesures.

PROGRAMME MODULE 7 : 14h

Constituer un cahier de recette avec FIBERCABLE :

- Les événements réfléchissants et non réfléchissants ;
- Prise en main du logiciel ;
- Les paramètres de réglages du logiciel.

PROGRAMME MODULE 8 : 28h

ANALYSE et traitements des liaisons fibre optique :

- Rappel des bases des fibres optiques (longueurs d'ondes, indice de réfraction, ouverture numérique, cause d'affaiblissement) ;
- Les étapes et principes de mesure fibre optique.

PROGRAMME MODULE 9 : 35h

Raccorder l'abonné FTTH (du palier à l'abonné) :

- La base des fibres optiques ;
- Les accessoires de câblage de la colonne montante ;
- Le raccordement et le matériel de vérification.

PROGRAMME MODULE 10 : 70h

Formations sécurité :

- Préparation à l'habilitation électrique ;
- CACES PEMP ;
- Gestes et Postures ;
- La signalisation temporaire de chantier ;
- Sensibilisation amiante.

TECHNICIEN FIBRE OPTIQUE

PARCOURS : RACCORDEMENT À L'ABONNÉ

FORMATION MÉTIER

FIB002 : 37 JOURS

PERSONNES CONCERNÉES

Personnes souhaitant évoluer dans le secteur des télécoms.

OBJECTIFS

Module 1 : Connaître la fibre optique dans l'environnement télécom et les réseaux d'entreprise, les architectures GPON et P2P.

Savoir gérer les réseaux FTTH.

Module 2 : Comprendre les enjeux d'une bonne relation client, détecter les besoins du client et savoir analyser la situation en apportant une solution.

Module 3 : Connaître et posséder les habilitations et compétences nécessaires pour travailler en sécurité.

Module 4 : Savoir passer de la fibre chez l'abonné, poser de la prise optique.

Savoir mettre en service l'ONT et le dispositif abonné.

Module 5 : Maîtriser les différentes longueurs d'ondes. Connaître les procédures de mesures optiques (réflectométrie, insertion).

Être capable d'appliquer une méthode permettant de faciliter le traitement des résultats

ANIMATION

Par des formateurs, ingénieurs ou techniciens dans le domaine des télécoms, formés, qualifiés et ayant suivi une actualisation périodique de leurs compétences théoriques, pratiques et d'animation.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PROGRAMME MODULE 1 : 49h

Formation câblage et mesure d'un réseau.

FTTH / Réseau GPON / Réseau P2P :

- La fibre optique dans l'environnement télécom et les réseaux d'entreprise ;
- Réseaux FTTH et des architectures GPON et P2P ;
- Règles d'ingénierie multi opérateurs. L'étude des boîtiers et différent type de câbles en fibre optique ;
- La pose et la dépose de câbles en aérien, en souterrain et en colonne montante ;
- La réalisation du lovage et du repérage de la fibre en tout point du réseau ;
- La mesure photométrique et continuité optique ;
- Les contrôle de la qualité de raccordements optiques par mesures et par photométrie ;
- Les principes de la rétrodiffusion.

PROGRAMME MODULE 2 : 21h

Gestion de la relation clients.

PROGRAMME MODULE 3 : 70h

Formations sécurité :

- Préparation à l'habilitation électrique ;
- CACES PEMP ;
- La signalisation temporaire de chantier ;
- Sensibilisation amiante ;
- Port du Harnais.

PROGRAMME MODULE 4 : 105h

Raccordement à l'abonné :

- Tirer et poser les câbles de branchement à fibres optiques ;
- Installer les prises terminales optiques client.

PROGRAMME MODULE 5 : 14h

Réflectométrie et photométrie :

- Les étapes et principes de mesure fibre optique ;
- Interprétation des courbes en réflectométries.

AMIANTE

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Le Code du Travail, par l'arrêté du 23 février 2012 modifié, impose aux employeurs de former à la prévention du risque amiante tout son personnel dont l'activité et/ou les interventions sont susceptibles de les y exposer. Cette formation est obligatoirement suivie préalablement à toute première intervention susceptible de les y exposer. Lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante, le Code du Travail impose également certaines obligations :

- Arrêté du 7 mars 2013 relatif au choix, à l'extraction et à la vérification des EPI utilisés ;
- Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en oeuvre par les entreprises.

POUR QUI ?

LES CATÉGORIES DE PERSONNEL CONCERNÉES, À SAVOIR :

Personnel opérateur de chantier : tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de confinement, ou du mode opératoire.

Personnel d'encadrement de chantier : travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en oeuvre le plan de confinement, ou le mode opératoire.

Personnel d'encadrement technique : l'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en oeuvre des spécifications et des moyens techniques.



LES CONTENUS ET OBJECTIFS DE FORMATION POUR CHACUNE DES CATÉGORIES DE PERSONNEL

Les personnes de la sous-section 4 sont tous des travailleurs potentiellement exposés au risque d'inhalation de fibres d'amiante dans le cadre de l'exercice de leur métier, métier n'ayant pas pour finalité le retrait d'amiante :

Maçons, couvreurs, plombiers, chauffagistes, électriciens, menuisiers, peintres, carreleurs, plaquistes, ascensoristes, canalisateurs...

PRÉ-REQUIS ET RECYCLAGE

VISITE MÉDICALE

Les formations (préalable, premier recyclage et recyclage) sont conditionnées à la présentation, à l'organisme de formation, d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail (l'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire).

RECYCLAGE

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 février 2012 modifié, la période entre deux formations ne peut excéder 3 ans à compter du jour de la délivrance de l'attestation de compétence par l'organisme de formation.

DURÉE DES FORMATIONS

	Formation préalable	Formation de recyclage (tous les 3 ans)
Opérateur	2 jours AM001	1 jour AM004
Encadrement de chantier	5 jours AM002	1 jour AM005
Encadrement technique	5 jours AM008	1 jour AM005
Cumul des fonctions	5 jours AM003	1 jour AM005

Validation de la formation : délivrance d'une attestation de compétences au vu des résultats de l'examen théorique et pratique.

UNE OFFRE COMPLÈTE ET ADAPTÉE



Des supports pédagogiques performants.

Des films pédagogiques adaptés à chaque phase d'une intervention.



Des plates-formes pédagogiques adaptées aux interventions de maintenance des bâtiments.

Des ateliers pédagogiques pour une mise en situation réelle du stagiaire.



Remis à chaque stagiaire, une attestation de compétences et un livret synthétique sur la prévention du risque amiante.

AMIANTE

Formation préalable des opérateurs (sous section 4)



PROGRAMME

AM001

1. Le risque amiante.
2. Le contexte réglementaire.
3. La mise en œuvre des mesures de prévention transmises par l'encadrement.
4. Décontamination du personnel et du matériel :
 - Entrée et sortie de zone ;
 - Consignes d'hygiène ;
 - Les équipements de protection collective ;
 - Utilisation et entretien ;
 - Ventilation et captage des poussières ;
 - Conditionnement, étiquetage, stockage et évacuation des déchets.
5. Les EPI :
 - Leur rôle, leurs limites, la vérification et l'entretien ;
 - Durées d'intervention en zone confinée ;
 - Appliquer les procédures de contrôle.
6. Participer à la démarche prévention de l'entreprise.
7. Évaluation individuelle des acquis.

2 JOURS

POUR QUI ?

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir des matériels dans le cadre d'interventions sur matériaux contenant de l'amiante ou en présence suspecté d'amiante.

Prérequis : Aptitude médicale au poste de travail à jour (article 3 de l'arrêté du 23/02/2012 modifié). EPI obligatoire (casque de chantier, gants de maintenance et chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les interventions susceptibles de générer des fibres d'amiante ;
- Savoir appliquer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- Savoir appliquer les procédures et modes opératoires définis par l'encadrement. Savoir employer et nettoyer les EPI/EPC.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

AMIANTE

Recyclage des opérateurs (sous section 4)



PROGRAMME

AM004

1. Rappel des propriétés de l'amiante et effets sur la santé.
2. Reconnaître les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
3. Les rapports de repérages existants dans les immeubles bâtis.
4. L'évaluation des risques et les modes opératoires associés.
5. La maintenance et l'entretien des équipements de protection individuelle et collective.
6. Les techniques d'habillage et de décontamination des outils et des E.P.I.
7. Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
8. Les situations d'urgence, la fiche d'exposition des salariés à l'amiante.
9. Validation des acquis.

1 JOUR

POUR QUI ?

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir des matériels dans le cadre d'interventions sur matériaux contenant de l'amiante ou en présence suspecté d'amiante.

Prérequis : Détenir une attestation de compétence opérateur amiante SS4 suite à une formation préalable, cumul de fonction ou de recyclage. Aptitude médicale au poste de travail à jour.

EPI obligatoire (casque de chantier, gants de manutention et chaussures de sécurité) n'ayant jamais été en présence du risque amiante.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maintenir et actualiser les savoirs et savoirs faire acquis lors de la formation préalable ou du dernier recyclage.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

AMIANTE

Formation préalable de l'encadrement de chantier (sous section 4)



PROGRAMME

AM002

1. Le risque amiante : Origine, propriétés physico-chimiques, utilisations dans le BTP et l'industrie / Effets sur la santé, les pathologies de l'amiante.

2. Le contexte réglementaire : Responsabilités de l'employeur et des travailleurs. Protection, formation et information des travailleurs, droit de retrait / Transport et élimination des déchets. Restitution des locaux.

3. La mise en œuvre des mesures de prévention retenues par l'encadrement technique : Conclusions de l'évaluation des risques et du choix des méthodes de travail.

4. Lecture et mise en œuvre du mode opératoire adapté à l'intervention : Méthodes de réduction d'émission des fibres, ventilation et captage à la source. Procédures de décontamination des personnels et équipements, et d'entrée et sortie de zone / Retour d'expérience et mesures correctives.

5. Manager la prévention des risques : Consignes et informations à transmettre aux opérateurs, vérification de leur compréhension. Agir sur les comportements / Conduite à tenir en cas de situation imprévue.

6. Évaluation individuelle des acquis : Théorique (20 minutes)/ Pratique (1 heure).

5 JOURS

POUR QUI ?

Chef de chantier, chef d'équipe ayant la charge de diriger et coordonner des interventions sur matériaux contenant de l'amiante ou en présence suspecté d'amiante, et de mettre en œuvre les modes opératoires retenus.

Prérequis : Aptitude médicale au poste de travail à jour. EPI obligatoire (casque de chantier, gants de manutention et chaussures de sécurité) n'ayant jamais été en présence du risque amiante.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir faire respecter les processus et modes opératoires définis par l'encadrement technique pour une intervention sur matériau contenant de l'amiante ;
- Savoir mettre en œuvre et expliquer les consignes aux opérateurs, et réagir face aux situations anormales. Savoir faire employer et nettoyer les EPI/EPC.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

AMIANTE

Formation préalable de l'encadrement technique (sous section 4)



TARIF PAR STAGIAIRE : 1 100€HT

PROGRAMME

AM008

1. Le risque amiante : Origine, propriété psycho-chimiques, utilisations / Effets sur la santé, les pathologies de l'amiante.

2. Le contexte réglementaire : Qualification des travaux en SS3 et SS4. Évolution de la réglementation, les textes impactant les interventions sur MCA (codes du travail, de l'environnement, de la santé publique).

3. Le rôle des différents acteurs, du maître d'ouvrage jusqu'à l'entreprise intervenante : Rôle et obligations des acteurs / Documents associés aux interventions.

4. La prévention du risque amiante : La démarche globale de prévention des risques, les acteurs institutionnels et internes de la prévention / Analyse critique des repérages et documents à disposition. Évaluation préalable (VLEP), processus et MPC, modes opératoires et EPI. Mise à jour du DUER, du plan de prévention, du PPSPS / Les notices de poste / La gestion des déchets.

5. Les situations d'urgence : Conduite à tenir en cas de situation imprévue

6. Information et formation des travailleurs : Information, formations et recyclages.

7. Évaluation individuelle des acquis.

5 JOURS

POUR QUI ?

Chef d'entreprise ou encadrant en charge des choix techniques, de l'élaboration des documents, et de l'organisation des interventions sur matériau ou produit contenant de l'amiante.

Prérequis : Occuper des fonctions d'encadrement dans l'entreprise et avoir des aptitudes à la rédaction de documents. Aptitude médicale au poste de travail à jour. EPI obligatoire (casque de chantier, gants de manutention et chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître la réglementation liée aux interventions sur MCA ;
- Savoir définir, sur la base de l'évaluation initiale des risques, les processus et modes opératoires d'intervention ;
- Savoir mettre à jour les documents liés à l'intervention.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

AMIANTE

Formation préalable de l'encadrement - Cumul des fonctions (sous section 4)



PROGRAMME

AM003

- 1. Le risque amiante :** Origine, propriétés physico-chimiques, utilisations dans le BTP et l'industrie / Effets sur la santé, les pathologies de l'amiante.
- 2. Le contexte réglementaire :** Qualification des travaux en SS3 ou SS4. Réglementations travail, environnement, et santé publique concernant l'amiante et les autres risques du chantier.
- 3. Le rôle des différents acteurs, du maître d'ouvrage jusqu'à l'entreprise intervenante :** Rôle et obligations des acteurs / Documents associés aux interventions.
- 4. La prévention du risque amiante :** La démarche globale de prévention des risques, les acteurs institutionnels et internes de la prévention / Analyse critique des repérages et documents à disposition. Évaluation préalable (VLEP), processus et MPC, modes opératoires et EPI. Mise à jour du DUER, du plan de prévention, du PPSPS.
- 5. La mise en œuvre des mesures de prévention :** Méthodes de réduction d'émission des fibres, ventilation et captage à la source. Procédures de décontamination des personnels et équipements, et d'entrée et sortie de zone / Transmission aux opérateurs des choix opérés / Les situations d'urgence.
- 6. Évaluation individuelle des acquis.**

5 JOURS

POUR QUI ?

L'employeur et tout travailleur cumulant les responsabilités de l'encadrement technique et de chantier dans le cadre d'interventions sur matériau amianté ou en présence suspecté d'amiante.

Prérequis : Occuper des fonctions d'encadrement dans l'entreprise et avoir des aptitudes à la rédaction de documents. Aptitude médicale au poste de travail à jour. EPI obligatoire (casque de chantier, gants de manutention et chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir définir et faire mettre en œuvre les modes opératoires adaptés, lors d'une intervention sur matériau contenant de l'amiante ;
- Savoir expliquer les consignes aux opérateurs, et réagir face aux situations anormales.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

AMIANTE

Recyclage de l'encadrement (sous section 4)



TARIF PAR STAGIAIRE : 290€HT

PROGRAMME

AM005

1. Rappel des propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
2. L'identification des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
3. Les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis, les rapports de repérages.
4. Les exigences du Code de la santé publique et du Code du travail,
5. L'évaluation des risques.
6. La maintenance et l'entretien des équipements de protection individuelle et collective.
7. Les procédures et les modes opératoires adaptés à la prévention du risque.
8. Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
9. Les situations d'urgence, la fiche d'exposition des salariés à l'amiante.

1 JOUR

POUR QUI ?

Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire.

Prérequis : Détenir une attestation de compétence de l'encadrement amiante SS4 suite à une formation préalable, cumul de fonction ou de recyclage. Présentation d'une attestation de compétence de la formation préalable. Aptitude médicale au poste de travail à jour. EPI obligatoire (casque de chantier, gants de manutention et chaussures de sécurité) n'ayant jamais été en présence du risque amiante.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maintenir et actualiser les savoirs et savoirs-faire acquis lors de la formation préalable ou du dernier recyclage.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

AMIANTE

Formation assistante de gestion (sous section 4 - Personnel expérimenté)



1 JOUR

POUR QUI ?

Assistants expérimentés qui assurent les différentes tâches administratives liées à l'activité "Amiante" entrant dans le champ d'application de la Sous-section 4.

Prérequis : Avoir une expérience dans le domaine de l'activité « Amiante SS4 » de plus de 3 ans. Avoir des aptitudes à la rédaction de documents.

PROGRAMME

AM010

1. Rappel sur le contexte réglementaire :

- Code du travail ;
- Code de la santé publique ;
- Code de l'environnement.

2. Suivi des chantiers :

- Mode opératoire (et documents associés) ;
- Métrologie (environnementale et individuelle opérateur) ;
- Gestion des déchets (FID, CAP et rédaction du BSDA) ;
- Archivage.

3. Suivi administratif :

- Suivi du personnel (suivi médical, gestion des expositions, gestion des formations...)
- Gestion des EPI et des MPC (achat, réapprovisionnement, entretien, fit test, maintenance) ;
- Évaluation des processus ;
- Document Unique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les connaissances réglementaires et techniques spécifiques à l'activité SS4 ;
- Savoir seconder l'encadrement technique ou mixte de l'entreprise dans ses missions administratives.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

AMIANTE

Formation assistante de gestion (sous section 4 - Personnel non expérimenté)



2 JOURS

POUR QUI ?

Assistants non expérimentés qui assurent les différentes tâches administratives liées à l'activité "Amiante" entrant dans le champ d'application de la Sous-section 4.

Prérequis : Avoir des aptitudes à la rédaction de documents.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les connaissances réglementaires et techniques spécifiques à l'activité SS4 ;
- Savoir seconder l'encadrement technique ou mixte de l'entreprise dans ses missions administratives.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PROGRAMME

AM011

1. Rappel sur le contexte réglementaire :

- Qualification des travaux SS4 ;
- Code du travail ;
- Code de la santé publique et arrêtés d'application ;
- Code de l'environnement et réglementation ADR.

2. Suivi des chantiers :

- Mode opératoire (et documents associés) ;
- Gestion des déchets (FID, CAP et rédaction du BSDA) ;
- Archivage.

3. Suivi administratif :

- Suivi du personnel (suivi médical, gestion des expositions, gestion des formations...) ;
- Gestion des EPI et des MPC (achat, réapprovisionnement, entretien, fit test, maintenance).

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**



AMIANTE ET PLOMB

Sensibilisation aux risques amiante et plomb



TARIF PAR STAGIAIRE : 290€HT

PROGRAMME

AM007

1. Amiante :

- Caractéristiques, propriétés de l'amiante et effets sur la santé ;
- Produits susceptibles de contenir de l'amiante : localisation, identification ;
- Obligations en matière de repérage ;
- Prévention du risque amiante ;
- Aperçu des méthodes d'interventions pour retrait ou confinement ;
- Gestion des déchets.

2. Plomb :

- Histoire et utilisation du plomb ;
- Définition propriété physico-chimique ;
- Plomb dans les peintures, dans l'eau ;
- Source d'exposition au plomb ;
- Les différents symptômes ;
- Mesures de préventions.
- Le constat des risques d'exposition au plomb.

1 JOUR

POUR QUI ?

Chefs d'entreprise, encadrement, chefs d'équipe, toute personne souhaitant se sensibiliser aux risques liés à l'amiante et au plomb.

Prérequis : Aptitude médicale au poste de travail à jour.

EPI obligatoire (casque de chantier, gants de manutention et chaussures de sécurité) n'ayant jamais été en présence du risque amiante ou plomb.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Se sensibiliser et s'informer des risques et des dangers liés à l'amiante et au plomb ;
- Intégrer les mesures adaptées dans la stratégie prévention de l'entreprise.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PLOMB

Prévenir et maîtriser le risque plomb - Opérateurs



PROGRAMME

PLB002

1. Les principales sources de pollution par le plomb :

- Connaître l'élément plomb - minéral et métal ;
- Identifier les sources de la pollution au plomb (air et eau) ;
- Déterminer l'origine des risques.

2. Les causes de contamination et les pathologies :

- Identifier les formes et les voies d'intoxication ;
- Connaître les effets du plomb - risques immédiats à effets différés.

3. Prévention médicale et surveillance biologique :

- Connaître les obligations de SMR et lister les intérêts ;
- Situer le contexte réglementaire.

4. Les mesures d'hygiène et de prévention :

Lister les mesures d'hygiène et de prévention à prendre ;
Savoir vérifier les différents appareils de protection respiratoire.

5. Appliquer les procédures de décontamination en sortie de zone.

6. Validation des acquis.

1 JOUR

POUR QUI ?

Personnel opérateur des entreprises intervenant dans les travaux exposant au risque plomb.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les risques pour la santé et les voies d'intoxication ;
- Comprendre l'intérêt du suivi médical renforcé vis-à-vis des maladies professionnelles ;
- Mettre en œuvre les dispositifs de protection adaptés en fonction des situations de travail et de la technique opératoire retenue, notamment les procédures de sortie de zone de travail.

PÉDAGOGIE

Exposés étayés par des vidéos, des photos, des diaporamas, suivis de discussions.

Mises en situation.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PLOMB

Prévenir et maîtriser le risque plomb - Encadrement



TARIF PAR STAGIAIRE : 640€HT

PROGRAMME

PLB003

1. Les principales sources de pollution par le plomb.
2. Les causes de contamination et les pathologies.
3. Prévention médicale, surveillance métré-biologique.
4. Les enjeux juridiques associés au risque plomb.
5. Les différents diagnostics plomb et évaluation des risques.
6. Les objectifs de résultats fixés par la réglementation.
7. Préparation et organisation des travaux.
8. Validation des acquis.

2 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne de l'encadrement d'entreprise appelée à préparer et organiser un chantier ou une opération exposant à un risque plomb, y compris dans la phase de conception des dossiers.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les différents aspects du risque plomb pour l'entreprise et ses salariés ;
- Organiser la prévention et la gestion du risque de la conception à la réalisation de l'opération ;
- Déterminer les dispositifs de protection adaptés en fonction des situations de travail et de la technique opératoire retenue, applicables par les intervenants de chantier ;
- Comprendre l'intérêt du suivi.

PÉDAGOGIE

Exposés étayés par des vidéos, des photos, des diaporamas. Suivi de discussions. Mises en situation.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

ATMOSPHÈRE EXPLOSIVES DANS LES LIEUX DE TRAVAIL

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les entreprises doivent appliquer la réglementation relative aux atmosphères explosives. Elle concerne les mesures à prendre par les employeurs ainsi que les matériels et équipements susceptibles d'être utilisés dans des atmosphères explosives. Cette réglementation couvre les explosions de gaz, de vapeurs, de brouillards et de poussières. Tous les matériels électriques et non électriques (mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électroniques...) sont concernés.

LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES, COMMUNÉMENT APPELÉE « RÉGLEMENTATION ATEX », EST BASÉE SUR 2 DIRECTIVES EUROPÉENNES :

- Directive 94/9/CE du 23 mars 1994, concernant les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphère explosive ;
- Directive 1999/92/CE du 16 décembre 1999, « concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphère explosive ».

ART. R.4227-49 DU CODE DU TRAVAIL

Lorsque des atmosphères explosives peuvent se former en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs ou d'autres personnes, l'employeur prend les mesures nécessaires pour que :

- Le milieu de travail permette un travail en toute sécurité ;
- Une surveillance adéquate soit assurée et des moyens techniques appropriés utilisés ;
- Une formation des travailleurs en matière de protection contre les explosions soit délivrée ;
- Les travailleurs soient équipés, en tant que de besoin, de vêtements de travail adaptés contre les risques d'inflammation.

ART. 5 DE L'ARRÊTÉ DU 08/07/2003

L'employeur prévoit, à l'intention des personnes qui travaillent dans des emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter, une formation suffisante et appropriée en matière de protection contre les explosions.

ATEX

Atex Niveau 0



PROGRAMME

ATX005

1. Qu'est-ce qu'une ATEX ?
2. Quand peut-on être en présence d'une ATEX ?
3. Comment une ATEX peut-elle exploser ?
4. Quelles sont les substances inflammables les plus dangereuses ?
5. Comment éviter l'explosion d'une ATEX ?
6. Les modes de protection ATEX.
7. Règles d'intervention en ATEX.
8. Évaluations initiales niveau 0.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

1 JOUR

POUR QUI ?

Toutes personnes travaillant dans une zone répondant aux normes ATEX mais n'ayant pas à intervenir sur le matériel de sécurité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les mécanismes d'une explosion ;
- Être sensibilisé sur les phénomènes susceptibles de conduire à une explosion ;
- Connaître les risques liés aux interventions en zones (ATEX) spécifiques au site ;
- Intégrer les consignes de sécurité définies par le chef d'établissement.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

ATEX

ATEX Niveau 1



PROGRAMME

ATX002

- 1. ATEX :** Les principes de base, définitions et vocabulaire.
- 2. Comment définir une explosion ?**
 - Causes et conséquences d'une explosion ;
 - Effets et risques d'explosion ;
 - Sources potentielles d'inflammation ;
 - Étude de cas (exemples d'accidents).
- 3. Procédures à prendre en compte en zone ATEX.**
- 4. Repérages des zones dangereuses.**
- 5. Équipements et matériels utilisables en zone ATEX.**
- 6. Directives 94/9/CE et 99/92 :** présentation générales des modes de protection marquage.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

1 JOUR

POUR QUI ?

Responsables du site, chargés d'affaires, responsables techniques, responsables procédés, responsable sHSE, toutes personnes ayant à réaliser des choix techniques en zones ATEX. Occuper des fonctions de manager dans l'entreprise et avoir des aptitudes à la rédaction de documents.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les étapes de la démarche ATEX ;
- Comprendre la Directive 1999/92/CE ;
- Prendre en compte les règles de réparation, d'entretien et de remplacement du matériel implanté en zone.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.



PROGRAMME

ATX003

1. **ATEX** : Les principes de base, les définitions, le vocabulaire.
2. **Risques et sources potentielles d'inflammation et effets d'une explosion.**
3. **Les Directives 94/9/CE et 1999/92/CE.**
4. **Champ d'application, obligations, responsabilités, mise sur le marché, marquage, mode de protection électriques et mécaniques.**
5. **Interactions entre les directives 94/9/CE et 1999/92/CE.**
6. **Équipements et matériels à utiliser en zone ATEX.**
7. **Choix des matériels, EPI, etc.**
8. **Installation des matériels.**
9. **Mise en œuvre des produits.**
10. **Recommandations de maintenance et d'intervention sur les équipements.**
11. **Précautions à prendre en cas d'interventions sur du matériel ATEX.**
12. **Dossier technique et documents de conformité du matériel.**
13. **Suivi qualité et traçabilité des équipements.**

2 JOURS

POUR QUI ?

Toutes personnes travaillant dans une zone répondant aux normes ATEX mais n'ayant pas à intervenir sur le matériel de sécurité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les mécanismes d'une explosion ;
- Être sensibilisé sur les phénomènes susceptibles de conduire à une explosion ;
- Connaître les risques liés aux interventions en zones (ATEX) spécifiques au site ;
- Intégrer les consignes de sécurité définies par le chef d'établissement.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

ATEX

Management de la démarche ATEX



PROGRAMME

ATX001

1. Présentation de la démarche ATEX :

- Rappel de la démarche ATEX pour l'exploitant ;
- Directive 1999/92/CE.

2. Principe de la délimitation des zones :

- Les règles ;
- L'impact de la délimitation.

3. Les principes de la conception des installations en zone.

4. Principes de la maintenance du matériel.

5. Rôle et responsabilité de l'encadrement vis-à-vis du personnel.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

1 JOUR

POUR QUI ?

Responsables du site, chargés d'affaires, responsables techniques responsables procédés, responsables HSE, toutes personnes ayant à réaliser des choix techniques en zones ATEX. Occuper des fonctions de manager dans l'entreprise et avoir des aptitudes à la rédaction de documents.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les étapes de la démarche ATEX ;
- Comprendre la Directive 1999/92/CE ;
- Prendre en compte les règles de réparation, d'entretien et de remplacement du matériel implanté en zone.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

RISQUES CHIMIQUES

Sensibilisation au risque chimique



PROGRAMME

PREV015

1. Les produits chimiques dangereux :

- Qu'est-ce qu'un produit chimique dangereux ?
- La classification des produits chimiques dangereux ;
- Les dangers liés aux produits chimiques dangereux ;
- Dangers physiques et risque incendie-explosion ;
- Dangers pour la santé (corrosion, intoxication, CMR...) ;
- Dangers pour l'environnement.

2. L'information sur les produits chimiques dangereux :

- L'étiquette de danger ;
- La fiche de données de sécurité (rôle et contenu).

3. Prévention des risques :

- La notice de poste : l'information sur le poste de travail ;
- Les équipements de protection ;
- Les équipements de secours ;
- Les consignes en cas d'urgence.

4. Conclusion

1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne travaillant dans un environnement de produits chimiques et amenée à utiliser des produits chimiques dans son activité :

- Opérateurs et techniciens de d'industrie ;
- Agents de nettoyage de maintenance.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les notions nécessaires à l'identification et à la compréhension des risques présentés par la présence de produits chimiques dangereux de l'activité ;
- Être capable d'intégrer la prévention du risque chimique dans son comportement.

PÉDAGOGIE

Présentation vidéo-projetée et exposés et étude de cas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

AUTOCLAVE

Habilitation pour la conduite des autoclaves - Secteur industriel - Hospitalier
Laboratoires (arrêté Ministériel du 20 novembre 2017)



PROGRAMME

AUT001

- 1. Rappels réglementaires :** Arrêté ministériel du 20 novembre 2017 / Réglementation des appareils à couvercle amovible à fermeture lente et rapide.
- 2. Rappel des notions de physique :** Température et quantité de chaleur, énergie / Eau surchauffée et vaporisation.
- 3. Appareils de mesure de pression et de température.**
- 4. Identification des risques :** Risques liés à la pression (vapeur) et à la température / Risques spécifiques aux différents types d'appareils utilisés.
- 5. Les appareils à couvercle amovible à fermeture lente ou rapide :** Différents systèmes de fermeture / Principaux dispositifs de sécurité.
- 6. Les règles de conduite :** Rôle à jouer par l'opérateur ou l'opératrice pour le respect de la sécurité / Précautions à prendre lors de l'exploitation : mise en service et à l'arrêt.
- 7. Application pratique sur site dans l'établissement du stagiaire :** Identification des autoclaves / Analyse des consignes d'exploitation et de sécurité, des procédures de contrôle.
- 8. Évaluation : contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire.**

1 JOUR + 0,5 JOURS TP

POUR QUI ?

Conducteurs d'autoclaves et utilisateurs de stérilisateurs (vapeur et eau surchauffée).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Conduire des autoclaves en respectant les consignes de sécurité, les règles d'exploitation et les procédures de contrôle ;
- Connaître les différents principes de fonctionnement des autoclaves ;
- Identifier les risques liés à une mauvaise utilisation des autoclaves ;
- Se prémunir des risques liés à la pression et à la température de la vapeur d'eau ;
- Manœuvrer un couvercle amovible en toute sécurité.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

FLUIDES FRIGORIGÈNES



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Depuis le 5 juillet 2011, tous les intervenants qui procèdent à des opérations sur des équipements de réfrigération ou de climatisation entraînant la manipulation de fluides frigorigènes doivent disposer d'une attestation d'aptitude délivrée par un organisme évaluateur certifié (arrêté du 13 octobre 2008 modifié par l'arrêté du 5 mars 2009).

QUELLE ATTESTATION CHOISIR ?

À chaque type d'équipement et niveau d'intervention > une catégorie et une formation adaptée.

Catégories

Types de matériel

Stages

1	Tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.	CLIM001 (expérimenté) CLIM002 (débutant)
2	Tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène.	CLIM003
3	Tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène.	CLIM004
4	Tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.	CLIM005
5	Systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'art. R311-1 du code de la route.	CLIM006 (expérimenté) CLIM007 (débutant)
5D	Systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'art. R311-1 du code de la route.	CLIM008

POUR TOUTE DEMANDE, CONTACTEZ VOTRE AGENCE LA PLUS PROCHE

FLUIDES FRIGORIGÈNES

LES OBLIGATIONS PRÉALABLES DES OPÉRATEURS DE FLUIDES FRIGORIGÈNES

Opérations autorisées selon la catégorie pour laquelle l'attestation de capacité est délivrée.

Depuis le 5 juillet 2011, tous les intervenants qui procèdent à des opérations sur des équipements de réfrigération ou de climatisation entraînant la manipulation de fluides frigorigènes doivent disposer d'une attestation d'aptitude délivrée par un organisme évaluateur certifié (arrêté du 13 octobre 2008 modifié par l'arrêté du 5 mars 2009).

Opérations	Équipement de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur Climatisation de véhicules				
	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III	Catégorie IV	Catégorie V
Mise en service	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Maintenance et entretien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Assemblage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle d'étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Récupération des fluides	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

* Oui pour charge en fluide < à 2 kg

L'arrêté du 28 novembre 2011 est venu clarifier le système de déclaration, modifier la liste des outillages nécessaires et faciliter les conditions d'obtention de la certification du personnel.



MÉCANIQUE

Préparation à l'habilitation mécanique M0-M1 (décret 88-1056 du 14/11/1988)



TARIF PAR STAGIAIRE : 365€HT

PROGRAMME

MEC001

- 1. La réglementation :** Droits, devoirs et obligations / quelques statistiques.
- 2. Évaluation des risques :** Principes généraux de prévention / définition des priorités.
- 3. Signalisation de sécurité :** Signaux d'interdiction, obligation ; avertissement, danger, indication ; étiquetage des produits chimiques ; consignes de sécurité.
- 4. Habilitation et autorisation :** Définitions / les différentes habilitations mécaniques / plan de prévention.
- 5. Mise sous régime.**
- 6. Protection individuelle et collective.**
- 7. Situations de travail :** Circulation en entreprise / travaux en hauteur / travaux en milieu bruyant / travaux au bord de l'eau / travaux en atmosphère poussiéreuse / produits dangereux / gaz comprimés ou liquéfiés etc.
- 8. Notion de secourisme et évacuation.**
- 9. Pour un meilleur environnement.**

1 JOUR

POUR QUI ?

Personnel travaillant à proximité de dispositifs mécaniques ou thermodynamiques. Personnel intervenant sur des sites industriels : centrale électrique, raffinerie, unité de production, chantier industriel, arrêt d'unité, travaux neufs.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Reconnaître les risques d'ordre mécanique et savoir s'en protéger ;
- Réaliser les travaux à effectuer en sécurité.

PÉDAGOGIE

Méthode participative (échange d'expérience), outils pédagogiques interactifs et présentation de cas concrets.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

MÉCANIQUE

Préparation à l'habilitation mécanique M2-MC-MR (décret 88-1056 du 14/11/1988)



PROGRAMME

MEC002

- 1. La réglementation :** Obligations de l'employeur et des salariés / Code pénal.
- 2. Quelques statistiques :** Accident de travail, accident de trajet et maladie professionnelle.
- 3. Évaluation des risques :** Exercice d'évaluation des risques.
- 4. Signalisation de sécurité.**
- 5. Rôle des acteurs :** Les entreprises extérieures / Chargé d'exploitation / Chargé d'interventions immédiates / Assistant chargé de travaux / Surveillant de sécurité.
- 6. Habilitation et autorisation :** Tableau des habilitations.
- 7. Mise sous régime :** Différentes mises sous régime / prescriptions générales / contrôles / fiche d'ouverture de chantier.
- 8. Situations de travail :** Circulation en entreprise ; travaux en hauteur / travaux en milieu électriquement très conducteur /travaux en atmosphère chaude / travaux en atmosphère poussiéreuse / gaz inertes / produits dangereux / ouvrages électriques / rayonnement ionisants et non ionisants / désordre.
- 9. Notions de secourisme et évacuation.**
- 10. Pour un meilleur environnement.**

2 JOURS

POUR QUI ?

Personnel travaillant à proximité de dispositifs mécaniques ou thermodynamiques. Personnel intervenant sur des sites industriels tels que les centrales électriques, raffineries, unités de production, chantiers industriels, arrêts d'unité, travaux neufs.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Reconnaître les risques d'ordre mécanique et savoir s'en protéger ;
- Respecter et faire respecter les consignes de sécurité de l'entreprise ;
- Réaliser les travaux à effectuer en sécurité.

PÉDAGOGIE

Méthode participative (échange d'expérience), outils pédagogiques interactifs et présentation de cas concrets.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

LÉGIONELLE

Légionnelle : Prévention et gestion du risque



TARIF PAR STAGIAIRE : 780€HT

PROGRAMME

PREV023

1. La légionnelle et les risques pour la santé :

- La bactérie ;
- Les risques pour la santé humaine, la légionellose.

2. Réglementation obligations réglementaires :

- Textes réglementaires ;
- Protection des travailleurs.

3. Le risque légionnelle sur les installations tours aéro-réfrigérantes :

- Définition ;
- Les différents types de tours aéro-réfrigérantes ;
- Conditions de contamination et de prolifération.

4. Les réseaux d'eau chaude sanitaire :

- Les différents réseaux ;
- Les équipements ;
- Points à risques.

5. La prévention du risque légionnelle.

6. Le carnet sanitaire légionnelle : Obligations - mise en place – suivi.

2 JOURS

POUR QUI ?

Technicien chauffagiste, électricien, plombier, maintenance. Toute personne désirant avoir des notions dans la climatisation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Savoir effectuer des interventions ou des opérations de maintenance sur des installations techniques ou des bâtiments présentant un risque légionnelle.

PÉDAGOGIE

Vidéoprojecteur et cas pratique.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Hygiène alimentaire : La méthode HACCP et le PMS en restauration



TARIF PAR STAGIAIRE : 520€HT

PROGRAMME

HACCP001

1. Réglementation.
2. Les principes de la méthode HACCP.
3. Rappel sur les dangers.
4. Application de la méthode à la restauration collective.
5. Différence entre CCP, PRPO et PRP.
6. Conditions de succès de la maîtrise de l'HACCP.
7. Recherche des causes :
 - Compléter un tableau d'analyses des dangers ;
 - Compléter un tableau de suivi d'un CCP ou PR PO.
8. Développement des bonnes pratiques d'hygiène.
9. Développement du plan HACCP.
10. Développement de la traçabilité.
11. Élaboration de bonnes pratiques, instructions, procédures.

2 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne en charge de la mise en place et/ou du contrôle de l'hygiène en restauration.

Prérequis : Être titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat technique ou professionnel ou équivalent.

Avoir une formation, une connaissance et une expérience appropriées en hygiène alimentaire adaptées aux opérations qui lui sont confiées.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Effectuer la mise en place et/ou le contrôle de l'hygiène en restauration.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

APPAREILS DE LEVAGE

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

Tout travailleur amené à utiliser des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du Travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56 du Code du Travail) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

LE RESPECT DE CES PRESCRIPTIONS IMPOSE DONC :

1. Que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de l'équipement concerné. Formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire ;
2. Que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée ;
3. Qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de l'équipement concerné, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées ;
4. Que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation ;
5. Que son employeur ait délivré une autorisation de conduite pour l'équipement concerné.

LE CACES® :

Le CACES® est un test validant les connaissances et savoir-faire du conducteur de l'équipement préalablement à la délivrance de l'autorisation de conduite. Ils est recommandé par la CNAMTS mais non obligatoire. Le CACES® ne peut être délivré que par un Organisme Testeur Certifié (OTC). La liste des OTC est consultable sur le site de l'INRS.

RÉNOVATION DU DISPOSITIF EXISTANT :

La rénovation du dispositif CACES® a notamment pour objectif de rationaliser sa mise en œuvre, de faciliter l'application des recommandations, de clarifier les définitions des familles et catégories d'équipements concernés et de prendre en compte l'évolution des matériels pour répondre aux attentes des entreprises, en intégrant le retour d'expérience acquis depuis sa création.

À terme la rénovation du dispositif s'accompagnera de la mise en place d'une base de données sécurisée, destinée à l'enregistrement de tous les CACES® délivrés. Elle permettra notamment aux employeurs de vérifier la validité des CACES® qui leur sont présentés et aux salariés d'éditer une attestation correspondant au(x) CACES® qu'ils détiennent.

ÉVOLUTIONS ET NOUVELLES RECOMMANDATIONS :

Les recommandations telles qu'on les connaissait avant, évoluent et changent de dénomination :

- **R482** : Engins de chantier
- **R483** : Grues mobiles
- **R486** : Plates-formes élévatrices mobiles de personnel
- **R487** : Grues à tour
- **R489** : Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- **R490** : Grues de chargement

À ces évolutions, 2 nouvelles recommandations ont été établies :

- **R484** : Ponts roulants et portiques
- **R485** : Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

Toutes ces évolutions et nouvelles recommandations sont applicables au 1^{er} janvier 2020.

LEVAGE

ENGINS DE CHANTIER - CNAM R372 MODIFIÉE

Applicable jusqu'au 31 décembre 2019.

CATÉGORIE 1

Tracteurs et petits engins de chantier mobiles : tracteurs agricoles ≤ 50 cv, Minipelles ≤ 6 t, minichargeuses et motobasculeurs $\leq 4,5$ t, petits compacteurs $\leq 4,5$ t



CATÉGORIE 2

Engins d'extraction et/ou de chargement à déplacement séquentiel : Pelles, engins de fondations spéciales, de forage, de travaux souterrains.



CATÉGORIE 3

Engins d'extraction à déplacement alternatif : Bouteurs, tracteurs à chenilles, pipe layer.



CATÉGORIE 4

Engins de chargement à déplacement alternatif : Chargeuses, chargeuses-pelleuses.



CATÉGORIE 5

Engins de finition à déplacement lent : Finisseurs, machines à coffrage glissant, gravillonneurs, répandeurs de chaux, pulvimixer, fraiseuses.



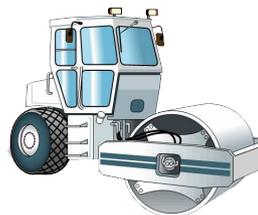
CATÉGORIE 6

Engins de réglage à déplacement alternatif : Niveleuses.



CATÉGORIE 7

Engins de compactage à déplacement alternatif : Compacteurs.



CATÉGORIE 8

Engin de transport ou d'extraction - transport : Tombeaux, décapeuses, tracteurs agricoles > 50 cv.



CATÉGORIE 9

Engin de manutention : Chariots élévateurs de chantier ou tout terrain.



CATÉGORIE 10

Déplacement, chargement, déchargement, transfert d'engins sans activité de production (porte engins) maintenance, démonstration ou essais.



LEVAGE

ENGINS DE CHANTIER - CNAM R482

Applicable à partir du 1^{er} janvier 2020.

CATÉGORIE A (Ancienne catégorie 1)

Engins compacts, limités à la liste exhaustive suivante :

- Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6t ;
- Chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6t ;
- Chargeuses-pelleteuses de masse ≤ 6t ;
- Moto-basculeurs de masse ≤ 6t ;
- Compacteurs de masse ≤ 6t ;
- Tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73,6 kW).



CATÉGORIE D (Ancienne catégorie 7)

Engins de compactage :

- Compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6t ;
- Compacteurs à pieds dameurs de masse > 6t.



CATÉGORIE B (Ancienne catégorie 2)

Engins à déplacement séquentiel :

- Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6t ;
- Pelles multifonctions ;
- Machines automotrices de sondage ou de forage ;
- Pelles hydrauliques rail-route.



CATÉGORIE E (Ancienne catégorie 8)

Engins de transport :

- Tombereaux, rigides ou articulés ;
- Moto-basculeurs de masse > 6t ;
- Tracteurs agricoles de puissance > 100 cv (73,6kW).



CATÉGORIE C (Anciennes catégories 3, 4 et 6)

Engins à déplacement alternatif :

- Chargeuses sur pneumatiques de masse > 6t ;
- Chargeuses-pelleteuses de masse > 6t ;
- Bouteurs ;
- Chargeuses à chenilles de masse > 6t ;
- Niveleuses automotrices ;



CATÉGORIE F (Ancienne catégorie 9)

Chariots de manutention tout-terrain :

- Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât ;
- Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique.



CATÉGORIE G (Ancienne catégorie 10)

Conduite des engins hors production :

Déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.

LEVAGE

CACES® et/ou autorisation de conduite - Engins de chantier

Conducteurs débutants (CNAM R482) et autorisation de conduite (art. R4323-56)



EN E-LEARNING



TARIF PAR STAGIAIRE : 1 390€HT

PROGRAMME

LEV001

1. Connaissances générales.
2. Technologie des engins de chantier.
3. Les principaux types/catégories d'engins de chantier.
4. Règles de circulation applicables aux engins de chantier.
5. Risques liés à l'utilisation des engins de chantier.
6. Exploitation des engins de chantier.
7. Vérifications d'usage des engins de chantier.
8. **Formation pratique** : exercices de conduite en sécurité adaptés à l'engin concerné, opérations de prise de poste, vérifications, conduite et manœuvres, circulation à vide et en charge, en situation de travail, exercices spécifiques selon la catégorie d'engins concernée, opérations de fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance.
9. **Validation des acquis théoriques et pratiques.**

(*) formation standard sur une catégorie au choix entre A, B1, B2, B3, C1, C2, C3, D, E, F ou G.

3 JOURS + 1 JOUR CACES®

POUR QUI ?

Toute personne peu ou pas expérimentée souhaitant conduire un engin de chantier.

Prérequis : EPI obligatoire (casque de chantier, gilet réfléchissant, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Obtenir un CACES® et/ou une autorisation de conduite ;
- Appliquer les règles de sécurité liées à la conduite d'un engin de chantier ;
- Prendre en compte tous les aspects de la réforme anti-endommagement en vue d'obtenir une A.I.P.R.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (1j) et application pratique*(2j). Examen CACES® (1j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 4 à 6 stagiaires.

LEVAGE

CACES® et/ou autorisation de conduite - Engins de chantier

Conducteurs expérimentés

(CNAM R482) et autorisation de conduite (art. R4323-56)



TARIF PAR STAGIAIRE : 800€HT

PROGRAMME

LEV002

1. **Connaissances générales :**
2. **Technologie des engins de chantier :**
3. **Les principaux types/catégories d'engins de chantier.**
4. **Règles de circulation applicables aux engins de chantier :**
5. **Risques liés à l'utilisation des engins de chantier :**
6. **Exploitation des engins de chantier.**
7. **Vérifications d'usage des engins de chantier.**
8. **Formation pratique :** exercices de conduite en sécurité adaptés à l'engin concerné, opérations de prise de poste, vérifications, conduite et manœuvres, circulation à vide et en charge, en situation de travail, exercices spécifiques selon la catégorie d'engins concernée, opérations de fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance.
9. **Validation des acquis théoriques et pratiques.**

(*) formation standard sur une catégorie au choix entre A, B1, B2, B3, C1, C2, C3, D, E, F ou G.

2 JOURS + 1 JOUR CACES®

POUR QUI ?

Toute personne ayant l'expérience de la conduite d'un engin de chantier et présentant les aptitudes médicales requises.

Prérequis : EPI obligatoire (casque de chantier, gilet réfléchissant, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Obtenir un CACES® et/ou une autorisation de conduite ;
- Appliquer les règles de sécurité liées à la conduite d'un engin de chantier ;
- Prendre en compte tous les aspects de la réforme anti-endommagement en vue d'obtenir une A.I.P.R.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (1j) et application pratique*(1j). Examen CACES® (1j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 4 à 6 stagiaires.

LEVAGE

Recyclage CACES® et/ou autorisation de conduite - Engins de chantier
(CNAM R482) et autorisation de conduite (art. R4323-56)



PROGRAMME

LEV003

1. Connaissances générales.
2. Technologie des engins de chantier.
3. Les principaux types/catégories d'engins de chantier.
4. Règles de circulation applicables aux engins de chantier.
5. Risques liés à l'utilisation des engins de chantier.
6. Exploitation des engins de chantier.
7. Vérifications d'usage des engins de chantier.
8. Remise à niveau pratique : exercices de conduite en sécurité adaptés à l'engin concerné, opérations de prise de poste, vérifications, conduite et manœuvres, circulation à vide et en charge, en situation de travail, exercices spécifiques selon la catégorie d'engins concernée, opérations de fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance.
9. Validation des acquis théoriques et pratiques.

(*) formation standard sur une catégorie au choix entre A, B1, B2, B3, C1, C2, C3, D, E, F ou G.

1 JOUR + 1 JOUR CACES®

POUR QUI ?

Toute personne devant renouveler son CACES® et/ou son autorisation de conduite.

Prérequis : Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage. EPI obligatoire (casque de chantier, gilet réfléchissant, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Renouveler son CACES® et/ou son autorisation de conduite ;
- Corriger les mauvaises pratiques ;
- Appliquer les règles de sécurité liées à la conduite d'un engin de chantier ;

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (0,5j) et application pratique*(0,5j). Examen CACES® (1j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

LEVAGE

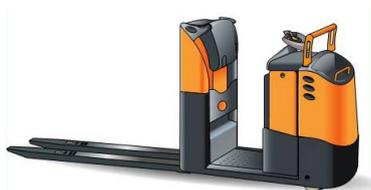
CHARIOTS AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

CNAM R389

Applicable jusqu'au 31 décembre 2019.

CATÉGORIE 1

Transpalette à conducteur porté et préparateur de commande au sol (levée < 1m).



CATÉGORIE 2

Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité < 6t.



CATÉGORIE 3

Chariots élévateurs en porte à faux de capacité ≤ 6t.



CATÉGORIE 4

Chariots élévateurs en porte à faux de capacité > 6t.



CATÉGORIE 5

Chariots élévateurs à mât rétractable (et chariot à prise bi ou multidirectionnelle, à prise latérale, à poste de conduite élevable)



CATÉGORIE 6

Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (porte-engins), maintenance, démonstration ou essais.



LEVAGE

CHARIOTS AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

CNAM R489

Applicable à partir du 1^{er} janvier 2020.

CATÉGORIE 1A ET 1B (Ancienne catégorie 1)

Transpalettes à conducteur porté. Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée $\leq 1,20$ m)

Gerbeurs à conduction porté (hauteur de levée $> 1,20$ m).



CATÉGORIE 2A ET 2B (Ancienne catégorie 2)

Chariots à plateau porteur (capacité de charge ≤ 2 tonnes).

Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 tonnes).



CATÉGORIE 3 (Ancienne catégorie 3)

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes).



CATÉGORIE 4 (Ancienne catégorie 4)

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes).



CATÉGORIE 5 (Ancienne catégorie 5)

Chariots élévateurs à mât rétractable.



CATÉGORIE 6

Chariots élévateurs à poste de conduite élevable (hauteur de plancher $> 1,20$ m).



CATÉGORIE 7 (Ancienne catégorie 6)

Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories.

LEVAGE

CACES® et/ou autorisation de conduite - Chariots automoteurs à conducteur porté - Conducteurs débutants (CNAM R489) et autorisation de conduite (art. R4323-56)



PROGRAMME

LEV004

1. Connaissances générales.
2. Technologie des chariots automoteurs à conducteur porté.
3. Les principaux types de chariots de manutention.
4. Notions élémentaires de physique.
5. Stabilité des chariots de manutention.
6. Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention.
7. Exploitation des chariots de manutention.
8. Vérifications d'usage des chariots de manutention.
9. **Formation pratique** : exercices de conduite en sécurité adaptés à la catégorie concernée, opérations de prise de poste, vérifications, conduite et manœuvres, circulation à vide et en charge, en situation de travail, exercices spécifiques selon la catégorie du chariot concerné, opérations de fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance.
10. **Validation des acquis théoriques et pratiques.**

(*) formation standard sur une catégorie au choix entre 1A, 1B, 2A, 2B, 3, 4, 5, 6 ou 7.

3 JOURS + 1 JOUR CACES®

POUR QUI ?

Toute personne peu ou pas expérimentée souhaitant conduire un chariot automoteur à conducteur porté.

Prérequis : EPI obligatoire (casque de chantier, gilet réfléchissant, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Obtenir un CACES® et/ou une autorisation de conduite ;
- Appliquer les règles de sécurité liées à la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté ;
- Prendre en compte tous les aspects de la réforme anti-endommagement en vue d'obtenir une A.I.P.R.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (1j) et application pratique*(2j). Examen CACES® (1j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

LEVAGE

CACES® et/ou autorisation de conduite - Chariots automoteurs à conducteur porté - Conducteurs expérimentés (CNAM R489) et autorisation de conduite (art. R4323-56)



PROGRAMME

LEV005

1. Connaissances générales.
2. Technologie des chariots automoteurs à conducteur porté.
3. Les principaux types de chariots de manutention.
4. Notions élémentaires de physique.
5. Stabilité des chariots de manutention.
6. Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention.
7. Exploitation des chariots de manutention.
8. Vérifications d'usage des chariots de manutention.
9. **Formation pratique** : exercices de conduite en sécurité adaptés à la catégorie concernée, opérations de prise de poste, vérifications, conduite et manœuvres, circulation à vide et en charge, en situation de travail, exercices spécifiques selon la catégorie du chariot concerné, opérations de fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance.
10. **Validation des acquis théoriques et pratiques.**

(*) Formation standard sur une catégorie au choix entre 1A, 1B, 2A, 2B, 3, 4, 5, 6 ou 7.

2 JOURS + 1 JOUR CACES®

POUR QUI ?

Toute personne ayant l'expérience dans la conduite d'un chariot automoteur à conducteur porté.

Prérequis : EPI obligatoire (gilet réfléchissant, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Obtenir un CACES® et/ou une autorisation de conduite ;
- Appliquer les règles de sécurité liées à la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté ;

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (1j) et application pratique*(1j). Examen CACES® (1j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

LEVAGE

Recyclage CACES® et/ou autorisation de conduite - Chariots automoteurs à conducteur porté (CNAM R489) et autorisation de conduite (art. R4323-56)



PROGRAMME

LEV006

1. Connaissances générales.
2. Technologie des chariots automoteurs à conducteur porté.
3. Les principaux types de chariots de manutention.
4. Notions élémentaires de physique.
5. Stabilité des chariots de manutention.
6. Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention.
7. Exploitation des chariots de manutention.
8. Vérifications d'usage des chariots de manutention.
9. Remise à niveau pratique : exercices de conduite en sécurité adaptés à la catégorie concernée, opérations de prise de poste, vérifications, conduite et manœuvres, circulation à vide et en charge, en situation de travail, exercices spécifiques selon la catégorie du chariot concerné, opérations de fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance.
10. Validation des acquis théoriques et pratiques.

(*) Formation standard sur une catégorie au choix entre 1A, 1B, 2A, 2B, 3, 4, 5, 6 ou 7.

1 JOUR + 1 JOUR CACES®

POUR QUI ?

Toute personne devant renouveler son CACES® et/ou son autorisation de conduite.

Prérequis : Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage. EPI obligatoire (gilet réfléchissant, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Renouveler son CACES® et/ou son autorisation de conduite ;
- Corriger les mauvaises pratiques ;
- Appliquer les règles de sécurité pour la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (0,5j) et application pratique* (0,5j). Examen CACES® (1j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

LEVAGE

CACES® et/ou autorisation de conduite Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant (CNAM R485) et autorisation de conduite (art. R4323-56)



PROGRAMME

LEV007

1. Connaissances générales.
2. Technologie des chariots automoteurs gerbeurs a conducteur accompagnant.
3. Les principaux types de gerbeurs a conducteur accompagnant – Les catégories de CACES®.
4. Notions élémentaires de physique.
5. Stabilité des gerbeurs a conducteur accompagnant.
6. Risques lies a l'utilisation des gerbeurs a conducteur accompagnant.
7. Exploitation des gerbeurs a conducteur accompagnant.
8. Vérifications d'usage des gerbeurs a conducteur accompagnant.
9. Formation pratique : opérations de prise de poste, vérifications journalières, conduite et manœuvres, prise et dépose de charge au sol, gerbage et dégerbage en pile, stockage et déstockage sur palettier, chargement et déchargement d'un véhicule à quai par l'arrière au moyen d'un hayon, opérations d'entretien quotidien, fin de poste, maintenance.
10. Validation des acquis théoriques et pratiques.

2 JOURS + 1 JOUR CACES®

POUR QUI ?

Toute personne appelée à utiliser un chariot de manutention automoteur à conducteur accompagnant (gerbeur électrique).

Prérequis : EPI obligatoire (gilet réfléchissant, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Obtenir un CACES® et/ou une autorisation de conduite ;
- Appliquer les règles de sécurité liées à la conduite des chariots de manutention à conducteur accompagnant.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (1j) et application pratique sur site (1j). Examen CACES® (1j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

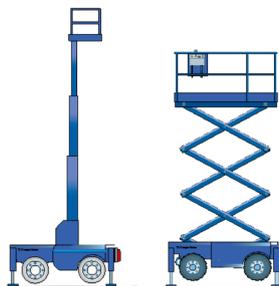
Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

LEVAGE

PEMP : PLATE-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNES CNAM R386 Applicable jusqu'au 31 décembre 2019.

CATÉGORIE 1A

PEMP dont la translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport, avec élévation suivant un axe vertical.



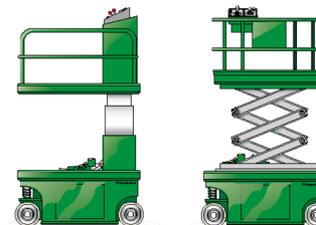
CATÉGORIE 2A

PEMP dont la translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis, avec élévation suivant un axe vertical.



CATÉGORIE 3A

PEMP dont la translation avec la plate-forme de travail en position haute peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail, avec élévation suivant un axe vertical.



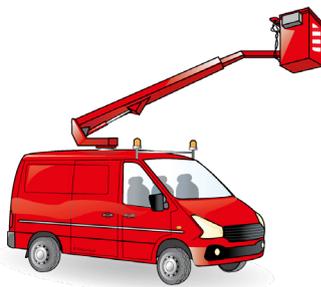
CATÉGORIE 1B

PEMP dont la translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport, avec élévation suivant un axe multidirectionnel.



CATÉGORIE 2B

PEMP dont la translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis, avec élévation suivant un axe multidirectionnel.



CATÉGORIE 3B

PEMP dont la translation avec la plate-forme de travail en position haute peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail, avec élévation suivant un axe multidirectionnel.



LEVAGE

PEMP : PLATE-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL CNAM R486

Applicable à partir du 1^{er} janvier 2020.

CATÉGORIE A (1A ET 3A)

PEMP du groupe A, de type 1 ou 3.



CATÉGORIE B (1B ET 3B)

PEMP du groupe B, de type 1 ou 3.



CATÉGORIE C

Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B :

Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins, transfert de toutes les PEMP de catégorie A ou B sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.

LEVAGE

CACES® et/ou autorisation de conduite - Plateformes élévatrices mobiles de personnel « PEMP » - Conducteurs débutants (CNAM R486) et autorisation de conduite (art.R4323-56)



PROGRAMME

LEV015

1. Connaissances générales.
2. Technologie des PEMP.
3. Les principaux types de PEMP.
4. Notions élémentaires de physique.
5. Stabilité des PEMP.
6. Risques liés à l'utilisation des grues de chargement.
7. Exploitation des PEMP.
8. Vérifications d'usage des PEMP.
9. Formation pratique : exercices de conduite en sécurité adaptés à la catégorie concernée, opérations de prise de poste, vérifications, conduite et manœuvres, exercices spécifiques selon la catégorie de la PEMP concernée, opérations de fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance.
10. Validation des acquis théoriques et pratiques.

(*) formation standard sur une catégorie au choix entre A, B ou C.

2 JOURS + 1 JOUR CACES®

POUR QUI ?

Toute personne peu ou pas expérimentée souhaitant conduire une PEMP.

Prérequis : EPI obligatoire (gilet réfléchissant, casque avec jugulaire, harnais de sécurité avec longe, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Obtenir un CACES® et/ou une autorisation de conduite ;
- Appliquer les règles de sécurité liées à la conduite des plateformes élévatrices mobiles de personnes.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (1j) et application pratique*(1j). Examen CACES® (1j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 4 stagiaires.

LEVAGE

CACES® et/ou autorisation de conduite - Plateformes élévatrices mobiles de personnel « PEMP » - Conducteurs expérimentés (CNAM R486) et autorisation de conduite (art.R4323-56)



PROGRAMME

LEV016

1. Connaissances générales.
2. Technologie des PEMP.
3. Les principaux types de PEMP.
4. Notions élémentaires de physique.
5. Stabilité des PEMP.
6. Risques liés à l'utilisation des grues de chargement.
7. Exploitation des PEMP.
8. Vérifications d'usage des PEMP.
9. Formation pratique : exercices de conduite en sécurité adaptés à la catégorie concernée, opérations de prise de poste, vérifications, conduite et manœuvres, exercices spécifiques selon la catégorie de la PEMP concernée, opérations de fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance.
10. Validation des acquis théoriques et pratiques.

(*) formation standard sur une catégorie au choix entre A, B ou C.

1 JOUR + 1 JOUR CACES®

POUR QUI ?

Toute personne ayant l'expérience dans la conduite d'une PEMP.

Prérequis : EPI obligatoire (gilet réfléchissant, casque avec jugulaire, harnais de sécurité avec longe, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Obtenir un CACES® et/ou une autorisation de conduite ;
- Appliquer les règles de sécurité liées à la conduite des plateformes élévatrices mobiles de personnes.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (0,5j) et application pratique*(0,5j). Examen CACES® (1j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 4 stagiaires.

LEVAGE

Recyclage CACES® et/ou autorisation de conduite - Plates-formes élévatrices mobiles de personnel « PEMP » (CNAM R486) et autorisation de conduite (art. R4323-56)



TARIF PAR STAGIAIRE : 480€HT

PROGRAMME

LEV017

1. Travaux en hauteur.
2. Dispositions réglementaires.
3. Instances et organismes de prévention.
4. Devoirs et responsabilités.
5. Description et classification des PEMP.
6. Qui peut conduire une PEMP ?
7. Manœuvre d'une PEMP.
8. Fin d'utilisation d'une PEMP.
9. Choix d'une PEMP et examen d'adéquation en fonction des travaux.
10. Remise à niveau pratique : contrôle visuel de l'état de la PEMP, bon fonctionnement des dispositifs de sécurité, reconnaissance de l'environnement, mise en situation d'utilisation, gestes de commandement et de communication, déplacement au sol et dans l'espace.
11. Manœuvres de sauvetage et dépannage.
12. Validation des acquis théoriques et pratiques.

(*) formation standard sur une catégorie au choix entre 1A, 1B, 3A, 3B.

1 JOUR + 1 (CACES®)

POUR QUI ?

Toute personne devant renouveler son CACES® et/ou son autorisation de conduite.

Prérequis : Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage. EPI obligatoires (gilet réfléchissant, casque avec jugulaire, harnais de sécurité avec longe, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Renouveler son CACES® et/ou son autorisation de conduite ;
- Appliquer les règles de sécurité pour la conduite des plateformes élévatrices mobiles de personnes ;
- Prendre en compte tous les aspects de la réforme anti-endommagement en vue d'obtenir une A.I.P.R.

PÉDAGOGIE

Études de cas, mises en situation, apports théoriques, activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (0,5j) et application pratique*(0,5j). Examen CACES® (1j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

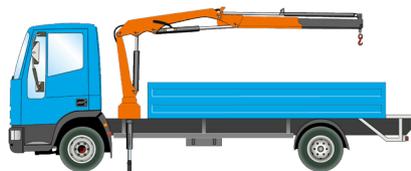
LEVAGE

GRUES AUXILIAIRES DE CHARGEMENT DE VÉHICULES

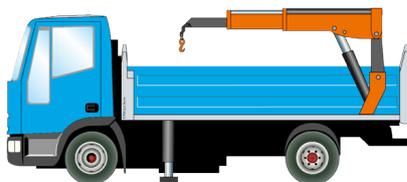
CNAM R390

Applicable jusqu'au 31 décembre 2019.

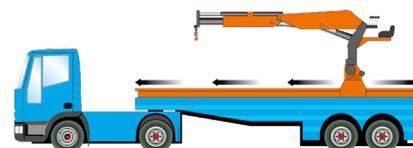
GACV - DERRIÈRE CABINE



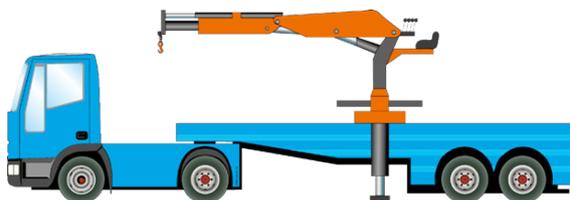
GACV - DERRIÈRE PORTEUR



GACV - MONTAGE ROULANT



GACV - POSITION INTERMÉDIAIRE



GACV - SUR POTENCE



GRUES DE CHARGEMENT CNAM R490

Applicable à partir du 1^{er} janvier 2020.

GRUE DE CHARGEMENT
MONTÉE DERRIÈRE LA CABINE



GRUE DE CHARGEMENT
MONTÉE EN POSITION CENTRALE



GRUE DE CHARGEMENT MONTÉE
EN PORTE À FAUX ARRIÈRE



LEVAGE

CACES® et/ou autorisation de conduite grues de chargement

Conducteurs débutants

(CNAM R490) et autorisation de conduite (art.R4323-56)



PROGRAMME

LEV012

1. Connaissances générales :
2. Technologie des grues de chargement :
3. Notions élémentaires de physique.
4. Stabilité des grues de chargement.
5. Déplacement grues de chargement sur site.
6. Risques liés à l'utilisation des grues de chargement :
7. Exploitation des grues de chargement.
8. Accessoires de levage et règles d'élingage.
9. Vérifications d'usage des chariots de manutention.
10. Formation pratique : exercices de conduite en sécurité adaptés, opérations de prise de poste, vérifications, conduite et manœuvres, exercices spécifiques (élingage, prise et dépose de charges à un endroit précis et visible, maîtrise du ballant), opérations de fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance.
11. Validation des acquis théoriques et pratiques.

3 JOURS + 1 (CACES®)

POUR QUI ?

Toute personne peu ou pas expérimentée souhaitant conduire une grue auxiliaire de chargement de véhicules.

Prérequis : EPI obligatoire (gilet réfléchissant, casque avec jugulaire, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Obtenir un CACES® et/ou une autorisation de conduite ;
- Appliquer les règles de sécurité liées à la conduite des grues auxiliaires de chargement de véhicules ;
- Prendre en compte tous les aspects de la réforme anti-endommagement en vue d'obtenir une A.I.P.R.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (1j) et application pratique (2j). Examen CACES® (1j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

LEVAGE

CACES® et/ou autorisation de conduite grues de chargement

Conducteurs expérimentés

(CNAM R490) et autorisation de conduite (art.R4323-56)



PROGRAMME

LEV0013

1. Connaissances générales.
2. Technologie des grues de chargement.
3. Notions élémentaires de physique.
4. Stabilité des grues de chargement.
5. Déplacement grues de chargement sur site.
6. Risques liés à l'utilisation des grues de chargement.
7. Exploitation des grues de chargement.
8. Accessoires de levage et règles d'élingage.
9. Vérifications d'usage des chariots de manutention.
10. **Formation pratique** : exercices de conduite en sécurité adaptés, opérations de prise de poste, vérifications, conduite et manœuvres, exercices spécifiques (élingage, prise et dépose de charges à un endroit précis et visible, maîtrise du ballant), opérations de fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance.
11. **Validation des acquis théoriques et pratiques.**

2 JOURS + 1 (CACES®)

POUR QUI ?

Toute personne ayant l'expérience dans la conduite d'une grue auxiliaire de chargement de véhicules.

Prérequis : EPI obligatoire (gilet réfléchissant, casque avec jugulaire, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Obtenir un CACES® et/ou une autorisation de conduite ;
- Appliquer les règles de sécurité liées à la conduite des grues auxiliaires de chargement de véhicules ;
- Prendre en compte tous les aspects de la réforme anti-endommagement en vue d'obtenir une A.I.P.R.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (1j) et application pratique (1j). Examen CACES® (1j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

LEVAGE

Recyclage CACES® et/ou autorisation de conduite grues de chargement (CNAM R490) et autorisation de conduite (art. R423-56)



PROGRAMME

LEV0014

1. Connaissances générales.
2. Technologie des grues de chargement.
3. Notions élémentaires de physique.
4. Stabilité des grues de chargement.
5. Déplacement grues de chargement sur site.
6. Risques liés à l'utilisation des grues de chargement.
7. Exploitation des grues de chargement.
8. Accessoires de levage et règles d'élingage.
9. Vérifications d'usage des chariots de manutention.
10. Remise à niveau pratique : exercices de conduite en sécurité adaptés, opérations de prise de poste, vérifications, conduite et manœuvres, exercices spécifiques (élingage, prise et dépose de charges à un endroit précis et visible, maîtrise du ballant), opérations de fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance.
11. Validation des acquis théoriques et pratiques.

1 JOUR + 1 (CACES®)

POUR QUI ?

Toute personne devant renouveler son CACES® et/ou son autorisation de conduite.

Prérequis : Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage. EPI obligatoire (gilet réfléchissant, casque avec jugulaire, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Renouveler son CACES® et/ou une autorisation de conduite ;
- Corriger les mauvaises pratiques ;
- Appliquer les règles de sécurité liées à la conduite des grues auxiliaires de chargement de véhicules ;
- Prendre en compte tous les aspects de la réforme anti-endommagement en vue d'obtenir une A.I.P.R.

PÉDAGOGIE

Études de cas, mises en situation, apports théoriques et activités de compréhension et d'acquisition.

Formation en salle (0,5j) et application pratique*(0,5j). Examen CACES® (1j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

LEVAGE

CACES® et/ou autorisation de conduite des ponts roulants et portiques (CNAM R484) et autorisation de conduite (art. R4323-56)



PROGRAMME

LEV008

1. Connaissances générales
2. Technologie des ponts roulants et portiques
3. Les principaux types de ponts roulants et portiques – Les catégories de CACES®
4. Notions élémentaires de physique
5. Capacité des ponts roulants et des portiques
6. Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques
7. Exploitation des ponts roulants et des portiques
8. Accessoires de levage et règles d'élingage
9. Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques
10. Formation pratique : opérations de prise de poste, vérifications journalières, conduite et manœuvres, réalisation de l'élingage, positionnement, mouvements simples et mouvements combinés, prise et dépose de charges, maîtrise du ballant, opérations d'entretien quotidien, fin de poste, maintenance.
11. Validation des acquis théoriques et pratiques.

2 JOURS + 1 (CACES®)

POUR QUI ?

Toute personne appelée à utiliser des ponts roulants et/ou des portiques.

Prérequis : EPI obligatoire (casque avec jugulaire, gilet réfléchissant, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Obtenir un CACES® et/ou une autorisation de conduite ;
- Appliquer les règles de sécurité liées à la conduite des ponts roulants et des portiques ;
- Réaliser des opérations simples d'élingage.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (1j) et application pratique sur site (1j). Examen CACES® (1j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

LEVAGE

Recyclage CACES® et/ou autorisation de conduite des ponts roulants et portiques (CNAM R484) et autorisation de conduite (art. R4323-56)



PROGRAMME

LEV009

1. Connaissances générales
2. Technologie des ponts roulants et portiques
3. Les principaux types de ponts roulants et portiques – Les catégories de CACES®
4. Notions élémentaires de physique
5. Capacité des ponts roulants et des portiques
6. Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques
7. Exploitation des ponts roulants et des portiques
8. Accessoires de levage et règles d'élingage
9. Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques
10. Remise à niveau pratique : opérations de prise de poste, vérifications journalières, conduite et manœuvres, réalisation de l'élingage, positionnement, mouvements simples et mouvements combinés, prise et dépose de charges, maîtrise du ballant, opérations d'entretien quotidien, fin de poste, maintenance.
11. Validation des acquis théoriques et pratiques.

1 JOUR + 1 (CACES®)

POUR QUI ?

Toute personne utilisant des ponts roulants et/ou des portiques, voulant renouveler leur CACES® et/ou autorisation de conduite..

Prérequis : EPI obligatoire (casque avec jugulaire, gilet réfléchissant, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Renouveler son CACES® et/ou son autorisation de conduite ;
- Maîtriser les règles de sécurité liées à la conduite des ponts roulants et des portiques ;
- Corriger les mauvaises pratiques.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (0,5j) et application pratique sur site (0,5j).

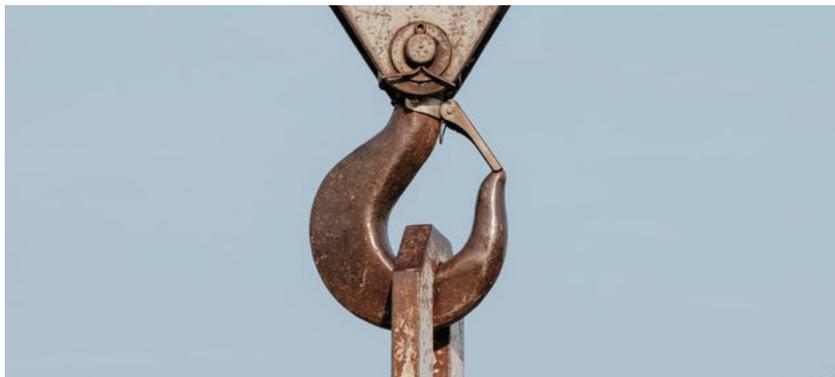
NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

LEVAGE

Pratique de l'élingage courant



PROGRAMME

LEV010

1. Formation théorique :

- Présentation du programme de stage ;
- Le travail et les responsabilités de l'élingueur ;
- Règles générales d'emploi des élingues ;
- Les modes d'élingage / Choix et mise en place des élingues ;
- Levage, déplacement, dépose des charges ;
- Les commandements : gestes normalisés ;
- Les consignes de sécurité ;

2. Formation pratique :

- Visite et description du matériel d'élingage ;
- Exercices divers de démonstration ;
- Matériel d'équipement ;
- Accessoires spéciaux ;
- Nœuds usuels et cas d'utilisation ;
- Elingage simple de transport et dépose de charges ;
- Travaux d'élingage dirigés ;
- Travaux d'élingage en équipe ;
- Manœuvres dirigées de retournement de pièces diverses.

1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne appelée à utiliser des élingues et des accessoires de levage pour des opérations d'élingage prédéfinies.

Prérequis : EPI obligatoire (casque avec jugulaire, gants de manutention, gilet réfléchissant, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les connaissances et le savoir-faire pour faciliter les opérations de levage et d'utilisation des matériels d'élingage ;
- Développer les réflexes de sécurité ;
- Utiliser rationnellement le matériel.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (0,5j) et application pratique sur site (0,5j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

LEVAGE

Formation à l'utilisation en sécurité des palans



PROGRAMME

LEV011

1. Réglementation et textes en vigueur.
2. Rôle et responsabilités au poste de travail.
3. Technologie élémentaire des palans ou petits équipements de travail servant au levage.
4. Technologie élémentaire des appareils et accessoires.
5. Méthodologie de levage et adéquation.
6. L'élingage des charges et règles d'élingage.
7. Consignes de sécurité lors de l'utilisation.
8. Gestes de commandement lors d'opération sans visibilité.
9. Formation pratique : Examen d'adéquation, contrôle visuel de l'état de l'équipement, mise en place du balisage, réalisation de manœuvres de prise et de dépose de charge, tâches réalisées en fin de poste...
10. Examen : contrôle des connaissances et savoir-faire.

Uniquement en INTRA : Contactez votre agence
Dates interentreprise : Nous consulter

1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne appelée à utiliser des palans.

Prérequis : EPI obligatoire (casque avec jugulaire, gants de manutention, gilet réfléchissant, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Manipuler un palan dans les meilleures conditions de sécurité ;
- Choisir et mettre en œuvre les accessoires d'élingage appropriés à la charge pour lever et transférer des charges.

PÉDAGOGIE

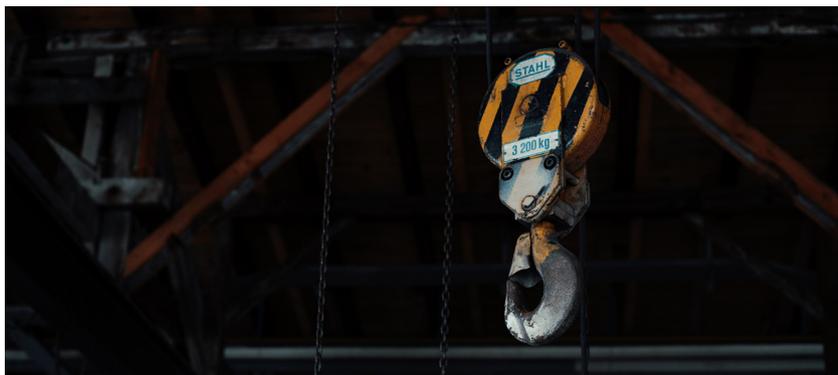
Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (0,5j) et application pratique sur site (0,5j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

LEVAGE

Contrôle d'accessoires de levage



PROGRAMME

LEV021

1. Sensibilisation à la sécurité :

- L'accident du travail ;
- Les responsabilités ;
- Prévention des accidents du travail.

2. Organisation de la prévention :

- La CNAM ;
- L'OPPBTP ;
- Les organismes de contrôle.

3. Réglementation :

- Arrêté du 1^{er} mars 2004 ;
- Circulaire DRT2005/04 du 24/03/2005.

4. Accessoires de levage : Règles communes aux élingues et accessoires de levage / Critères de réforme / Les élingues câbles / Les élingues chaînes / Les sangles / Les crochets / Les manilles / Les anneaux de levage...

5. Applications pratiques.

1 JOUR

POUR QUI ?

Tout public, tout personnel devant prendre en charge le contrôle réglementaire périodique des accessoires de levage.

Prérequis : EPI obligatoire (gants de manutention, chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Savoir contrôler des accessoires de levage dans le respect des cadres techniques et réglementaires.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

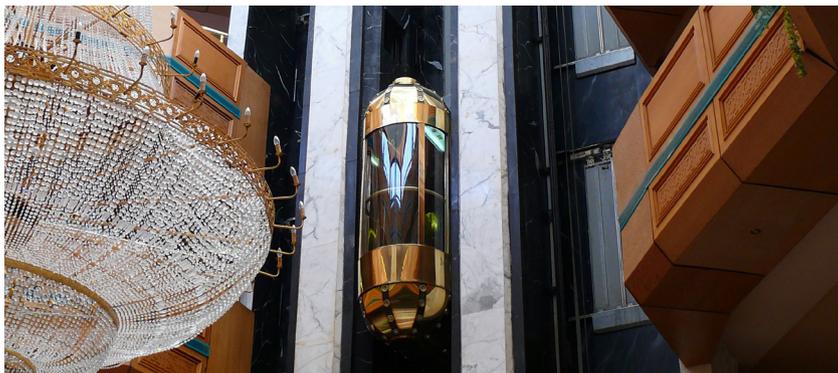
NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

LEVAGE

Formation spécifique sur les risques liés à la maintenance des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes (section 6 du décret 2008-1325)



PROGRAMME

LEV038

JOUR 1 ET 2

1. Contexte Réglementaire : Le décret 2008-1325 / Articles R4543-22 à R4543-24 du Code du travail / Circulaire DGT/2011/02 / Référentiel / Domaine d'application / Informations des travailleurs / État des Lieux (identification des risques) / Points de contrôle.

3. Les risques spécifiques liés aux ascenseurs électriques et aux ascenseurs hydrauliques.

4. Mesures d'organisation et d'intervention : Préalablement à la visite / Avant intervention sur le site / En cours d'intervention.

5. Connaître et utiliser les protections collectives et individuelles.

JOUR 3

1. Modalités d'intervention.

2. Identification des points dangereux : Accès machinerie et local poulies.

3. Accès et déplacement sur toit cabine.

4. Accès en cuvette.

5. Manutention, levage et élingage.

6. Consignation d'une installation

3 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne intervenant sur la mise en service, la maintenance ou la vérification d'ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes.

Prérequis : Titre d'habilitation en cours de validité et EPI obligatoire (casque de protection, gants de manutention, harnais et chaussures de sécurité).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Mettre en œuvre les connaissances et compétences de base nécessaires pour intervenir en toute sécurité sur un ascenseur et dans son environnement.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situations pratiques, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

CHANTIER

La signalisation temporaire des chantiers



PROGRAMME

PREV003

1. Auto-évaluation des stagiaires.
2. La signalisation, à quoi sert-elle ?
3. Les principes fondamentaux de mise en œuvre et les grandes familles de :
 - Situation ;
 - Milieu rural ou urbain ;
 - Jour/nuit ;
 - Routes bidirectionnelles ;
 - Chaussées séparées.
4. Les familles de panneaux et leurs principales caractéristiques.
5. Positionnement des panneaux :
6. La pose et dépose de la signalisation.

NOTA : La formation ne prend pas en compte la fourniture du matériel et des panneaux.

1 JOUR

POUR QUI ?

Tout agent réalisant des interventions sur chaussées ou à proximité, ayant à mettre en œuvre la signalisation temporaire.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Gérer les chantiers temporaires dans le respect des règles de sécurité ;
- Définir l'objectif de la signalisation ;
- Mettre en place la signalisation temporaire correspondante.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama.
Cas concrets et applications pratiques.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**



L'AIPR, ou l'obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux, est **applicable depuis le 1^{er} janvier 2018**. Dans le cadre de la réforme « anti-endommagement », cette mesure vise à réduire les risques ainsi que les dommages aux réseaux aériens ou enterrés qui peuvent survenir lors de travaux à proximité. L'employeur, qu'il soit privé ou public, doit donc délivrer une Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) aux agents ou salariés intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

QUELS TYPES DE PERSONNELS DOIVENT EN DISPOSER :

- Profil « **concepteur** » : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une **AIPR** « concepteur ». (Pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur »).
- Profil « **encadrant** » : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».
- Profil « **opérateur** » : salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR (*jusqu'au 1^{er} janvier 2019, il sera cependant admis qu'un seul des salariés intervenant sur un chantier de travaux urgents soit titulaire de l'AIPR*).



QUELLES SONT LES CONDITIONS MINIMALES PERMETTANT LA DÉLIVRANCE DE L'AIPR :

L'employeur délivre l'AIPR en se fondant sur au moins l'un des modes suivants de preuve des compétences de son salarié :

- Un CACES® en cours de validité prenant en compte la réforme anti-endommagement, pour les conducteurs d'engins de travaux publics (pelles, foreuses, trancheuses, camions aspirateurs, grues, nacelles, chariots élévateurs...);
- Un titre, diplôme, certificat de qualification professionnelle, des secteurs du bâtiment et des travaux publics ou des secteurs connexes, datant de moins de 5 ans et prenant en compte la réforme anti-endommagement ;
- Une attestation de compétences délivrée après un examen par QCM encadré par l'État, et datant de moins de 5 ans ;
- Tout titre, diplôme ou certificat de portée équivalente à l'un des 3 ci-dessus délivré dans un autre État membre de l'Union Européenne.

DURÉE DE VALIDITÉ DE L'AIPR :

L'AIPR a une durée de validité de 5 ans. Dès lors que la délivrance de l'AIPR fait référence à un CACES®, cette limite de validité ne peut dépasser la limite de validité du CACES®. Au-delà de cette période de validité, l'AIPR doit être renouvelée.

SELON QUEL MODÈLE L'EMPLOYEUR DÉLIVRE-T-IL L'AIPR :

Il n'y a pas de modèle obligatoire pour l'AIPR, néanmoins, le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) propose un exemple, sous forme de formulaire CERFA (N°15465*01), qui peut être utilisé par les employeurs et répond en tous points aux obligations réglementaires.

AIPR

Préparation et examen pour les opérateurs

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux



PROGRAMME

AIPR001

1. Partie théorique :

- Marquage / Piquetage au sol ;
- Cartographie ;
- Procédures DR-DICT ;
- Compétences des personnels ;
- Guide technique : présentation, mode d'emploi ;
- Lecture des indices et affleurants ;
- Les travaux sans tranchée ;
- Les arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilité ;
- Formulaire de constat contradictoire ;
- Dommages : responsabilités, formulaire de constat de dommage ;
- Opérations sur chantier ;
- Cas particuliers des travaux urgents.

2. Partie pratique : Entraînement au QCM.

3. Partie évaluation : QCM (série de 30 questions).

1 JOUR

POUR QUI ?

Personnes exécutant des travaux à proximité des réseaux enterrés ou aériens : conducteurs d'engins dans les travaux publics, conducteurs de nacelles élévatoires, grues, suiveurs, canaliseurs, ouvriers en travaux publics.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique ;
- Réussir le QCM permettant l'obtention de l'attestation de compétence relative à l'AIPR.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Salle de formation équipée de tables et chaises en nombre suffisant, d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc. Mise à disposition d'un ordinateur ou tablette connecté à la plateforme nationale d'examen par internet gérée par le MTES.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

AIPR

Préparation et examen pour les encadrants ou concepteurs :

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux



PROGRAMME

AIPR002

1. Partie théorique :

- Marquage / Piquetage au sol ;
- Cartographie ;
- Compétences des personnels ;
- Formulaire de DICT ;
- Analyse des réponses du DCE et du marché ;
- Application du guide technique ;
- Lectures des indices et affleurant ;
- Travaux sans tranchée ;
- Constat d'arrêt ou de sursis ;
- Constat de dommage ;
- Opérations sur chantier.

2. Partie pratique : Entraînement au QCM.

3. Partie évaluation : QCM (série de 40 questions).

1 JOUR

POUR QUI ?

Encadrant : Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens.

Concepteur : Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet.

Prérequis : Occuper des fonctions d'encadrement dans l'entreprise et avoir des aptitudes à la rédaction de documents.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique ;
- Réussir le QCM permettant l'obtention de l'attestation de compétence relative à l'AIPR.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Salle de formation équipée. Mise à disposition d'un ordinateur ou tablette connecté à la plateforme nationale d'examen par internet gérée par le MTES.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

AIPR

Examen sec pour les opérateurs, encadrants ou concepteurs :

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux



PROGRAMME

AIPR003

1. Partie administrative :

- Vérification des identités ;
- Mise à disposition d'un ordinateur connecté à la plateforme nationale d'examen par internet gérée par le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) ;
- Attribution d'un ticket à usage unique d'accès à la plateforme nationale d'examen.

2. Partie évaluation :

QCM : série de 30 ou 40 questions selon votre rôle (encadrant, concepteur ou opérateur).

1 HEURE

POUR QUI ?

Opérateur : salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Encadrant : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux.

Concepteur : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'oeuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Réussir le QCM permettant l'obtention de l'attestation de compétence relative à l'AIPR.

PÉDAGOGIE

Salle de formation équipée. Mise à disposition d'un ordinateur ou tablette connecté à la plateforme nationale d'examen par internet gérée par le MTES.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

TRAVAUX EN HAUTEUR

RÉGLEMENTATION SUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR



Les dispositions législatives et réglementaires spécifiques au travail en hauteur sont essentiellement contenues dans le Code du travail. Le risque de chute de hauteur, comme tout autre risque auquel un travailleur peut-être exposé dans le cadre de son activité, est visé par les dispositions générales du Code du travail (articles L. 4121-1 à 5). Sa prévention se traite selon les principes généraux de prévention.

TRAVAUX TEMPORAIRES EN HAUTEUR

Article R4328-58 : « Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs ».

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

Ce n'est que lorsqu'il y a impossibilité technique de mettre en œuvre des protections collectives que le recours à des Équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur peut être envisagé. Ces systèmes de protection individuelle sont utilisés pour arrêter la chute ou pour interdire l'accès à une zone où la chute est possible. Il en existe trois types :

- **Systèmes d'arrêt de chute**
- **Systèmes de retenue**
- **Systèmes de maintien au poste de travail**

TRAVAUX EN HAUTEUR

Vérification des EPI contre les chutes de hauteur (arrêté du 19 mars 1993)



PROGRAMME

PREV037

1. Contexte réglementaire relatif aux EPI contre les chutes de hauteur : Conception / Utilisation / Normalisation.

2. Analyse des risques spécifiques aux travaux en hauteur : Hauteur de chute / Facteur de chute / Effet pendulaire / Notice d'utilisation.

3. Type et description des EPI : Antichutes mobiles, longes, absorbeurs, harnais antichutes, connecteurs, systèmes d'arrêt de chute.

4. Conditions d'utilisation des EPI et précautions d'usage : Adaptation, entretien, stockage / Support d'assurage horizontal, point d'ancrage, ligne de vie / Mode d'emploi et marquage.

5. Vérifications des EPI : Examen visuel / Rapport de visite / Registre de contrôle.

6. Formation pratique.

NOTA : Formation réduite à ½ jour pour une personne ayant suivi la formation PREV007 « Formation au port et à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur ».

1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne appelée, dans l'exercice de sa profession, à procéder à la vérification de l'état de conservation des E.P.I contre les chutes de hauteur.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Vérifier l'état de conservation des EPI contre les chutes de hauteur ;
- Établir et rédiger un rapport de vérification.

PÉDAGOGIE

Formation théorique en salle et application pratique.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

TRAVAUX EN HAUTEUR

Port du harnais de sécurité et utilisation des EPI contre les chutes de hauteur (hors cordiste)



PROGRAMME

PREV007

1. Les statistiques des accidents du travail.
2. Les dispositions réglementaires.
3. Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations.
4. Les partenaires de la prévention et leur rôle.
5. Les obligations, responsabilités et droits du salarié.
6. Les causes des chutes de hauteur.
7. Les risques et sanctions liés à la prise de substances.
8. Connaissance du matériel anti-chutes :
 - Les harnais ;
 - La longe ;
 - Les anti-chutes mobiles ;
 - Les absorbeurs d'énergie ;
 - Les connecteurs ;
 - L'ancrage ;
 - Les lignes de vie.
9. Comment s'équiper ?
10. Les facteurs de chutes.
11. Les effets de la chute interceptée.

1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne appelée, dans l'exercice de sa profession, à procéder d'une façon permanente ou occasionnelle, à des travaux en hauteur. Reconnaissance de l'aptitude aux travaux en hauteur par la médecine du travail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir et appliquer les règles de sécurité associées à l'utilisation d'EPI contre les chutes de hauteur ;
- Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur.

PÉDAGOGIE

Exposés, discussions, application pratique.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

TRAVAUX EN HAUTEUR

Port du harnais de sécurité sur mât avec suspension



PROGRAMME

PREV038

1. Formation théorique (0,5 jour) : La Prévention - Les statistiques - l'évaluation des risques / L'approche réglementaire du travail en hauteur / Les protections collectives, les échelles, les escabeaux, les échafaudages, les nacelles / Les différentes catégories d'EPI, les normes / Présentation des différents EPI spécifiques au travail en hauteur, vérifications, entretien, stockage / Explication de la force de choc et de l'effet pendulaire.

2. Formation pratique (2,5 jours) : Analyse du site : choix des équipements du technicien, contrôle avant utilisation du matériel et réglage du harnais / Déplacements verticaux et horizontaux / Techniques de descente sur cordes / Techniques d'évacuation du kit de secours obligatoire pour chaque équipe.

3. Formation réalisée selon les réglementations en vigueur :

- Décret 2004-924 ;
- Code du travail R4323-106.

Nota : Périodicité de recyclage recommandée selon l'Article R4323-106 : préconisé tous les 2 à 3 ans après la formation initiale.

3 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne qui est amenée à utiliser des EPI dans le cadre de sa fonction afin de réaliser des travaux sur mât.

Prérequis : Aptitude physique au travail en hauteur.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître la réglementation relative au travail en hauteur ;
- Connaître les principales protections collectives et équipement de protection individuelle et leurs conditions d'utilisation ;
- Maîtriser l'utilisation des EPI sur mât de bateau.

PÉDAGOGIE

Exposés didactiques, démonstrations. Exploitation individuelle et démonstration de chacun. Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

TRAVAUX EN HAUTEUR

Port du harnais de sécurité sur toitures - Terrasse et pente



2 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne qui est amenée à utiliser des EPI dans le cadre de sa fonction afin de réaliser des travaux sur toitures.

Prérequis : Aptitude physique au travail en hauteur.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître la réglementation relative au travail en hauteur ;
- Connaître les principales protections collectives et équipement de protection individuelle et leurs conditions d'utilisation ;
- Maîtriser l'utilisation des EPI et la mise en place de point d'ancrage et de ligne de vie temporaire.

PÉDAGOGIE

Exposés didactiques, démonstrations. Exploitation individuelle et démonstration de chacun. Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

PROGRAMME

PREV039

1. Formation théorique (0,5 jour) : La Prévention - Les statistiques - L'évaluation des risques / L'approche réglementaire du travail en hauteur / Les protections collectives, les échelles, les escabeaux, les échafaudages, les nacelles / Présentation des différents EPI spécifiques au travail en hauteur, vérifications, entretien, stockage / Explication de la Force de choc et de l'effet pendulaire.

Formation pratique (1,5 jour) : Choix de la technique d'assujettissement en fonction du site / Choix des EPI en fonction de la situation / Réalisation de points d'ancrages provisoires et pose de lignes de vie / Déplacements verticaux et horizontaux / Poste de travail / Installation d'équipements / Levage de charges.

Modalités d'évaluation de la formation : Test de connaissance théorique / Contrôle continu pour la partie pratique.

Formation réalisée selon les réglementations en vigueur : Décret 2004-924 / Code du travail R4323-106.

Nota : Périodicité de recyclage recommandée selon Article R4323-106 : préconisé tous les 2 à 3 ans après la formation initiale.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

TRAVAUX EN HAUTEUR

Formation initiale - Travaux sur cordes



PROGRAMME

TSC001

1. Formation théorique (½ journée - 4h) : La prévention - Les statistiques - L'évaluation des risques / L'approche réglementaire du travail en hauteur / Les protections collectives, les échelles, les escabeaux, les échafaudages, les nacelles / Les différentes techniques utilisées dans le cadre de travaux en hauteur (retenu, maintien au travail, antichute) / Présentation des différents EPI spécifiques au travail en hauteur, vérifications, entretien, stockage / Explication de la force de choc et de l'effet pendulaire.

2. Formation pratique (4,5 jours - 31h) : Analyse du site : choix des équipements du technicien, contrôle avant utilisation du matériel et réglage du harnais / Réalisation de points d'ancrages provisoires et pose de lignes de vie (horizontale et verticale) / Sécurisation du poste de travail / Installation d'équipements / Levage de charges / Descente et remontée sur cordes / Technique d'évacuation de personne.

3. Modalités d'évaluation de la formation : Test de connaissance théorique / Contrôle continu pour la partie pratique.

4. Formation réalisée selon les réglementations en vigueur : Décret 2004-924 et Code du travail R4323-106.

Nota : Périodicité de recyclage selon R4323-106 : préconisé tous les 2 à 3 ans après la formation initiale.

5 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne amenée à utiliser des EPI dans le cadre de sa fonction afin de réaliser des travaux sur cordes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître la réglementation relative au travail en hauteur ;
- Connaître les principales protections collectives et équipements de protection individuelle et leurs conditions d'utilisation ;
- Maîtriser l'utilisation des EPI et la mise en place de point d'ancrage et de ligne de vie temporaire ;
- Maîtriser les techniques de travail sur cordes et d'évacuation.

PÉDAGOGIE

Exposés didactiques, démonstrations. Exploitation individuelle et démonstration de chacun. Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

TRAVAUX EN HAUTEUR

Recyclage - Travaux sur cordes



PROGRAMME

TSC002

1. Formation théorique (½ journée - 4h) : La prévention - Les statistiques - L'évaluation des risques / L'Approche réglementaire du travail en hauteur / Les protections collectives, les échelles, les escabeaux, les échafaudages, les nacelles / Les différentes techniques utilisées dans le cadre de travaux en hauteur (retenue, maintien au travail, antichute) / Explication de la force de choc et de l'effet pendulaire.

2. Formation pratique (4,5 jours - 31h) : Analyse du site : choix des équipements du technicien, contrôle avant utilisation du matériel et réglage du harnais / Choix des EPI en fonction de la situation (longes, antichute à rappel automatique, coulisseau) / Réalisation de points d'ancrages provisoires et pose de lignes de vie (horizontale et verticale) / Sécurisation du poste de travail / Installation d'équipements / Levage de charges / Descente et remontée sur cordes / Travail en suspension.

3. Modalités d'évaluation de la formation : Test de connaissance théorique / Contrôle continu pour la partie pratique.

4. Formation réalisée selon les réglementations en vigueur : Décret 2004-924 et Code du travail R4323-106.

Nota : Périodicité de recyclage selon R4323-106 : préconisé tous les 2 à 3 ans après la formation initiale.

3 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne amenée à utiliser des EPI dans le cadre de sa fonction afin de réaliser des travaux sur cordes.

Prérequis : Aptitude physique au travail en hauteur (certificat médical du travail).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître la réglementation relative au travail en hauteur ;
- Connaître les principales protections collectives et équipements de protection individuelle et leurs conditions d'utilisation ;
- Maîtriser l'utilisation des EPI et la mise en place de point d'ancrage et de ligne de vie temporaire ;
- Maîtriser les techniques de travail sur cordes et d'évacuation.

PÉDAGOGIE

Exposés didactiques, démonstrations. Exploitation individuelle et démonstration de chacun. Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 6 stagiaires.

ÉCHAFAUDAGES

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES



CADRE RÉGLEMENTAIRE DES ÉCHAFAUDAGES

ARTICLE R4323-69

Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Le contenu de cette formation est précisé aux articles **R. 4141-13** et **R. 4141-17**.

Il comporte, notamment :

1. La compréhension du plan de montage, de démontage ou de transformation de l'échafaudage ;
2. La sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation de l'échafaudage ;
3. Les mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets ;
4. Les mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques qui pourrait être préjudiciable aux personnes en affectant la sécurité de l'échafaudage ;
5. Les conditions en matière d'efforts de structure admissibles ;
6. Tout autre risque que les opérations de montage, de démontage et de transformation précitées peuvent comporter.

CETTE FORMATION EST RENOUELÉE DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE R. 4323-3

D'autre part, les recommandations **R.408** (échafaudages fixes) et **R.457** (échafaudages roulants) fixent des référentiels de compétences pour les différents intervenants concernés. Tout opérateur amené à monter, démonter, utiliser, sensiblement modifier ou exploiter des échafaudages doit avoir un savoir-faire et des compétences, visant à la maîtrise, liées à cet équipement.

ÉCHAFAUDAGES

Montage - Démontage - Utilisation des échafaudages de pied



PROGRAMME

ECH003

1. Législation, réglementation et recommandation.
2. Les différents types d'échafaudages.
3. Responsabilité lors de la mise en œuvre.
4. Communiquer, rendre compte.
5. Aménagement de l'aire de travail.
6. Vérification des éléments avant montage.
7. Protection collective et individuelle.
8. Montage et démontage d'une structure simple.
9. Planchers de travail et de circulation.
10. Dispositifs assurant la stabilité de l'échafaudage.
11. Contraintes particulières sur chantiers.
12. Élingage et treuillage des charges.
13. Plan et/ou notice constructeur.
14. Prise de poste.
15. Accès et circulation en sécurité.
16. Règles sur la co-activité.
17. Situations dangereuses.
18. Validation des acquis théoriques et pratiques.

Formation réalisée selon les réglementations en vigueur :

- Décret 2004-924 du 1^{er} septembre 2004 ;
- Article R4323-69 du Code du travail ;
- Recommandation CNAM R408.

2 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne ayant une expérience significative (attestée par une reconnaissance d'expérience professionnelle de son employeur) dans le montage, le démontage, et l'utilisation d'un échafaudage de pied.

Prérequis : EPI obligatoires (casque avec jugulaire, harnais de sécurité avec longe, chaussures de sécurité, gilet réfléchissant).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Sensibiliser le personnel quant aux risques de chute de hauteur, adopter un comportement sécuritaire. Monter et démonter un échafaudage de pied en connaissances des risques, de la réglementation, des méthodes de travail et de la technologie des structures. Savoir utiliser une notice de montage et les modes opératoires spécifiques du chantier. Acquérir les règles d'accès et de circulation sur un échafaudage de pied.

PÉDAGOGIE

Théorie (30 à 50%) et pratique (50 à 70%).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

ÉCHAFAUDAGES

Exploitation (réception - maintenance) des échafaudages de pied



PROGRAMME

ECH004

1. Législation, réglementation et recommandation.
2. Responsabilités liées à la fonction.
3. Adéquation de l'ouvrage en fonction des travaux à exécuter.
4. Contraintes spécifiques du site.
5. Stabilité et résistance des appuis aux charges verticales.
6. Résistance de la structure aux charges verticales.
7. Stabilité aux charges horizontales.
8. Conformité des niveaux de travail.
9. Conformité des accès et des protections collectives contre les chutes.
10. Mise en place des consignes d'utilisation.
11. Rédaction d'un rapport de vérification.
12. Assurer la maintenance de l'échafaudage.
13. Validation des acquis théoriques et pratiques.

Formation réalisée selon les réglementations en vigueur :

- Décret 2004-924 du 1^{er} septembre 2004 ;
- Arrêté du 21 décembre 2004 ;
- Article R4323-69 du Code du travail ;
- Recommandation CNAM R408.

2 JOURS

POUR QUI ?

Chef d'entreprise, technicien, chef de chantier, chef d'équipe, toute personne ayant à commander, prévoir, vérifier et réceptionner un échafaudage.

Prérequis : Avoir suivi le stage ECH003. EPI obligatoires (casque avec jugulaire, harnais de sécurité avec longe, chaussures de sécurité, gilet réfléchissant).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les connaissances nécessaires en législation (responsabilité) ;
- Identifier les règles de construction, de réception, de contrôle, de conformité et de vérification d'un échafaudage ;
- Être l'interlocuteur compétent auprès des utilisateurs, prestataires, fournisseurs d'échafaudages et organismes de prévention.

PÉDAGOGIE

Théorie (30 à 50%) et pratique (50 à 70%).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

ÉCHAFAUDAGES

Utilisation - Vérification journalière des échafaudages de pied



1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne appelée à utiliser un échafaudage de pied.

Prérequis : EPI obligatoires (casque avec jugulaire, harnais de sécurité avec longe, chaussures de sécurité, gilet réfléchissant).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les connaissances nécessaires à effectuer une prise de poste ;
- Acquérir les règles d'accès et de circulation sur un échafaudage de pied.

PÉDAGOGIE

Théorie (30 à 50%) et pratique (50 à 70%).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

PROGRAMME

ECH005

1. Législation, réglementation et recommandation.
2. Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
3. Prise de poste.
4. Accès et circulation en sécurité.
5. Les limites de charges.
6. Maintenir l'échafaudage en sécurité.
7. Règles sur la co-activité.
8. Situations dangereuses.
9. Validation des acquis théoriques et pratiques.

Formation réalisée selon les réglementations en vigueur :

- Décret 2004-924 du 1^{er} septembre 2004 ;
- Article R4323-69 du Code du travail ;
- Recommandation CNAM R408.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

ÉCHAFAUDAGES

Montage - Démontage - Exploitation et utilisation des échafaudages de pied



PROGRAMME

ECH007

1. Législation, réglementation et recommandation.
2. Les différents types d'échafaudages.
3. Responsabilité lors de la mise en œuvre.
5. Aménagement de l'aire de travail.
6. Vérification des éléments avant montage.
7. Protection collective et individuelle.
8. Montage et démontage d'une structure simple.
9. Planchers de travail et de circulation.
10. Dispositifs assurant la stabilité de l'échafaudage.
12. Élingage et treuillage des charges.
13. Plan et/ou notice constructeur.
14. Principe de manutention.
15. Prise de poste.
16. Accès et circulation en sécurité.
17. Les limites de charges.
18. Maintenir l'échafaudage en sécurité.
19. Règles sur la co-activité.
21. Validation des acquis théoriques et pratiques.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

3 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne ayant une expérience significative dans le montage, le démontage, l'exploitation et l'utilisation d'un échafaudage de pied.

Prérequis : EPI obligatoires (casque avec jugulaire, harnais de sécurité avec longe, chaussures de sécurité, gilet réfléchissant).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les compétences nécessaires pour monter et démonter un échafaudage de pied dans les règles professionnelles ;
- Savoir utiliser une notice de montage et les modes opératoires spécifiques du chantier, correspondant à une situation réelle ;
- Acquérir les règles de contrôle et de vérification d'un échafaudage de pied ;
- Acquérir les règles essentielles d'accès et de circulation sur un échafaudage de pied.

PÉDAGOGIE

Théorie (30 à 50%) et pratique (50 à 70%).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

ÉCHAFAUDAGES

Recyclage Montage - Démontage des échafaudages de pied



PROGRAMME

ECH008

1. Législation, réglementation et recommandation.
2. Les différents types d'échafaudages.
3. Responsabilité lors de la mise en œuvre.
4. Communiquer, rendre compte.
5. Aménagement de l'aire de travail.
6. Vérification des éléments avant montage.
7. Protection collective et individuelle.
8. Montage et démontage d'une structure simple.
9. Planchers de travail et de circulation.
10. Dispositifs assurant la stabilité de l'échafaudage.
11. Contraintes particulières sur chantiers.
12. Élingage et treuillage des charges.
13. Plan et/ou notice constructeur.
14. Principe de manutention.
15. Prise de poste.
16. Accès et circulation en sécurité.
17. Les limites de charges.
18. Maintenir l'échafaudage en sécurité.
19. Règles sur la co-activité.
20. Situations dangereuses.
21. Validation des acquis théoriques et pratiques.

2 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne devant assurer le montage et le démontage d'un échafaudage de pied.

Prérequis : Détenir une attestation de compétence montage / démontage des échafaudages de pied suite à une formation initiale ou à un recyclage. EPI obligatoires (casque avec jugulaire, harnais de sécurité avec longe, chaussures de sécurité, gilet réfléchissant).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Positionner ses connaissances sur les risques et les règles de montage et démontage ;
- Optimiser l'utilisation des notices de montage et les modes opératoires spécifiques au chantier ;
- Identifier les évolutions de la réglementation, des techniques et des matériels.

PÉDAGOGIE

Théorie (30 à 50%) et pratique (50 à 70%).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

ÉCHAFAUDAGES

Montage - Démontage - Vérification - Utilisation des échafaudages roulants



1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne devant assurer le montage, le démontage, la vérification et l'utilisation d'un échafaudage roulant.

Prérequis : EPI obligatoires (casque avec jugulaire, harnais de sécurité avec longe, chaussures de sécurité, gilet réfléchissant).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les compétences nécessaires pour monter et démonter un échafaudage roulant dans les règles professionnelles ;
- Acquérir les règles de contrôle et de vérification d'un échafaudage roulant ;
- Acquérir les règles essentielles d'accès et de circulation sur un échafaudage roulant.

PÉDAGOGIE

Théorie (30 à 50%) et pratique (50 à 70%).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

PROGRAMME

ECH009

1. Législation, réglementation et recommandation.
2. Les différents types d'échafaudages.
3. Comportement lors de la mise en œuvre.
4. Communiquer, rendre compte.
5. Aménagement de l'aire de travail.
6. Protection collective et individuelle.
7. Montage et démontage d'un échafaudage roulant.
8. Planchers de travail et de circulation.
9. Plan et/ou notice constructeur.
10. Principe de manutention.
11. Prise de poste.
12. Accès et circulation en sécurité.
13. Les limites de charges.
14. Utilisations dangereuses.
15. Maintenir l'échafaudage en sécurité.
16. Règles sur la co-activité.
17. Validation des acquis théoriques et pratiques.

Formation réalisée selon les réglementations en vigueur :

- Arrêté du 21 décembre 2004 ;
- Recommandation CNAM R457.

ÉCHAFAUDAGES

Utilisation - Vérification journalière des échafaudages roulants



PROGRAMME

ECH010

1. Législation, réglementation et recommandation.
2. Les différents types d'échafaudages.
3. Déplacement et stabilisation.
4. Accès et circulation en sécurité.
5. Les limites de charges.
6. Utilisations dangereuses.
7. Maintenir l'échafaudage en sécurité.
8. Règles sur la co-activité.
9. Situations dangereuses.
10. Vérification journalière.
11. Validation des acquis théoriques et pratiques.

Formation réalisée selon les réglementations en vigueur :

- Arrêté du 21 décembre 2004 ;
- Recommandation CNAM R457.

1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne appelée à utiliser un échafaudage roulant.

Prérequis : EPI obligatoires (casque avec jugulaire, harnais de sécurité avec longe, chaussures de sécurité, gilet réfléchissant).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les connaissances nécessaires pour utiliser un échafaudage roulant dans le respect des règles de sécurité ;
- Procéder à la vérification journalière de l'échafaudage.

PÉDAGOGIE

Théorie (30 à 50%) et pratique (50 à 70%).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

ÉCHAFAUDAGES

Plate-forme suspendue motorisée : Installation - Déplacement - Repli



PROGRAMME

PSM001

1. Les plates-formes suspendues motorisées : Les risques liés à l'utilisation d'une plate-forme suspendue motorisée et les règles d'utilisation / Identifier les matériels, les éléments et leur domaine d'utilisation.

2. Adéquation du matériel : Vérifier l'adéquation de l'équipement en fonction du chantier à réaliser / La résistance des ancrages et supports de la plate-forme.

3. Démarrage du chantier et vérification de l'état du matériel : Réceptionner et stocker le matériel / Baliser et protéger (protection collective) / Aménager ses propres zones d'accès et de travail / S'équiper de protections individuelles.

4. Montage et démontage en sécurité des différents types de plate-forme suspendue : Répartition du matériel (sol-toiture) / Assemblage des éléments et des dispositifs de suspension en respectant les règles de calcul de test et les règles de pose.

5. Les essais de fonctionnement : Réaliser les essais de fonctionnement / Effectuer les réglages.

NOTA : Les stagiaires doivent obligatoirement être munis des Equipements de Protection Individuelle suivants : casque de sécurité (avec jugulaire), harnais de sécurité avec longe, gilet réfléchissant, chaussures de sécurité.

2 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne devant installer, déplacer ou replier des plates-formes suspendues motorisées.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Installer, déplacer et replier une plate-forme suspendue motorisée en toute sécurité en respectant les instructions de la notice du fabricant ;
- Connaître et savoir mettre en œuvre les éléments de prévention et de sécurité de la R433.

PÉDAGOGIE

Exposés didactiques, démonstrations. Exploitation individuelle et démonstration de chacun. Supports pédagogiques : photos, diapos, vidéo, fiches INRS, notes techniques fabricants.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

ÉCHAFAUDAGES

Plate-forme suspendue motorisée : utilisation



PROGRAMME

PSM002

1. Informations générales sur le chantier : matériel, outillage, contrainte du site, connaissance technique de la façade.
2. Sensibilisation à la prévention.
3. Analyse des risques sur le travail en hauteur et mesures de prévention.
4. Protections individuelles et collectives.
5. Fonction des différents éléments composant la plate-forme suspendue motorisée (organes de sécurité).
6. Respect des règles de sécurité : recommandation R433 de la CARSAT.
7. Mise en situation.

NOTA : Les stagiaires doivent **obligatoirement** être munis des Équipements de protection individuelle suivants :

- Casque de sécurité (avec jugulaire) ;
- Harnais de sécurité avec longe ;
- Gilet réfléchissant ;
- Chaussures de sécurité.

1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne utilisant les plates formes suspendues (hors montage et démontage) et présentant les aptitudes médicales requises.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable d'utiliser les plates-formes suspendues de l'entreprise dans le strict respect des règles professionnelles en ayant la maîtrise des risques liés au métier (notamment la chute de hauteur).

PÉDAGOGIE

Formation en salle et application pratique sur site du client.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

AIRES DE JEUX

Sécurité des aires de jeux et des équipements sportifs



PROGRAMME

PREV017

1. Équipements de jeux :

- Typologie des risques sur les équipements et aires de jeux collectifs ;
- Le dispositif réglementaire : le décret du 10/08/94 ;
- Obligations et responsabilités de l'exploitant.

2. Aires collectives de jeux :

- Le dispositif réglementaire : le décret du 18/12/96, le dispositif normatif ;
- Les sols : nature, épaisseur, surface etc.
- Les obligations d'inspection et de maintenance : le dispositif normatif.

3. Équipements sportifs :

- Le dispositif réglementaire ;
- Le dispositif normatif.

4. Rôle des organismes de tutelle.

5. Cas pratiques :

- Réalisation sur des jeux existants, des opérations de contrôle et d'inspection.

2 JOURS

POUR QUI ?

Personnes ayant en charge l'entretien et la maintenance des aires de jeux et des équipements sportifs.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appliquer la réglementation ;
- Mettre en place un suivi de ces équipements.

PÉDAGOGIE

Démonstrations, retours sur expériences, travaux pratiques sur des équipements.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

ASCENSEURS

Désincarcération des usagers dans les ascenseurs



PROGRAMME

LEV020

- 1. L'ascenseur** : sa constitution et les différents organes.
- 2. Principes de fonctionnement.**
- 3. Équipements destinés à la protection des usagers** : emplacement, fonction.
- 4. Équipements de contrôle.**
- 5. Incidents et accidents en fonctionnement, analyse des causes.**
- 6. Manœuvres de sécurité et de secours, d'évacuation de personnes, d'isonivelage de cabine, de récupération d'objet en cuvette.**
- 7. Analyse des risques et étude de sécurité lors des manœuvres de sécurité.**
- 8. Formation pratique avec examen en continu** (cette partie adaptable à chaque stage s'effectue en intra sur les ascenseurs de l'utilisateur).

1 JOUR

POUR QUI ?

Agents de sécurité et d'entretien, personnel de gardiennage, agents d'immeuble, concierges.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Permettre aux stagiaires d'acquies les compétences nécessaires pour manœuvrer en toute sécurité une cabine d'ascenseur, dans le but de procéder à l'évacuation d'usagers bloqués.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition. Formation en salle (0,5j) et application pratique (0,5j).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

SECOURISME

Formation initiale des Sauveteurs secouristes du travail (SST)



TARIF PAR STAGIAIRE : 255€HT

PROGRAMME

SST001

1. **Présentation de la formation et de son organisation.**
2. **Le Sauveteur secouriste du travail :** cadre juridique rôle dans et en dehors de l'entreprise.
3. **Les notions de base en prévention des risques professionnels.**
4. **La prévention des risques professionnels dans l'entreprise.**
5. **La protection d'un accident et l'alerte aux services de secours.**
6. **Les actions de secours :**
 - La victime saigne abondamment ;
 - La victime s'étouffe ;
 - La victime se plaint d'un malaise ;
 - La victime se plaint de brûlures ;
 - La victime ne répond et ne respire pas .
7. **Epreuves certificatives.**
8. **Bilan de la formation.**

Nota : Le traitement des situations inhérentes aux risques spécifiques de l'établissement fait l'objet d'un complément de formation dont la durée est à convenir au cas par cas avec le médecin du travail de l'entreprise. Formation conforme au document de référence INRS (V6.12/2018).

2 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne désirant être acteur de prévention dans son établissement et connaître les conduites à tenir en cas d'accident.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s) ;
- Être capable d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels, dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation d'accident du travail simulé, d'apports théoriques, d'exercices pratiques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

SECOURISME

Formation continue : maintien et actualisation des compétences (SST)



TARIF PAR STAGIAIRE : 155€HT

PROGRAMME

SST002

- 1. Présentation de la formation et de son organisation.**
- 2. Actualisation des compétences du Sauveteur secouriste du travail :**

La protection d'un accident.
L'alerte aux services de secours.
Les actions de secours :

 - La victime saigne abondamment ;
 - La victime s'étouffe ;
 - La victime se plaint d'un malaise ;
 - La victime se plaint de brûlures ;
 - La victime ne répond et ne respire pas.
- 3. Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours.**
- 4. Epreuves certificatives.**
- 5. Bilan de la formation.**

Nota : Le traitement des situations inhérentes aux risques spécifiques de l'établissement fait l'objet d'un complément de formation dont la durée est à convenir au cas par cas avec le médecin du travail de l'entreprise. Formation conforme au document de référence INRS (V6.12/2018).

1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne devant assurer la fonction de SST dans son établissement et devant renouveler son certificat SST.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maintenir et actualiser ses compétences afin d'être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s) ;
- Maintenir et actualiser ses compétences afin d'être capable d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels, dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise ;
- Renouveler son certificat SST.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation d'accident du travail simulé, d'apports théoriques, d'exercices pratiques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

GESTES ET POSTURES

Techniques de manutention manuelle



PROGRAMME

PREV004

1. Sensibilisation aux risques d'accidents par manutention.
2. Statistiques des accidents de travail et des maladies professionnelles liées à la manutention.
3. Aspects réglementaires.
4. Notions d'anatomie et de physiologie appliquée.
5. Notions d'effort, de fatigue.
6. Principe d'économie d'effort.
7. Détermination des positions des différentes parties du corps pour une bonne préhension de la charge.
8. Exercices pratiques : manipulation de charges de natures diverses (charges spécifiques à l'établissement).
9. Les postures de travail.
10. Approche de l'organisation du poste de travail.

Nota : Le stagiaire devra avoir ses EPI (chaussures de sécurité, gants et tenue adaptée).

1 JOUR

POUR QUI ?

Toutes personnes appelées à effectuer des opérations de manutention manuelle de charges, marchandises, produits, objets, matières ou matériaux.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender les risques dorsolombaires et leur prévention ;
- Appliquer les techniques de gestes et postures de travail adaptées pour atténuer la fatigue et réduire la fréquence des accidents.

PÉDAGOGIE

Exposés et exercices pratiques : manutention de charges diverses.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

INCENDIE

Sécurité incendie - Extinction - Manipulation des extincteurs



0,5 JOUR

POUR QUI ?

Tout public.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les techniques d'intervention ;
- Évaluer la gravité d'un événement ;
- Réagir face à un début d'incendie : utiliser les extincteurs en toute sécurité ;
- Mettre en œuvre les consignes et les procédures de l'établissement.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'applications pratiques, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PROGRAMME

INC007

PARTIE THÉORIQUE

1. Prévention et actions en cas de sinistres.
2. La prévention.
3. Exposé sur l'organisation de la lutte contre le feu :
 - Mécanismes et effets de la combustion ;
 - Combustion des corps gazeux, liquides et solides ;
 - Classification des feux ;
 - Modes d'extinction ;
 - Agents extincteurs et leurs modes d'action ;
 - Extincteurs mobiles (portatifs, sur roues) ;
 - Robinets d'incendie armés.
4. Les problèmes et la propagation du feu et des fumées.

PARTIE PRATIQUE

1. Exercices d'extinction de feux provoqués.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

INCENDIE

Sécurité incendie - Évacuation - Guide-files et serre-files



PROGRAMME

INC006

PARTIE THÉORIQUE

1. Prévention et actions en cas de sinistres.
2. Les problèmes et la propagation du feu et des fumées.
3. Principales mesures visant à permettre une évacuation sûre et en bon ordre de l'ensemble des occupants.
4. L'alarme, l'alerte (application des consignes).
5. L'évacuation : rôle du responsable d'évacuation, rôle des guides-files et serre-files, rôle des guides d'évacuation, rôle du chargé du contrôle nominatif.

PARTIE PRATIQUE

1. Reconnaissance des itinéraires à emprunter.
2. Vérification, actualisation et application des consignes : responsable d'évacuation, serre-files, guides d'évacuation, chargé du contrôle nominatif.

0,5 JOUR

POUR QUI ?

Tout public.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Mettre en œuvre les consignes et les procédures de l'établissement en cas d'évacuation ;
- Satisfaire au Code du travail.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'applications pratiques, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

INCENDIE

Sécurité incendie - Équipier de première intervention



PROGRAMME

INC013

PARTIE THÉORIQUE :

1. Prévention et actions en cas de sinistres.
2. La prévention.
3. Exposé sur l'organisation de la lutte contre le feu.
4. Mécanismes et effets de la combustion.
5. Classification des feux.
6. Agents extincteurs et leurs modes d'action.
7. Extincteurs mobiles (portatifs, sur roues).
8. Les problèmes et la propagation du feu et des fumées.
9. L'évacuation : rôle du responsable d'évacuation, rôle des guides files et serres files, rôle du chargé du contrôle nominatif.

PARTIE PRATIQUE :

1. Exercices d'extinction de feux provoqués.
2. Reconnaissance des itinéraires à emprunter.
3. Vérification, actualisation et application des consignes.

1 JOUR

0,5 JOUR SI < 6 STAGIAIRES

POUR QUI ?

Tout public.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les techniques d'intervention ;
- Réagir face à un début d'incendie : utiliser les extincteurs en toute sécurité ;
- Mettre en œuvre les consignes et les procédures de l'établissement.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'applications pratiques, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

INCENDIE

Sécurité incendie : unité mobile extinction



PROGRAMME

INC019

1. Le feu est ses conséquences :

- Vidéo sur la propagation ;
- Quelques chiffres.

2. La conduite à tenir en cas de départ de feu :

- Modalités de l'alarme ;
- Présentation des consignes de sécurité de l'établissement.

3. Comment éteindre un départ de feu :

- Présentation de l'extincteur ;
- Démonstration de l'utilisation d'un extincteur à CO2 par le formateur sur feu liquide, puis extinction par les stagiaires ;
- Démonstration de l'extinction d'un feu de gaz par le formateur puis extinction d'un feu de gaz en coupant l'arrivée du gaz par les stagiaires ;
- Démonstration de l'utilisation d'un extincteur à eau pulvérisée par le formateur sur un feu de corbeille à papier puis utilisation de l'extincteur à eau pulvérisée par un stagiaire sur un feu de corbeille à papier.

4. Synthèse et bilan de la formation.

1 HEURE

POUR QUI ?

Tout public.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable d'agir face à un départ de feu ;
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'applications pratiques, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

INCENDIE

Sécurité incendie - Unité mobile extinction et évacuation



1 HEURE 30

POUR QUI ?

Tout public.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable d'agir face à un départ de feu ;
- Connaître l'organisation de l'évacuation de son établissement ;
- Être capable de manipuler un extincteur à pression auxiliaire ou à pression permanente.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'applications pratiques, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

PROGRAMME

INC020

1. Le feu est ses conséquences : Vidéo sur la propagation / Quelques chiffres.

2. La conduite à tenir en cas de départ de feu : Modalités de l'alarme / Présentation des consignes de sécurité de l'établissement.

3. Comment éteindre un départ de feu : Présentation de l'extincteur (classe de feu et principe de fonctionnement) / Démonstration de l'utilisation d'un extincteur à CO2 par le formateur sur feu liquide, puis extinction par les stagiaires / Démonstration de l'extinction d'un feu de friteuse par le puis extinction par les stagiaires / Démonstration de l'extinction d'un feu de gaz par le formateur puis extinction d'un feu de gaz en coupant l'arrivée du gaz par les stagiaires / Démonstration de l'utilisation d'un extincteur à eau pulvérisée par le formateur sur un feu de corbeille à papier puis utilisation de l'extincteur à eau pulvérisée par un stagiaire sur un feu de corbeille à papier.

4. L'évacuation : Objectif de l'évacuation / Rôle et mission des guides et serres files / Démonstration de l'éclairage de sécurité / Démonstration et utilisation du déclencheur manuel par un stagiaire / Reconnaissance point de rassemblement.

5. Synthèse et bilan de la formation.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

INCENDIE

Sécurité incendie - Extinction, évacuation, SSI, désenfumage



PROGRAMME

INC008

1. Partie théorique :

- Les différentes causes d'incendie ;
- La combustion et l'incendie ;
- Les classes de feu ;
- Les différents moyens de secours ;
- La propagation du feu et des fumées ;
- Principales mesures visant à permettre une évacuation sûre et mise en œuvre du désenfumage ;
- L'alarme, l'alerte (application des consignes) ;
- Fonctionnement du SSI.

2. Partie pratique :

- Exercices d'extinction de feux provoqués ;
- Reconnaissance des lieux à évacuer (levée de doute à partir de la zone de détection SSI) ;
- Reconnaissance des itinéraires à emprunter ;
- Vérification, actualisation et application des consignes ;
- Mise en œuvre du désenfumage.

1 JOUR

POUR QUI ?

Tout public.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les techniques d'intervention ;
- Réagir face à un début d'incendie : utiliser les extincteurs en toute sécurité ;
- Mettre en œuvre les consignes et les procédures de l'établissement en cas d'évacuation ;
- Identifier la zone de détection incendie pour effectuer la levée de doute ;
- Connaître la mise en sécurité.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'applications pratiques, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

INCENDIE

Sécurité incendie - Exercice d'évacuation



PROGRAMME

INC009

1. Désignation du personnel :

- Responsable d'évacuation ;
- Guide-files ;
- Serre-files ;
- Chargé du contrôle nominatif.

2. Connaissances de leurs missions, des techniques et des consignes d'évacuation.

3. Mise en place d'un choix d'exercice d'évacuation :

- Exercice d'évacuation sans fumée ;
- Exercice d'évacuation avec l'emploi de fumée ;
- Exercice d'évacuation avec l'emploi de fumée et d'une victime.

4. Renseignement du registre de sécurité.

5. Retour sur la gestion de l'évacuation.

0,5 JOUR

POUR QUI ?

Toute entreprise souhaitant mettre en place un exercice d'évacuation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Réagir face à un début d'incendie ;
- Satisfaire au Code du travail.

PÉDAGOGIE

Application pratique.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Ensemble du personnel de l'entreprise.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

PRÉVENTION DES RISQUES

Le permis feu



TARIF PAR STAGIAIRE : 220€HT

PROGRAMME

INC010

1. Réglementation :

- Code du Travail ;
- Règlement de sécurité (ERP et IGH) ;
- Décret du 20 février 1992 (plan de prévention).

2. Identification des risques :

- Modes de propagation (projection, conduction, rayonnement) ;
- Inflammation des gaz chauds ;
- Phénomènes de combustion ;
- État du matériel ;
- Positionnement des bouteilles (acétylène oxygène).

3. Mesures de protection :

- Éloignement ou protection des matériels ;
- Surveillance du chantier ;

4. Élaboration du permis de feu :

- Méthode de rédaction du document ;
- Personnes concernées et signataires ;
- Cadre juridique.

0,5 JOUR

POUR QUI ?

Opérateurs soudeurs, chargés de sécurité et responsables de chantiers.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appliquer la réglementation relative au permis de feu ;
- Identifier les risques inhérents aux travaux par points chauds ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection de la zone de travail ;
- Élaborer un permis de feu.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PRÉVENTION DES RISQUES

Entreprise extérieures - Plan de prévention



TARIF PAR STAGIAIRE : 320€HT

PROGRAMME

PREV006

1. **Le contexte réglementaire entre l'entreprise utilisatrice et l'entreprise extérieure** : le décret du 20 février 1992 recodifié.
2. **Les limites engendrées par la coordination SPS pour les opérations de BTP.**
3. **Les obligations du Code du travail et de l'arrêté du 19 Mars 1993.**
4. **Le rôle des différents partenaires.**
5. **L'organisation d'une opération.**
6. **Le plan de prévention.**
7. **Applications pratiques** : travail en commun sur cas concrets.
8. **Le protocole de sécurité** : application aux opérations de chargement et de déchargement.

1 JOUR

POUR QUI ?

Chef d'établissement, chef des services techniques et responsables sécurité des entreprises utilisatrices et responsables des entreprises extérieures.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Apprécier le contexte et les enjeux de la sous-traitance en matière de sécurité ;
- Identifier les principales dispositions du Code du travail ;
- Évaluer l'impact de la réglementation dans l'organisation des interventions des entreprises extérieures.

PÉDAGOGIE

Exposés et études de cas concrets.
Stage adapté à l'entreprise en intra.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

INCENDIE

Sensibilisation à la manipulation d'un Système de sécurité incendie



PROGRAMME

INC014

1. Partie théorique :

- Définition du Système de sécurité incendie ;
- Fonction du Système de sécurité incendie ;
- Principes de fonctionnement ;
- Équipements d'alarme ;
- L'alarme, l'alerte (application des consignes).

2. Partie pratique :

Entraînement à la manipulation avec résolution de cas concrets sur SSI.

0,5 JOUR

POUR QUI ?

Tout public.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les fonctions du SSI ;
- Identifier les zones de détection incendie pour effectuer la levée de doute ;
- Savoir assurer l'exploitation du SSI.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

INCENDIE

Exploiter un Système de sécurité incendie dans un ERP



2 JOURS

POUR QUI ?

Architectes, ingénieurs et techniciens de bureau d'études, ingénieurs de services technique communaux, maîtres d'ouvrages confrontés à des Systèmes de Sécurité Incendie.

Prérequis : Être titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat technique ou professionnel ou équivalent.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les fondamentaux des SSI dans le cadre d'une approche réglementaire et normative dans les ERP ;
- Déterminer les différentes anomalies constatées dans les ERP sur les SSI ;
- Acquérir les connaissances afin de permettre l'exploitation d'un SSI.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PROGRAMME

INC012

1. La fonction du SSI et de son organisation :

- Obligations réglementaires liées aux ERP ;
- Nomes SSI NFS 61930 et suivantes ;
- Normes NFS61970 détection incendie ;
- Arrêté du 25 juin 1980 et article MS ;
- Règle d'implantation.

2. Présentation de la fonctionnalité de chaque élément : ECS / CMSI / AES / DAS / SDI / SMSI.

3. Les règles d'exploitation :

- Interpréter les informations d'un SDI ;
- Quand et comment réarmer un CMSI ;
- La gestion de la veille restreinte ;
- Les commandes de mise en sécurité ;
- La surveillance du SSI ;
- Exercices de différents types ;
- Démonstration d'installations SSI sur logiciel ;
- La visite sur site d'un SSI ;
- Essais en situation réelle.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

INCENDIE

Exploitation du SSI et transfert horizontal des malades et résidents dans les ERP de type U et J



PROGRAMME

INC017

Partie 1 - Théorie : La réglementation / Les statistiques / Le triangle du feu / Les causes d'incendie / Alarme, Alerte / Système de Sécurité Incendie / Les classes de feu / Les extincteurs / L'évacuation en type U et J / L'évacuation d'une victime inconsciente d'un local enfumé / Les responsables d'évacuation / Le point de rassemblement en cas d'évacuation générale.

Partie 2 - Visite de l'établissement : Analyse de risques relatifs à l'établissement / Connaissance et repérage des moyens de secours et zones de mise en sécurité / Explications du fonctionnement du SSI / Explications sur la mise en sécurité des patients des résidents et des visiteurs.

Partie 3 - Pratique : Manipulation d'extincteurs / Gestion d'une alarme incendie / Dégagement d'urgence d'un local enfumé.

Nota : Formation réalisée conformément aux Articles J34, J35 et J36 du Règlement de sécurité incendie relatif aux ERP.

1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne chargée de mettre en œuvre les moyens de protection incendie et/ou les équipements et les procédures d'évacuation dans les établissements ERP de type U / J.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier la zone sinistrée et utiliser efficacement le SSI ;
- Connaître les équipements et les procédures d'évacuation par transfert horizontal ;
- Intervenir efficacement sur un début d'incendie ;
- Mettre en œuvre les moyens de protection incendie de l'établissement.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

SSIAP

Responsable sécurité incendie dans un petit ERP sans obligation de SSIAP



PROGRAMME

SEC014

- 1. Le discours sécurité incendie.**
- 2. Obligation de résultats et de moyens.**
- 3. Le concept des bâtiments (ERP, Code du travail).**
- 4. La distribution intérieure :**
 - Notion de résistance et de réaction au feu ;
 - L'analyse des locaux à risques.
- 5. L'exploitation des bâtiments en vue de la sécurité incendie :**
 - Les systèmes d'alarme et leur exploitation ;
 - Le fonctionnement des installations de désenfumage ;
 - Les moyens d'extinction et leur bon usage ;
 - Rédiger des consignes de sécurité : équipier de première intervention, évacuation, regroupement, transmission des consignes, alerte.
- 6. Management et organisation de la sécurité incendie :**
 - Les vérifications périodiques ;
 - Le registre de sécurité ;
 - Les commissions de sécurité (ERP seulement) ;
 - Les exercices d'évacuation ;
 - La formation du personnel.

3 JOURS

POUR QUI ?

Responsables sécurité incendie des ERP pour lesquels une qualification SSIAP n'est pas requise.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appliquer les règlements de sécurité incendie ;
- Manager et organiser la sécurité incendie de son établissement ;
- Intervenir efficacement en situation particulière.

PÉDAGOGIE

Exposé, études de cas sur plusieurs types de bâtiments. Mise en place d'une méthodologie visant à déterminer une stratégie de lutte contre l'incendie au sein de son établissement. Expérimentation des gestes techniques par les stagiaires et correction par le formateur.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

SSIAP

Agent de Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

« SSIAP 1 » - Formation initiale



PROGRAMME

SEC001

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

Partie 1 - Le feu et ses conséquences (6h) : Le feu / Comportement au feu.

Partie 2 - Sécurité incendie (17h) : Principes de classements des établissements / Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie / Cloisonnement d'isolation des risques / Évacuation du public et des occupants / Éclairage de sécurité / Présentation des différents moyens de secours.

Partie 3 - Installations techniques (9h) : Installations électriques / Ascenseurs et nacelles / Installations fixes d'extinction automatique / Système de sécurité incendie.

Partie 4 - Rôles et missions des agents de sécurité incendie (18h) : Le service de sécurité / Présentation des consignes de sécurité / Rondes de sécurité et surveillance des travaux / Mise en œuvre des moyens d'extinction / Appel et réception des services publics de secours / Sensibilisation des occupants.

Partie 5 - Concrétisation des acquis (17h) : Visites applicatives / Mises en situation d'intervention.

ÉVALUATION

67 HEURES + EXAMEN

POUR QUI ?

Toute personne désirant assurer la fonction d'Agent de Sécurité Incendie dans un ERP ou IGH ou en bâtiment relevant de la réglementation incendie du Code du travail et ne répondant pas aux dispenses figurant dans l'article 4 de l'Arrêté du 2 mai 2005.

Prérequis : Être titulaire d'une attestation de secourisme à jour et apte physiquement.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Sensibilisation des employés en matière de sécurité incendie contre l'incendie et dans le cadre de l'assistance à personnes ;
- Entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ;
- Intervention précoce face aux incendies ;
- Exploitation du PC de sécurité incendie.

PÉDAGOGIE

Enseignement théorique progressif, exercices pratiques sur la lutte contre le feu et la connaissance des matériels concourant à la sécurité incendie.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

SSIAP

Agent de Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

« SSIAP 1 » - Recyclage



TARIF PAR STAGIAIRE : 310€HT

PROGRAMME

SEC004

(Conforme à l'arrêté du 02/05/2008 modifié)

Séquence 1 - Prévention (5h) :

- Évolution de la réglementation ;
- Accessibilité du public.

Séquence 2 - Moyens de secours (3h) :

- Agents extincteurs ;
- SSI ;
- Moyens d'extinction.

Séquence 3 - Mise en situation d'intervention (6h) :

L'action face aux différents contextes :

- Fumées, incendie ;
- Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime ;
- Méthode d'extinction d'un début d'incendie ;
- Protection individuelle ;
- Levée de doute ;
- L'utilisation des moyens de communication mobiles.

14 HEURES

POUR QUI ?

Agents de sécurité incendie qualifiés SSIAP 1 en activité (au moins 1607 heures sur les 36 derniers mois, attestées par l'employeur ou le contrat de travail).

Prérequis : Être titulaire d'une attestation de secourisme (soit AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, soit CFAPSE, SST ou PSE1 en cours de validité) / être apte physiquement / être titulaire d'un diplôme SSIAP 1 en cours de validité (moins de 3 ans).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir exercer la fonction de SSIAP 1 ;
- Réactualiser les connaissances réglementaires et techniques en prévention incendie.

PÉDAGOGIE

Enseignement théorique progressif alterné d'exercices pratiques sur la lutte contre le feu et la connaissance des matériels concourant à la sécurité incendie.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 15 stagiaires.

SSIAP

Agent de Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

« SSIAP 1 » - Remise à niveau



TARIF PAR STAGIAIRE : 400€HT

PROGRAMME

SEC007

- **Séquence 1 - Fondamentaux de sécurité incendie (3h) :** Évacuation des occupants / Principes généraux de sécurité / Implantation – dessertes et voiries – isolement / Matériaux de construction / Cloisonnement / Aménagement / Dégagement / Désenfumage / Éclairage normal et de sécurité / Installations techniques.
- **Séquence 2 - Prévention (5h) :** Évolution de la réglementation etc.
- **Séquence 3 - Moyens de secours (3h) :** Agents de secours + SSI / Moyens d'extinction.
- **Séquence 4 - Mise en situation d'intervention (6h) :** L'action face à différents contextes : Fumées, incendie / Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime / Protection individuelle / Levée de doute.
- **Séquence 5 - Exploitation du PC sécurité (2h) :** Différents matériels du poste de sécurité / Réception des appels d'alerte interne / Accueil des secours / Information de la hiérarchie.
- **Séquence 6 - Rondes de sécurité et surveillance des travaux (2h) :** Objectif de la ronde / Modalités de réalisation / Utilisation des moyens de communication mobiles.

21 HEURES

POUR QUI ?

Agents de sécurité incendie qualifiés SSIAP 1 ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité sur les 36 derniers mois ou ayant montré une défaillance notoire au cours du recyclage. Personnes titulaires du diplôme ERP1 ou IGH1 non recyclé avant le 31/12/2008.

Prérequis : Être titulaire d'une attestation de secourisme (soit AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, soit CFAPSE, SST ou PSE1 en cours de validité). Être apte physiquement.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir exercer la fonction de SSIAP 1 ;
- Réactualiser les connaissances réglementaires et techniques en prévention incendie.

PÉDAGOGIE

Enseignement théorique progressif alterné d'exercices pratiques sur la lutte contre le feu et la connaissance des matériels concourant à la sécurité incendie.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 15 stagiaires.

SSIAP

Chef d'équipe de Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes « SSIAP 2 » - Formation initiale



TARIF PAR STAGIAIRE : 1 350€HT

PROGRAMME

SEC002

1^{ère} partie - Rôles et missions du chef d'équipe (38h) : Gestion de l'équipe de sécurité / Management de l'équipe de sécurité / Organisation d'une séance de formation / Gestion des conflits / Évaluation de l'équipe / Information de la hiérarchie / Application des consignes de sécurité / Gestion des incidents techniques / Délivrance du permis feu.

2^{ème} partie - Manipulation des systèmes de sécurité incendie (10h) : Système de détection incendie / Système de mise en sécurité / Installations fixes d'extinction automatique.

3^{ème} partie - Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie (6h) : Règlementation du code du travail / Commissions de sécurité et commission d'accessibilité.

4^{ème} partie - Chef du poste central de sécurité en situation de crise (16h) : Gestion du poste central de sécurité / Conseil technique et commission d'accessibilité.

70 HEURES + EXAMEN

POUR QUI ?

Toute personne pouvant justifier d'avoir exercé pendant au moins 1607 heures sur 24 mois la fonction d'agent de sécurité incendie dans un ERP ou IGH ou en bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail ou étant dispensé suivant l'article 5 de l'Arrêté du 2 mai 2005.

Prérequis : Être apte physiquement et titulaire d'une attestation de secourisme à jour.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Le respect de l'hygiène et de la sécurité du travail en matière de sécurité incendie ;
- La formation du personnel en matière de sécurité contre l'incendie ;
- L'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie.

PÉDAGOGIE

Enseignement théorique progressif et exercices pratiques sur la lutte contre le feu et la connaissance des matériels concourant à la sécurité incendie.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

SSIAP

Chef d'équipe de Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes « SSIAP 2 » - Recyclage



TARIF PAR STAGIAIRE : 310€HT

PROGRAMME

SEC005

Séquence 1 - Prévention (4h) :

Évolution de la réglementation / Accessibilité du public.

Séquence 2 - Moyens de secours (2h) :

Agents extincteurs et moyens d'extinction / SSI.

Séquence 3 - Gestion du PC sécurité (3h) :

Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours / Gestion d'une évacuation / Compte-rendu à la hiérarchie.

Séquence 4 - Organisation d'une séance de formation (2h) :

Méthodes pédagogiques / Pratique de l'animation / Déroulement chronologique d'une séance.

Séquence 5 - L'équipe de sécurité incendie (3h) :

Organiser l'accueil d'un nouvel agent / Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens / Gérer les conflits / Gestion des documents administratifs.

14 HEURES

POUR QUI ?

Agents de sécurité incendie qualifiés SSIAP 2 en activité (Au moins 1607 heures sur les 36 derniers mois, attestées par l'employeur ou le contrat de travail).

Prérequis : Être titulaire d'une attestation de secourisme (soit AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, soit CFAPSE, SST ou PSE1 en cours de validité). Être titulaire d'un diplôme SSIAP 2 en cours de validité (moins de 3 ans).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir exercer la fonction de SSIAP 2 ;
- Réactualiser les connaissances réglementaires et techniques en prévention incendie.

PÉDAGOGIE

Enseignement théorique progressif alterné d'exercices pratiques sur la lutte contre le feu et la connaissance des matériels concourant à la sécurité incendie.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 15 stagiaires.

SSIAP

Chef d'équipe de Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes « SSIAP 2 » - Remise à niveau



PROGRAMME

SEC008

Séquence 1 - Fondamentaux de sécurité incendie (3h) : Évacuation des occupants / Principes généraux de sécurité / Matériaux de construction / Cloisonnement / Aménagement / Dégagement / Désenfumage.

Séquence 2 - Mise en situation d'intervention (4h) : L'action face à différents contextes : Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime / Protection individuelle / Levée de doute.

Séquence 3 - Prévention (4h) : Évolution de la réglementation.

Séquence 4 - Moyens de secours (2h) : Agents extincteurs / SSI / Moyens d'extinction.

Séquence 5 - Gestion du PC sécurité (3h) : Gestion d'une alarme / Alerte des sapeurs-pompiers et réception des secours / Gestion d'une évacuation / Compte-rendu à la hiérarchie.

Séquence 6 - Organisation d'une séance de formation (2h) : Les méthodes pédagogiques.

Séquence 7 - L'équipe de sécurité incendie (3h) : Organiser l'accueil d'un nouvel agent / Gérer les conflits / Gestion des documents administratifs.

21 HEURES

POUR QUI ?

Agents de sécurité incendie qualifiés SSIAP 2 ne pouvant justifier au moins 1607 heures d'activité sur les 36 derniers mois ou ayant montré une défaillance notoire au cours du recyclage. Personnes titulaires du diplôme ERP2 ou IGH2 non recyclé avant le 31/12/2008.

Prérequis : Être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, CFAPSE, SST ou PSE1 en cours de validité). Être apte physiquement.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir exercer la fonction de SSIAP 2 ;
- Réactualiser les connaissances réglementaires et techniques en prévention incendie.

PÉDAGOGIE

Enseignement théorique progressif alterné d'exercices pratiques sur la lutte contre le feu et la connaissance des matériels concourant à la sécurité incendie.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 15 stagiaires.

SSIAP

Chef de Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

« SSIAP 3 » - Formation initiale



PROGRAMME

SEC003

- 1^{ère} partie : Le feu et ses conséquences (12h).
- 2^{ème} partie : La sécurité incendie et les bâtiments (65h).
- 3^{ème} partie : La réglementation incendie (70h).
- 4^{ème} partie : La gestion des risques (23h).
- 5^{ème} partie : Les conseils au chef d'établissement (6h).
- 6^{ème} partie : Correspondant des commissions de sécurité (6h).
- 7^{ème} partie : Le management de l'équipe de sécurité (26h).
- 8^{ème} partie : Le budget du service sécurité (8h).

ÉVALUATION

- Épreuve écrite n°1 (40 minutes)
- Épreuve écrite n°2 (2h30)
- Épreuve orale (15 minutes / stagiaire)

216 HEURES + EXAMEN

POUR QUI ?

Toute personne désirant être chef de service sécurité incendie en ERP / IGH ainsi qu'en bâtiment relevant de la réglementation incendie du Code du Travail ou étant dispensé suivant l'article 6 de l'arrêté du 02 mai 2005.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Le management du service de sécurité ;
- Le conseil du chef d'établissement en matière de sécurité incendie ;
- L'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ;
- Le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourant à ce service).

PÉDAGOGIE

Enseignement théorique progressif alterné d'exercices pratiques sur la lutte contre le feu et la connaissance des matériels concourant à la sécurité incendie.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

SSIAP

Chef de Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

« SSIAP 3 » - Recyclage



PROGRAMME

SEC006

Séquence 1 - Règlementation (4h) : Règlement de sécurité dans les ERP et les IGH / Rappel des textes sur les moyens de secours.

Séquence 2 - Notion de droit civil et pénal (2h) : La délégation de pouvoir et la délégation de signature etc.

Séquence 3 - Fonction maintenance (2h) :

Contextes d'obligations règlementaires / Aspects juridiques : Les contrats avec obligation de moyens.

Différents types de contrats : Le contrat de types « prédictifs » / Le contrat de types « correctifs » ou « curatifs » / Normalisation.

Séquence 4 - Étude de cas (3h) : Rappel de la méthode etc.

Séquence 5 - L'accessibilité des personnes handicapées (2h) : Les dispositions règlementaires : Les commissions accessibilité / Les exigences règlementaires générales / Les exigences dimensionnelles et qualitatives / Autorisation de travaux.

Séquence 6 - Analyse des risques (4h) : Évaluation du maintien du niveau de sécurité / Le Document Unique / Le plan de prévention (rappel) / Évaluation des risques de travaux par points chauds.

Séquence 7 - Moyens de secours (2h) : Moyens d'extinction incendie / Moyens d'alerte des secours / Connaître et savoir exploiter un SSI.

21 HEURES

POUR QUI ?

Agents de sécurité incendie qualifiés SSIAP 3 en activité.

Prérequis : Être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, CFAPSE, SST ou PSE1 en cours de validité). Être apte physiquement (certificat médical de moins de 3 mois). Être titulaire d'un diplôme SSIAP 3 en cours de validité (moins de 3 ans).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir exercer la fonction de SSIAP 3 ;
- Réactualiser les connaissances règlementaires et techniques en prévention incendie.

PÉDAGOGIE

Enseignement théorique progressif alterné d'exercices pratiques sur la lutte contre le feu et la connaissance des matériels concourant à la sécurité incendie.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 15 stagiaires.

SSIAP

Chef de Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

« SSIAP 3 » - Remise à niveau



PROGRAMME

SEC009

Séquence 1 - Documents administratifs (3h) : Les obligations en matière d'affichage / Élaboration des cahiers.

Séquence 2 - Commissions de sécurité (3h) : Composition des commissions de sécurité / Rôle des commissions de sécurité.

Séquence 3 - Règlementation (7h) : Règlement de sécurité dans les ERP et IGH / Rappel sur le Code du travail.

Séquence 4 - Notions de droit civil et pénal (2h) : La délégation de pouvoir et la délégation de signature.

Séquence 5 - Fonction maintenance (2h) : Aspects juridiques : Différents types de contrats / Normalisation.

Séquence 6 - Étude de cas (3h) : Rappel de la méthode etc.

Séquence 7 - l'accessibilité des personnes handicapées (2h) : Les dispositions réglementaires.

Séquence 8 - Analyse des risques (5h) : Évaluation du maintien du niveau de sécurité / Le Document Unique.

Séquence 9 - Moyens de secours (2h) : Moyens d'extinction incendie et d'alerte des secours / Connaître et savoir exploiter un SSI.

Séquence 10 - Organisation d'un service de sécurité incendie (6h) : Organisation du service, recrutement, missions, équipements.

35 HEURES

POUR QUI ?

Agents de sécurité incendie qualifiés SSIAP 3 ne pouvant justifier au moins 1607 heures d'activité sur les 36 derniers mois ou ayant montré une défaillance notoire au cours du recyclage. Personnes titulaires du diplôme ERP3 ou IGH3 non recyclé avant le 31/12/2008.

Prérequis : Être titulaire d'une attestation de secourisme (soit AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, soit CFAPSE, SST ou PSE1 en cours de validité). Être apte physiquement (certificat médical de moins de 3 mois).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir exercer la fonction de SSIAP 3 ;
- Réactualiser les connaissances réglementaires et techniques en prévention incendie.

PÉDAGOGIE

Enseignement théorique progressif et exercices pratiques sur la lutte contre le feu et la connaissance des matériels concourant à la sécurité incendie.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 15 stagiaires.

LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE



Le Comité Social et Économique (CSE) remplace les représentants élus du personnel dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des Instances Représentatives du Personnel (IRP), Délégués du Personnel (DP), Comité d'Entreprise (CE) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CSE devra être mis en place dans toutes les entreprises d'au moins 11 salariés d'ici le 1^{er} janvier 2020 au plus tard.

MISE EN PLACE

La date de la 1^{ère} mise en place du CSE varie selon la présence ou non de représentants du personnel (DP, CE, CHSCT) et la date de fin de leur mandat.

En présence de représentants du personnel :

- Quand le processus électoral d'élection des représentants du personnel a été lancé avant le 23 septembre 2017, le CSE doit être mis en place au plus tard le 1^{er} janvier 2020 (ou à une date antérieure décidée par accord collectif d'entreprise) ;
- Les mandats des représentants du personnel qui se terminent entre le 23 septembre et le 31 décembre 2017 peuvent être prorogés d'un an ;
- Quand le mandat se termine entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018, la durée du mandat peut être réduite ou prolongée d'un an au maximum, soit par accord collectif, soit par décision de l'employeur après consultation des représentants du personnel ;
- Quand le mandat se termine après le 1^{er} janvier 2019, le CSE est mis en place à la fin du mandat.

En l'absence de représentants du personnel :

- Quand le processus électoral d'élection des représentants du personnel a été lancé avant le 23 septembre 2017, le CSE doit être mis en place au plus tard le 1^{er} janvier 2020, ou à une date antérieure décidée par accord collectif d'entreprise ;
- Dans le cas contraire, il doit être

mis en place avant le 1^{er} janvier 2018 en principe.

MISSIONS ET COMPÉTENCES

Dans les entreprises employant entre 11 et 49 salariés, les compétences du CSE se rapprochent de celles attribuées aux délégués du personnel.

À partir de 50 salariés, le CSE de l'entreprise bénéficie de compétences étendues, proches de celles attribuées au Comité d'Entreprise, au CHSCT et aux Délégués du Personnel.

CSSCT

Dans certaines entreprises, le CSE doit comporter une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) dont les principales missions correspondent pour tout ou partie à celles auparavant confiées au CHSCT.

FORMATION

Les salariés qui sont élus au CSE pour la première fois bénéficient d'un stage de formation d'une durée maximale de trois (3) jours pour les entreprises de moins de 300 salariés et de cinq (5) jours pour les entreprises de plus de 300 salariés.

MISSIONS SSCT

Santé sécurité et conditions de travail pour les entreprises de moins de 300 salariés



3 JOURS

POUR QUI ?

Membres de la Commission santé sécurité et conditions de travail (CSST) de 50 à 300 salariés, dirigeants, responsable RH.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les missions du CSE en matière de SSCT ;
- Savoir prévenir les risques dans l'entreprise ;
- Participer activement à la démarche de prévention dans l'entreprise ;
- Savoir étudier les incidents et apporter les solutions correctives.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

PROGRAMME

CSE001

JOURNÉE 1

- **Introduction** : Présentation de la formation / Autodiagnostic / Présentation des stagiaires ;
- **Les fondements SSCT** : Définition / Les missions SSCT du CSE / La composition / Le fonctionnement / Les moyens / S'informer et communiquer ;

JOURNÉE 2

La prévention : Définition / Les enjeux, les acteurs / Le mécanisme d'apparition d'un dommage / Les principes généraux de prévention / Les valeurs et les bonnes pratiques en prévention / Les risques / La pénibilité / L'étude de postes / L'évaluation des risques / Le Document Unique.

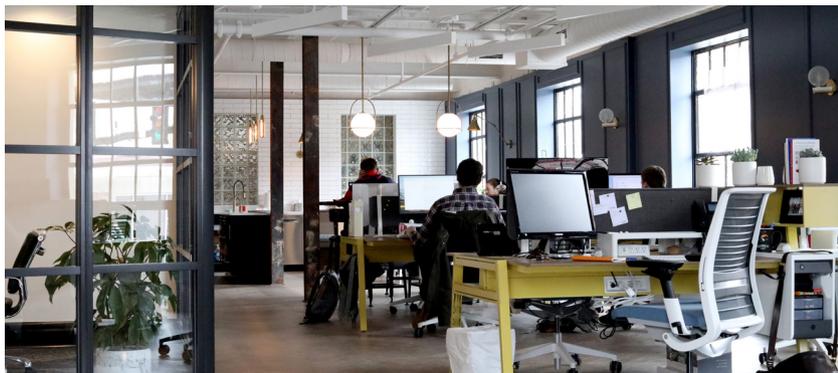
JOURNÉE 3

Accidents du travail et maladies professionnelles :

Définitions / Statistiques / Les responsabilités / Le droit de retrait / Les premiers secours / L'analyse de l'accident / L'arbre des causes.

MISSIONS SSCT

Santé sécurité et conditions de travail pour les entreprises de plus 300 salariés



5 JOURS

POUR QUI ?

Membres de la Commission santé Sécurité et conditions de travail (CSST) de 50 à 300 salariés, dirigeants, responsable RH.

Prérequis : Notions sur l'organisation et la vie des IRP.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les missions du CSE en matière de SSCT ;
- Savoir prévenir les risques dans l'entreprise ;
- Participer activement à la démarche de prévention dans l'entreprise ;
- Savoir étudier les incidents et apporter les solutions correctives.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires.

PROGRAMME

CSE002

JOURNÉE 1

La commission SSCT : Définition / Les conditions de mise en place / Les missions / La composition / Le fonctionnement / Les moyens.

JOURNÉE 2

La prévention : Définition, les enjeux, les acteurs / Le mécanisme d'apparition d'un dommage / Les principes généraux de prévention / Les valeurs et les bonnes pratiques en prévention.

JOURNÉE 3

La prévention (suite) : Les risques / La pénibilité / L'évaluation des risques / Le document unique.

JOURNÉE 4

Accidents du travail et maladies professionnelles : Définitions / Statistiques / Les responsabilités / Le droit de retrait / La déclaration et la gestion des AT / MP / L'analyse de l'accident / L'arbre des causes.

JOURNÉE 5

Une réunion de la commission SSCT : Présentation de la synthèse de la visite des locaux / Présentation du document unique / Présentation de l'étude de poste / Présentation de l'analyse d'un accident du travail.

PRÉVENTION DES RISQUES

Formation des membres du CHSCT dans la fonction publique territoriale

Selon décret n°85-603 du 10/06/85 modifié par décret n°2012-170 du 03/02/12



TARIF PAR STAGIAIRE : 1 020€HT

PROGRAMME

PREV013

1. Connaître le cadre législatif et réglementaire de la santé et sécurité au travail.
2. Identifier le rôle du CHSCT.
3. Mettre en place le CHSCT.
4. Respecter les règles de fonctionnement.
5. Identifier les relations avec les acteurs de la prévention.
6. Connaître ses droits et obligations.
7. Savoir examiner tout document se rattachant à la mission du CHSCT.
8. Réussir sa mission de prévention et d'évaluation des risques.
9. Mener l'enquête après l'accident.
10. Exercer ses droits d'alerte et de retrait.
11. Agir dans le cadre du bilan annuel.

5 JOURS

POUR QUI ?

Membres du CHSCT mis en place dans une collectivité territoriale.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les nouvelles règles de fonctionnement du CHSCT instaurées par le décret du 3 février 2012 ;
- Cerner les nouvelles attributions et les moyens dont dispose le CHSCT pour s'approprier son mandat ;
- Utiliser des méthodes simples et pertinentes pour réaliser ses nouvelles missions ;
- Faire du CHSCT le lieu de dialogue et de concertation dédié aux questions de santé et de sécurité au sein des collectivités territoriales.

PÉDAGOGIE

Exposés et étude de cas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

PRÉVENTION DES RISQUES

Formation des membres du CHSCT dans la fonction publique d'état

Selon décret n°85-53 du 28/05/82 modifié par décret n°2011-774 du 28/06/11



TARIF PAR STAGIAIRE : 1 020€HT

PROGRAMME

PREV014

1. Connaître le cadre législatif et réglementaire de la santé et sécurité au travail.
2. Identifier le rôle du CHSCT.
3. Mettre en place le CHSCT.
4. Respecter les règles de fonctionnement.
5. Identifier les relations avec les acteurs de la prévention.
6. Connaître ses droits et obligations.
7. Savoir examiner tout document se rattachant à la mission du CHSCT.
8. Réussir sa mission de prévention et d'évaluation des risques.
9. Mener l'enquête après l'accident.
10. Exercer ses droits d'alerte et de retrait.
11. Agir dans le cadre du bilan annuel.

5 JOURS

POUR QUI ?

Membres du CHSCT mis en place dans une administration centrale, un service déconcentré (préfectures, rectorat, directions régionales et départementales) ou dans les établissements publics administratifs.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les nouvelles règles de fonctionnement du CHSCT instaurées par le décret du 28 juin 2011 et par la circulaire du 9 août 2011 ;
- Acquérir des méthodes simples et pertinentes pour réaliser ses interventions ;
- Faire du CHSCT le lieu de dialogue et de concertation dédié aux questions de santé et de sécurité au sein des administrations.

PÉDAGOGIE

Exposés et étude de cas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

ACCUEIL HANDICAPÉS

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap au sein des ERP



PROGRAMME

HAN004

- 1. La notion de handicap** : Représentations et réalité.
- 2. Les différents types de situation de handicap** : Sensorielles / Physiques / Mentales / Psychiques / Cognitives / Polyhandicap / Troubles de santé invalidant.
- 3. La loi handicap et l'obligation d'accessibilité.**
- 4. Les principes de l'accueil physique et téléphonique** : Relation / Attitudes / Protocole / Verbal et non verbal.
- 5. L'écoute active.**
- 6. Les spécificités de l'accueil du public en situation de handicap** : Comportement / Attitudes / Vocabulaire / Les bons réflexes en fonction du handicap.
- 7. La sécurité en ERP** : Dispositions et obligations en fonction des handicaps (alarmes, identification des personnes en cas d'évacuation).
- 8. Évaluation théorique, conclusion.**

1 JOUR

POUR QUI ?

Toutes les personnes en contact avec le public des ERP publics et privés, tout ERP relevant du 1^{er} groupe.

Prérequis : Avoir une formation, une connaissance et une expérience appropriées en termes d'accueil.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Renforcer ses compétences en termes d'accueil ;
- Adapter son mode de communication ;
- Adapter sa posture et son discours, donner les informations adaptées aux besoins de chacun ;
- Savoir gérer ses émotions et réagir dans les situations délicates ;
- Connaître la réglementation et réflexes à adopter en termes de sécurité.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, jeux pédagogiques, jeux de rôle, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PRÉVENTION DES RISQUES

La prévention des risques psychosociaux



2 JOURS

POUR QUI ?

Membres du CHSCT, préventeur, intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP), manager, responsable santé et sécurité, DRH et RRH, chef de projet RH.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Se doter des grilles d'identification des facteurs de RPS ;
- Identifier les zones de risques et les points d'appui ;
- Identifier les différentes solutions possibles et s'appuyer sur les meilleures pratiques ;
- Devenir un acteur clé du dispositif de prévention des RPS ;
- Identifier les clés de réussite et points de vigilance dans une démarche de prévention.

PÉDAGOGIE

Exposé sous forme de diaporama. Discussions – Questions/Réponses. Atelier de travail en petits groupes.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PROGRAMME

RPS002

1. Les risques psychosociaux : de quoi parle-t-on ? : Définir les termes : souffrance, stress, harcèlement, risque psychosocial... / Repérer les symptômes et les nouvelles expressions de la souffrance.

2. La réglementation, les obligations et enjeux de prévention : Repérer les obligations légales en matière de prévention / Situer les enjeux (de santé, économiques...).

3. Les facteurs de risques psychosociaux : Identifier tous les facteurs de risques internes et externes / Repérer les facteurs qui relèvent de la responsabilité de l'entreprise.

4. Auditer son entreprise en matière de risque psychosocial : Choisir les bons outils / Faire un diagnostic partagé / Identifier les forces et zones de fragilité pour une prévention réussie.

5. Les étapes à respecter dans une démarche de prévention : Identifier les acteurs / Piloter la prévention des RPS : du diagnostic au suivi / Fédérer derrière un plan d'action adapté et cohérent.

6. Se doter d'outils de mesure de la prévention des risques psychosociaux : Élaborer les outils de pilotage du risque psychosocial / Communiquer au quotidien sur les avancées en matière de prévention.

PRÉVENTION DES RISQUES

Personne désignée compétente en prévention des risques professionnels



PROGRAMME

PREV018

- 1. Définitions essentielles et enjeux de la prévention.**
- 2. La prévention en France :** Historique / Les acteurs / Le cadre législatif et réglementaire / L'évolution européenne.
- 3. L'organisation de la prévention dans l'entreprise :** La prévention dans le système de production / Les événements rencontrés / Les aspects économiques et humains de la prévention / Les règles de responsabilité / Rôles et missions de tous les acteurs de l'entreprise.
- 4. Rôle et missions du responsable sécurité :** Rôle administratif et de gestion / Rôle de contrôle et de suivi / Rôle de conseil et d'animation.
- 5. Les moyens d'action du responsable sécurité :** Étude des événements redoutés (gestion et analyse) / Étude des risques / Étude des postes et des situations de travail / Approche ergonomique des conditions de travail.
- 6. Le développement de l'esprit sécurité :** Politique / Bilan et programme de prévention / Système de sécurité et audit interne / Information et formation / Le réseau de relations de l'animateur de prévention.

3 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne désignée par son employeur comme personne compétente pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le contexte de la sécurité et de la prévention ;
- Identifier le cadre réglementaire et législatif applicable à l'activité de l'entreprise ;
- Comprendre et mettre en œuvre la méthodologie d'évaluation des risques professionnels.

PÉDAGOGIE

Approche pédagogique interactive (projection de films, étude de cas, travail en sous-groupe).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

PRÉVENTION DES RISQUES

Le Document Unique : mise en œuvre



TARIF PAR STAGIAIRE : 590€HT

PROGRAMME

PREV005

- 1. Terminologie :** unités de travail, danger, risque, fréquence...
- 2. Identification des unités de travail.**
- 3. Analyse de l'exposition du personnel aux dangers et prise en compte des mesures préventives existantes :**
 - Identification des dangers ;
 - Critères d'appréciation de la fréquence d'exposition et de la gravité de l'accident.
- 4. Analyse des cas de réussites et d'échecs :** Retours d'expérience concernant la mise en place et l'utilisation du "Document Unique".
- 5. Document Unique et programme d'actions :**
 - Suivi du plan d'action ;
 - Incidence sur la sécurité, la santé et les conditions de travail ;
 - Exemple de bonnes pratiques.
- 6. Manager avec l'évaluation des risques :** La place de l'évaluation des risques au sein des démarches de management de la santé et sécurité au travail (OHSAS 18001MASE;/UIC, etc...).

2 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne susceptible de travailler sur l'évaluation des risques, si possible ayant déjà travaillé sur ce thème.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Participer à la réalisation et/ou à l'actualisation de l'inventaire des risques et à leur évaluation ;
- Participer à la transcription de cet inventaire sur le Document Unique ;
- Contribuer à l'optimisation du plan d'actions ;
- Faire « vivre la démarche d'évaluation des risques » au sein d'une démarche d'amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail.

PÉDAGOGIE

Rappels théoriques, analyse des retours d'expérience, travail pratique sur des mises en situation (vidéo).

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

PRÉVENTION DES RISQUES

Le Document Unique : mise à jour



TARIF PAR STAGIAIRE : 310€HT

PROGRAMME

PREV030

- 1. Terminologie :** unités de travail, danger, risques, fréquence, évaluation des risques...
- 2. Identification des unités de travail.**
- 3. Analyse de l'exposition du personnel aux dangers et prise en compte des mesures préventives existantes :**
 - Identification des dangers ;
 - Critères d'appréciation de la fréquence d'exposition et de la gravité de l'accident.
- 4. Analyse des cas de réussites et d'échecs :** Retours d'expérience concernant la mise en place et l'utilisation du « Document Unique ».
- 5. Document Unique et programme d'actions :**
 - Suivi du plan d'action ;
 - Incidence sur la sécurité, la santé et les conditions de travail ;
 - Exemple de bonnes pratiques.

1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne devant mettre à jour le Document Unique d'évaluation des risques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Participer à l'actualisation de l'inventaire des risques et à leur évaluation ;
- Participer à la transcription de cet inventaire sur le Document Unique ;
- Contribuer à l'optimisation du plan d'actions ;
- Faire « vivre la démarche d'évaluation des risques » au sein d'une démarche d'amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail.

PÉDAGOGIE

Rappels théoriques, analyse des retours d'expérience, travail pratique sur des mises en situation.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

ENVIRONNEMENT

La réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)



TARIF PAR STAGIAIRE : 590€HT

PROGRAMME

ENV007

- 1. Le contexte réglementaire français :** Sources de droit français/européen / Code de l'Environnement / Articulation ICPE/Eau.
- 2. La nomenclature des ICPE :** Plan de la nomenclature et ses rubriques (anciennes/nouvelles) / Les seuils / Les prescriptions applicables.
- 3. L'administration compétente et les responsabilités :** Administrations départementales / Missions et pouvoirs des inspecteurs / Responsabilité civile et pénale.
- 4. Les procédures administratives :** Déclaration / Enregistrement / Autorisation/Seveso.
- 5. Le contenu des dossiers ICPE :** Les parties obligatoires / Les thèmes à traiter : eau, air, bruit, déchets, sol, etc.
- 6. Le cycle de vie d'une ICPE : de sa création jusqu'à sa cessation d'activité :** Auto surveillance / Bilan de fonctionnement / Vérifications périodiques / Déclaration d'accident / Modification d'activité / Extension / Transfert / Cessation d'activité.

2 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne des services environnement, production, techniques, qualité, travaux neufs, ainsi que des assureurs ou juristes, ne maîtrisant pas la réglementation des ICPE.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les principes fondateurs de la réglementation relative aux ICPE ;
- Identifier les obligations réglementaires d'un exploitant ;
- Appliquer les prescriptions réglementaires sur site.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'exercices pratiques, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

ENVIRONNEMENT

La gestion des déchets



PROGRAMME

ENV006

- 1. Définition et classification des déchets.**
- 2. Cadre réglementaire de la gestion des déchets :**
 - Hiérarchies des textes et grands principes ;
 - Synthèse des principaux textes.
- 3. Responsabilités de l'industriel.**
- 4. Élimination des déchets vers des filières de traitement :**
 - Les différentes solutions ;
 - Le choix de la bonne solution technico économique ;
 - La gestion administrative (BSD, etc.).
- 5. Études déchets :**
 - Objectifs ;
 - Méthodologies.
- 6. Le coût des déchets.**
- 7. Déchets soumis à des régimes particuliers :**
 - Huiles usagées ;
 - PCB ;
 - Fluides frigorigènes ;
 - Piles et accumulateurs, etc.

2 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne ayant à prendre en charge la gestion technique des déchets dans l'industrie.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Caractériser les différents types de déchets ;
- Connaître les obligations réglementaires liées à la production et à la gestion des déchets ;
- Identifier les principales filières d'élimination et de valorisation des déchets ;
- Mettre en place la gestion des déchets de manière efficace et économique.

PÉDAGOGIE

Alternance d'études de cas, d'exercices pratiques, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

RISQUES ROUTIERS

Maîtrise du risque routier



PROGRAMME

PREV019

1. Généralités sur le risque routier : Les statistiques nationales / Les accidents de mission, trajet et droit commun / Les facteurs, causes et circonstances des accidents de la route / Les acteurs de la sécurité routière.

2. Le véhicule : Le choix du véhicule / L'aménagement / Le matériel de sécurité obligatoire / L'entretien et les vérifications / Le chargement.

3. L'environnement : L'infrastructure routière / La signalisation (horizontale, verticale, temporaire).

4. Le conducteur : Les documents du conducteur / L'état physique du conducteur / L'installation du conducteur et des passagers.

5. La conduite : Les règles de circulation / La conduite en ville, sur route et sur autoroute / Le respect des autres usagers / La vitesse (distance d'arrêt et de sécurité).

6. L'organisation des déplacements : Le planning / Les choix des itinéraires / La durée de conduite / La vitesse pratiquée.

7. Conduite à tenir : La panne du véhicule / L'accident matériel, corporel / Alerter les secours / Secourir la victime.

1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne ayant à utiliser un véhicule, dans le cadre de son travail ou lors du trajet domicile-travail. Le stagiaire doit présenter le permis de conduire requis.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Sensibiliser les participants à leur comportement routier durant les missions, le trajet domicile-entreprise et les déplacements privés ;
- Amener les stagiaires à prendre conscience des situations à risques sur la route et des possibilités de réduction de ces risques ;
- Amener les stagiaires à modifier leur comportement au volant en améliorant leur connaissance des règles et des techniques de conduite.

PÉDAGOGIE

Simulateur de conduite, logiciel d'évaluation de l'alcoolémie, test d'évaluation des connaissances en sécurité routière sur DVD et tests de vision.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence

RISQUES ROUTIERS

La conduite économique



PROGRAMME

PREV020

1. Bien connaître son véhicule pour mieux l'utiliser : Le fonctionnement du moteur / Le pot catalytique et le filtre à particule / Les différentes boîtes de vitesses / Les aides à la conduite et les équipements du véhicule / L'aérodynamisme et le chargement.

2. Bien entretenir son véhicule : Pourquoi entretenir régulièrement son véhicule / Les points clés de l'entretien / Les pneumatiques, l'huile moteur et le filtre à air.

3. Avoir un comportement éco-responsable au volant :

- **Au démarrage :** la mise en route du moteur et les premiers kilomètres.
- **En circulation :** les modes de gestion et l'utilisation de la boîte de vitesse, la vitesse et l'anticipation, l'utilisation des équipements et des aides à la conduite du véhicule.
- **A l'arrêt :** le comportement à adopter selon le type et la durée de l'arrêt.

4. L'organisation des déplacements : Le choix de l'itinéraire / La durée de conduite / Les outils de communication.

1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne utilisant un véhicule léger. Présentation du permis de conduire requise.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Contribuer au développement durable en réduisant les émissions produites par le véhicule ;
- Comprendre le fonctionnement de son véhicule pour mieux l'utiliser et comprendre l'incidence de son style de conduite sur la consommation, la pollution et l'usure du véhicule ;
- Connaître et savoir appliquer les techniques de conduite rationnelle d'un véhicule, être le vecteur du renforcement de l'image positive et citoyenne de l'entreprise.

PÉDAGOGIE

Simulateur de conduite (imagerie 3D) avec logiciel de formation de conduite éco et supports vidéo projetés.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence



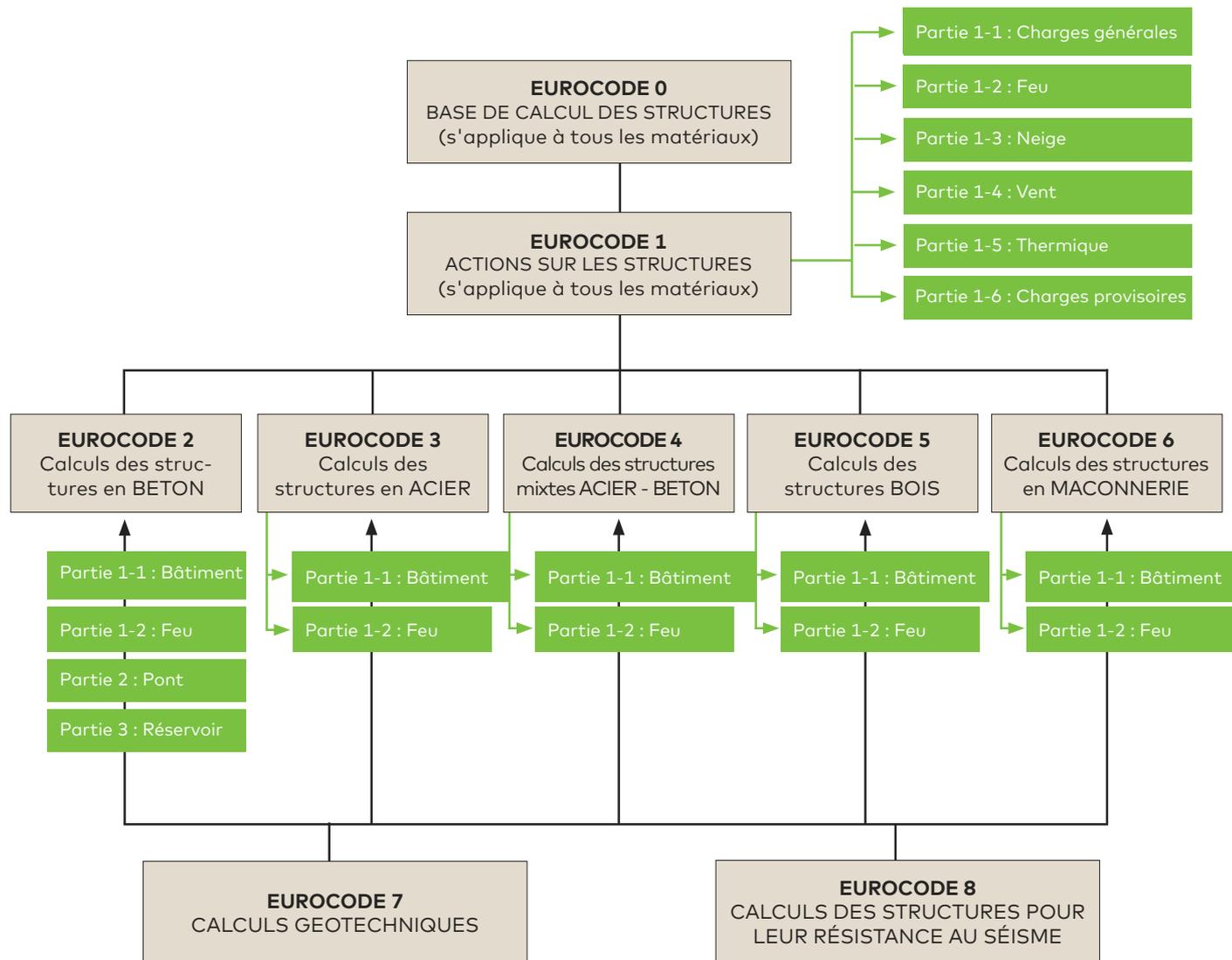
CONSTRUCTION

L'équipe pédagogique est composée de professionnels de la construction assurant des missions de contrôle technique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Grâce à cette équipe pédagogique Qualiconsult Formation propose un panel de formations répondant aux nouvelles exigences réglementaires, aux nouveaux équipements et matériaux à intégrer pour tous les types de construction.

Accessibilité handicapés	173
Acoustique Bâtiment.....	179
Chantier.....	192
Énergie.....	195
Incendie.....	183
Qualité Environnementale.....	198
Règles de l'Art.....	161
RT 2012.....	177

RÈGLES DE L'ART

Les eurocodes



RÈGLES DE L'ART

Les Eurocodes - Fondamentaux - EC0 et EC1



PROGRAMME

BAT001

1. La structure des Eurocodes.
2. Environnement réglementaire et rappel sur l'application des normes.
3. Base de calcul des structures et présentation de l'Eurocode 0.
4. Actions sur les structures – Généralités poids propres et charges d'exploitation selon l'Eurocode 1 partie 1-1.
5. Action de la neige selon l'Eurocode 1 partie 1-3
6. Action du vent selon l'Eurocode 1 partie 1-4.

1 JOUR

POUR QUI ?

Architectes, bureaux d'études de maîtrise d'œuvre, ingénieurs structures, maîtrise d'ouvrage.

Prérequis : Connaissance des procédés généraux de construction, connaissance des anciennes règles de la série P92 (actions sur les structures et dimensionnement des ouvrages).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre la structure générale des Eurocodes ;
- Maîtriser les bases de calculs des structures selon l'Eurocode 0 ;
- Savoir évaluer des actions sur une structures selon l'Eurocode 1.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama et étude de cas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

RÈGLES DE L'ART

Le dimensionnement des ouvrages en béton selon l'EC2



PROGRAMME

BAT002

1. La structure des Eurocodes.
2. Environnement réglementaire et rappel sur l'application des normes.
3. Rappel sur l'EC0 et l'EC1.
4. Caractéristiques des matériaux selon l'EC2.
5. Durabilité, classes d'exposition, maîtrise de la fissuration.
6. Dimensionnement aux états limites de service selon l'EC2.
7. Dimensionnement des ouvrages aux états limites ultimes.

1 JOUR

POUR QUI ?

Architectes, bureaux d'études de maîtrise d'œuvre, Ingénieurs structures, maîtrise d'ouvrage.

Prérequis : Connaissance des procédés généraux de construction, du BAEL et idéalement des Eurocodes fondamentaux (EC0 et EC1).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre la structure générale des Eurocodes ;
- Maîtriser les bases de calculs des structures en béton selon l'Eurocode 2 ;
- Comprendre les différences entre l'Eurocode 2 et le BAEL.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama et étude de cas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

RÈGLES DE L'ART

Le dimensionnement des ouvrages en métal selon l'EC3



PROGRAMME

BAT003

1. La structure des Eurocodes.
2. Environnement réglementaire et rappel sur l'application des normes.
3. Rappel sur l'EC0 et l'EC1.
4. Caractéristiques des matériaux selon l'EC3.
5. Dimensionnement des ouvrages aux états limites.
6. Assemblages.

1 JOUR

POUR QUI ?

Architectes, bureaux d'études de maîtrise d'œuvre, Ingénieurs structures, maîtrise d'ouvrage.

Prérequis : Connaissance des procédés généraux de construction, du BAEL et idéalement des Eurocodes fondamentaux (EC0 et EC1).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre la structure générale des Eurocodes ;
- Maîtriser les bases de calculs des structures en métal selon l'Eurocode 3 ;
- Comprendre les différences entre l'Eurocode 3 et les CM66.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama et étude de cas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

RÈGLES DE L'ART

Les constructions à ossature bois



PROGRAMME

BAT004

1. **Caractéristique du bois et choix du matériau selon l'environnement de projet.**
2. **Le bois et sa protection vis-à-vis du milieu extérieur.**
3. **Comportement structurel du bois.**
4. **Référentiels de dimensionnement des structures bois, résistance vis-à-vis du séisme.**
5. **Sécurité incendie :** résistance et réaction au feu du bois, rappel des textes réglementaires applicables.
6. **Thermique :** isolation et confort d'été.
7. **Textes réglementaires applicables.**
8. **Acoustique :** rappel des exigences essentielles et points sensibles.
9. **Impact environnemental.**

1 JOUR

POUR QUI ?

Architectes, bureaux d'études de maîtrise d'œuvre, ingénieurs structures, maîtrise d'ouvrage.

Prérequis : Connaissance des procédés généraux de construction et de l'environnement réglementaire des projets de bâtiments.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les principes de base des constructions à ossature bois ;
- Adapter une construction à ossature à l'environnement de projet ;
- Connaître les réglementations applicables au projet et les contraintes associées.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama et étude de cas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

RÈGLES DE L'ART

Dallage et écrans de soutènement



PROGRAMME

BAT005

1. **Rappel des fondamentaux en géotechnique** (comportement du sol / méthodes d'investigation géotechnique...).
2. **Principe de fonctionnement des écrans de soutènement.**
3. **Les différents types de soutènements / caractéristiques et éléments de dimensionnement.**
4. **Les différents types de dallages / caractéristiques et éléments de dimensionnement.**

1 JOUR

POUR QUI ?

Bureaux d'études de maîtrise d'œuvre, bureaux d'études d'exécution, bureaux d'études géotechniques.

Prérequis : Connaissance des procédés généraux de construction, en béton armé et idéalement notions de géotechnique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Se familiariser avec les techniques de dallages et de soutènement ;
- Comprendre les paramètres de dimensionnement de ces ouvrages ;
- Appréhender les interactions entre le sol et ces structures ;
- Connaître les points délicats de ces techniques.

PÉDAGOGIE

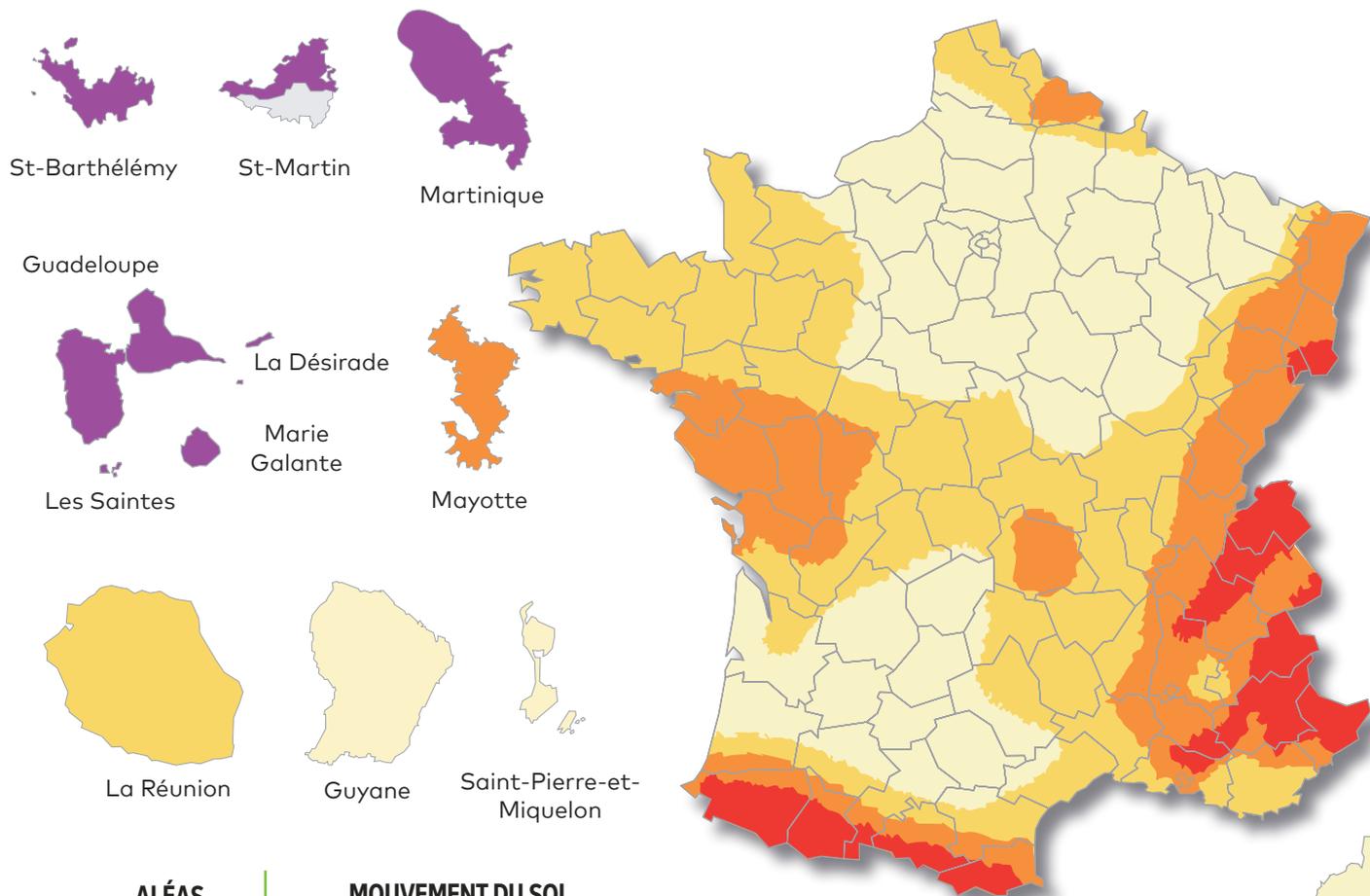
Exposés sous forme de diaporama, cas pratiques, discussions et questions / réponses.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

RÈGLES DE L'ART

CARTE DES ALÉAS SISMIQUES



ALÉAS	MOUVEMENT DU SOL
Très faible	Accélération < 0,7 m/s ²
Faible	0,7 m/s ² < Accélération < 1,1 m/s ²
Modéré	1,1 m/s ² < Accélération < 1,6 m/s ²
Moyen	1,6 m/s ² < Accélération < 3,0 m/s ²
Fort	Accélération > 3,0 m/s ²

RÈGLES DE L'ART

Séisme : la nouvelle réglementation et ses implications



PROGRAMME

BAT008

1. Accueil et présentation des stagiaires.
2. Généralités sur le contenu de l'arrêté du 22 Octobre 2010.
3. Nouveau zonage sismique, présentation des différentes catégories d'ouvrages et exigences associées.
4. Référentiels de dimensionnement applicables et période de transition.
5. Le bâti ancien et la question de la rénovation.
6. Généralités et éléments de dimensionnement d'un ouvrage selon l'Eurocode 8.
7. Généralités et éléments de dimensionnement d'un ouvrage en béton armé selon l'Eurocode 8.
8. Évaluation – Conclusion.

1 JOUR

POUR QUI ?

Architectes, bureaux d'études de maîtrise d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage.

Prérequis : Connaissance des procédés généraux de construction, notions de bases en construction parasismique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le contenu de l'arrêté du 22 octobre 2010 ;
- Analyser ses implications dans l'acte de construire ;
- Mettre en évidence les nouveautés par rapport aux anciennes exigences réglementaires ;
- Se familiariser avec l'Eurocode 8.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama.
Discussions – Questions / Réponses.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

RÈGLES DE L'ART

Constructions parasismiques : les bonnes conduites



PROGRAMME

BAT014

1^{er} jour :

- Les séismes ;
- Présentation de la nouvelle réglementation parasismique (Arrêté du 22/10/2010 modifié) et des nouvelles règles de calcul au séisme (Eurocode 1998-1) ;
- Dispositions constructives structures en maçonnerie.

2^{ème} jour :

- Transposition de la réglementation parasismique aux bâtiments existants ;
- Travaux aggravants ou non-aggravants de la vulnérabilité des bâtiments existants ;
- Les avantages de l'acier face aux séismes ;
- Recommandations pour la conception des structures métalliques en zones sismiques ;
- Méthode d'analyse par force latérale ;
- Présentation de la méthode et de son domaine d'application ;
- Exemple de calcul de l'effort tranchant à la base d'une structure et du coefficient sismique pour chaque zone de sismicité.

2 JOURS

POUR QUI ?

Ingénieurs, techniciens des bureaux d'études.

Prérequis : Connaissance des procédés généraux de construction et notions de base en construction parasismique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le contenu de l'arrêté du 22 Octobre 2010 ;
- Analyser ses implications dans l'acte de construire ;
- Mettre en évidence les nouveautés par rapport aux anciennes exigences réglementaires ;
- Se familiariser avec l'Eurocode 8.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama, discussions, questions / réponses.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

Uniquement en INTRA
Contactez votre agence

RÈGLES DE L'ART

Analyse des rapports de sol - Solutions de fondations



PROGRAMME

BAT006

1. Rappel des fondamentaux en géotechnique : comportement du sol et méthodes d'investigation géotechnique.
2. Panorama des différents types de mission du géotechnicien (NF P 94500).
3. Principe de fondations profondes et semi-profondes.
4. Principe de fondations superficielles.
5. Principe et fonctionnement des dallages et radiers.
6. Évaluations - conclusion.

1 JOUR

POUR QUI ?

Bureaux d'études de maîtrise d'œuvre, bureaux d'études d'exécution.

Prérequis : Connaissance des procédés généraux de construction et idéalement, notions en géotechnique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Lire et comprendre le contenu de rapports de sol ;
- Connaître les principaux types de fondations ;
- Savoir comment adapter le type de fondation aux données du rapport de sol.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama, cas pratique, analyse de rapports de sol, discussions, questions / réponses.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

RÈGLES DE L'ART

Connaître la pathologie du bâtiment pour éviter les désordres dans les constructions



PROGRAMME

BAT009

1. Désordres dus à des défauts de conception ou d'exécution.

2. Procédés de réparation et moyens de les éviter.

3. Analyse des principaux désordres affectant :

- Les fondations ;
- Les murs d'infrastructure ;
- Les constructions avoisinantes ;
- Les murs de façade ;
- Les planchers, balcons et escaliers ;
- Les terrasses et couvertures ;
- Les menuiseries extérieures ;
- Les cloisons ;
- L'isolation phonique ;
- L'isolation thermique ;
- Les organes assurant la sécurité contre l'incendie.

4. Désordres dus au temps, à l'usure et aux parasites, procédés de réparations et moyens de les éviter : Ouvrages en bois, en métal, en pierre.

2 JOURS

POUR QUI ?

Architectes, maîtres d'œuvre publics ou privés, services techniques en général, maîtres d'ouvrage, conducteurs de travaux, services études de prix ou de méthodes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

- Sensibilisation aux principaux désordres rencontrés dans les divers domaines de la construction de bâtiments ;
- Recenser les principaux désordres récurrents dans les constructions et les analyser ;
- Identifier leurs causes et leurs conséquences ;
- En déduire les moyens de les éviter.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama et cas pratiques.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

Uniquement en INTRA
Contactez votre agence

RÈGLES DE L'ART

Les diagnostics fondamentaux du bâtiment



PROGRAMME

BAT018

- 1. Les grandes typologies de bâtiments et leurs obligations :** ERP, IGH, CdT.
- 2. Investissements, transactions, arbitrages :** Quels diagnostics réglementaires ?
- 3. Quels autres diagnostics ?**
 - La Due Diligence ;
 - Technique et Environnementale.
- 4. Asset et Property Management :** Diagnostics réglementaires en exploitation.
- 5. Travaux, réhabilitation, aménagement de plateaux :** Précautions à prendre et diagnostics spécifiques.
- 6. Performance énergétique, Green Labels, Bail Vert... :** Comment choisir ?
- 7. Data-monitoring :** Nouvelles tendances.

1 JOUR

POUR QUI ?

Asset managers, investment managers, property managers et maîtres d'ouvrage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les notions essentielles dans les équipements du bâtiment ;
- Connaître les différents diagnostics à faire réaliser en fonction de la situation de l'immeuble : construction, acquisition, exploitation, arbitrage, rénovation...

PÉDAGOGIE

Exposé sous forme de diaporama, étude de cas, discussions et questions/réponses.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 15 stagiaires.

**Dates interentreprise :
nous contacter**

RÈGLES DE L'ART

Les principes et enjeux du Building information model (BIM)



PROGRAMME

BIM001

1. **BIM** : De quoi parle-t-on ?
2. **Principes opérationnels du projet interopérable.**
3. **Organisation d'un projet collaboratif.**
4. **Valorisation des processus.**
5. **Les usages opérationnels du modèle numérique.**
6. **Le modèle numérique de la programmation à la gestion.**

Uniquement en INTRA
Contactez votre agence

1 JOUR

POUR QUI ?

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'étude technique, économistes, entreprises & artisans, industriels, urbanistes, gestionnaires de patrimoine, entreprises de maintenance.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir le BIM et ses enjeux ;
- Préparer le travail interopérable autour des outils informatiques ;
- Organiser son équipe de projet pour les rendre compatibles avec le BIM ;
- Valoriser le processus BIM ;
- Identifier les usages opérationnels pour chaque corps de métier ;
- Utiliser le modèle numérique dans l'ensemble des phases de la vie de l'ouvrage.

PÉDAGOGIE

Immersion dans la culture BIM. Retour d'expérience et présentation de cas concrets.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 15 stagiaires.

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS

OBLIGATIONS POUR L'ACCESSIBILITÉ



MISE EN ACCESSIBILITÉ

L'obligation d'une mise en accessibilité ne concerne que les ERP existants. Les Établissements recevant du public, quelque soit leurs catégories, ont l'obligation d'être en conformité aux règles de l'accessibilité au 1^{er} janvier 2015. Au constat d'un retard important pris pour répondre à cette obligation, un dispositif d'exception est mis en place : l'agenda d'Accessibilité programmée dit Ad'Ap (LOI n° 2014-789 du 10 juillet 2014).

Cependant, les ERP restent soumis à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et aux sanctions pénales associées. Pour retrouver une protection juridique, la constitution d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) est obligatoire et le dossier devra être déposé avant le 27 septembre 2015 en préfecture ou mairie selon le cas. Les propriétaires ou exploitant d'un ERP conforme au 31/12/2014 est donc non concerné par l'Ad'Ap. Il devra justifier de l'accessibilité de son ERP en transmettant dans le même délai une attestation à la Préfecture. Ce dispositif de l'Ad'AP est associé à un ajustement de la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées (Arrêté du 8 décembre 2015) afin de :

- Simplifier, corriger et actualiser de nombreuses règles techniques ;
- Compléter le corpus réglementaire pour mieux prendre en compte les handicaps sensoriels et cognitifs.

La date du 27 septembre 2015 est à présent dépassée, mais les retardataires sont invités à déposer leur dossier

en justifiant de leur retard. Depuis le 14 mai 2016, date d'application du décret n°2016-578, les propriétaires ou exploitants qui ne se manifesteront pas seront mis en demeure de produire les justifications demandées et en cas de non réponse recevront une sanction pécuniaire.

CONSTRUCTION, TRAVAUX OU CHANGEMENT DE DESTINATION

ERP : La construction d'un ERP ou la création d'un ERP par changement de destination (*) ainsi que les travaux effectués dans les ERP existants sont également soumis à la loi Handicap. Les règles applicables sont celles données par l'arrêté du 20 avril 2017 modifié lorsque les travaux ont pour but de construire un ERP ou l'arrêté du 8 décembre 2014 pour les autres cas.

BHC / MI : La construction des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles, non construites pour son propre usage, est soumise aux règles techniques de l'arrêté du 24 décembre 2015 modifié. Les travaux dans un BHC existant ou les travaux ayant pour but de créer des logements par changement de destination dans un bâtiment, doivent répondre aux exigences de l'article R. 111-18-8 et R. 111-18-9 selon l'importance des travaux. Les règles techniques de l'arrêté du 24 décembre 2015 modifié sont applicables aux travaux mais il est possible en cas de contraintes structurelles d'appliquer des adaptations mineures à ces règles, données par l'arrêté du 26 février 2007.

La réglementation n'impose pas la mise en accessibilité des BHC existants. Par ailleurs, des travaux de modification dans une MI existante ne sont pas soumis aux règles de l'accessibilité. Depuis le 28 décembre 2015, les acquéreurs d'un logement en VEFA peuvent demander des travaux modificatifs au promoteur, sous certaines conditions, afin que le logement réponde davantage à ses besoins.

(*) Une création d'un ERP dans un bâti existant ou des travaux de modifications d'un ERP existant sont soumis aux règles techniques de l'arrêté du 8 décembre 2015 pour toutes les déclarations de travaux déposées à compter du 1^{er} janvier 2015.

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS

Accessibilité des ERP aux personnes handicapées



PROGRAMME

HAN001

(Inclus Arrêté du 08 décembre 2014)

1. Identification des textes applicables : Parmi la grande quantité de textes réglementaires sortis à ce jour, puis modifiés, parfois annulés, comment s'y retrouver ? / Quels sont les textes actuellement en vigueur et applicables aux ERP neufs et aux ERP existants ?

2. Agencement de la réglementation et principes généraux : Comprendre le pourquoi des exigences de la réglementation pour savoir l'interpréter dans les cas complexes / comprendre les difficultés liées aux handicaps pris en compte dans les textes, et la notion de non discrimination vis-à-vis des personnes valides.

3. Analyse des prescriptions techniques avec exercices : Toutes les exigences pour l'accessibilité pour les ERP neufs et existants seront passées en revue / analyse des exigences pour l'évacuation des personnes handicapées en cas d'incendie / rédaction de demande de dérogation (recherche des motifs valables, et de mesures compensatoires).

1 JOUR

POUR QUI ?

Architectes, responsables de travaux, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études, des services techniques et maîtres d'ouvrages.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

- Connaître les différents textes réglementaires applicables dans les différents cas (neuf, existant, 5^{ème} catégorie, professions libérales, etc) ;
- Connaître les dernières interprétations de ces textes et le retour d'expérience sur leur application ;
- Connaître des astuces de mise en œuvre et les solutions simples qui fonctionnent ;
- Choisir les équipements et matériaux pour construire conformément aux exigences réglementaires ;
- Évaluer en amont la difficulté à construire sur un terrain donné ;
- Rédiger des demandes de dérogation dans les ERP existants.

PÉDAGOGIE

Exemples réels de configurations qui ont été jugées conformes ou non par des commissions d'accessibilité et exercices.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS

Accessibilité des bâtiments d'habitation aux personnes handicapées



PROGRAMME

HAN002

1. Identification des textes applicables :

- Parmi la grande quantité de textes réglementaires sortis à ce jour, puis modifiés, parfois annulés, comment s'y retrouver ?
- Quels sont les textes actuellement en vigueur et applicables aux BHC neufs ? Aux BHC existants ?

2. Agencement de la réglementation et principes généraux :

- Comprendre le pourquoi des exigences de la réglementation pour savoir l'interpréter dans les cas complexes ;
- Comprendre les difficultés liées aux handicaps pris en compte dans les textes, et la notion de non discrimination vis-à-vis des personnes valides.

3. Analyse des prescriptions techniques avec exercices :

- Toutes les exigences pour l'accessibilité de l'habitat collectif et individuel seront passées en revue ;
- Les solutions techniques permettant l'accessibilité aux personnes handicapées à moindre coût ;
- Exercices et cas pratiques.

1 JOUR

POUR QUI ?

Architectes, responsables de travaux, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études, des services techniques et maîtres d'ouvrages.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

- Connaître les différents textes réglementaires applicables dans les différents cas ;
- Connaître des astuces de mise en œuvre et les solutions simples qui fonctionnent ;
- Savoir choisir les équipements et matériaux pour construire conformément aux exigences réglementaires ;
- Savoir évaluer en amont la difficulté à construire sur un terrain donné (exigences de pentes maximales, accès piétons...).

PÉDAGOGIE

Exemples réels de configurations qui ont été jugées conformes ou non par des commissions d'accessibilité, études transversales de la réglementation prenant en compte les exigences de sécurité incendie, d'acoustique, de clos et couverts.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS

Accessibilité des ERP, BHC et Maisons individuelles (MI) aux personnes handicapées



PROGRAMME

HAN003

1. Identification des textes applicables : Parmi la grande quantité de textes réglementaires sortis à ce jour, puis modifiés, parfois annulés, comment s'y retrouver ? / Quels sont les textes actuellement en vigueur et applicables aux ERP neufs et existants, aux BHC neufs et existants, aux MI ?

2. Agencement de la réglementation et principes généraux ERP et habitation : Comprendre le pourquoi des exigences de la réglementation pour savoir l'interpréter dans les cas complexes / Comprendre les difficultés liées aux handicaps pris en compte dans les textes, et la notion de non discrimination vis-à-vis des personnes valides.

3. Analyse des prescriptions techniques avec exercices : Toutes les exigences pour l'accessibilité pour les ERP neufs et existants seront passées en revue (Arrêté du 8 décembre 2014 intégré) / Les solutions techniques permettant de rendre accessible à moindre coût.

4. Les évolutions réglementaires attendues en octobre 2015 : Les nouvelles dispositions encadrant les travaux modificatifs acquéreurs qui seront autorisés.

2 JOURS

POUR QUI ?

Architectes, responsables de travaux, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études, des services techniques et maîtres d'ouvrages.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

- Connaître les différents textes réglementaires applicables dans les différents cas ;
- Connaître des astuces de mise en œuvre et les solutions simples qui fonctionnent ;
- Savoir choisir les équipements et matériaux pour construire conformément aux exigences réglementaires ;
- Connaître les dernières interprétations de ces textes et le retour d'expérience sur leur application.

PÉDAGOGIE

La réglementation accompagnée d'exemples réels de configurations qui ont été jugées conformes ou non par des commissions d'accessibilité.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

RT 2012

L'essentiel de la RT2012



PROGRAMME

RT001

1. Revue de la réglementation et des textes applicables.
2. Le chemin vers une réglementation performantielle.
3. Les nouvelles exigences de la RT2012 : BBiomax, Cmax et confort d'été.
4. Les garde-fous de la RT2012.
5. Aperçu de la méthode de calcul Th-BCE 2012.

Dates interentreprise :
nous contacter

1 JOUR

POUR QUI ?

Architectes, bureaux d'études de maîtrise d'œuvre, installateurs d'équipements et de système, maîtrise d'ouvrage.

Prérequis : Connaissance de bases en thermique du bâtiment, notions de bases en équipements.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les principes et les exigences de la RT 2012 ;
- Comprendre les évolutions réglementaires par rapport à la RT 2005 ;
- Se préparer à l'application de ces règles.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama et étude de cas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

RT 2012

Maîtriser la RT 2012



PROGRAMME

RT002

1. Textes, dates d'application, domaines d'application et exclusions.
2. Les attestations.
3. Présentation de la surface à prendre en compte.
4. Les besoins bio climatiques conventionnels (Bbio).
5. La consommation conventionnelle d'énergie (Cep).
6. Les températures intérieures conventionnelles et confort d'été (Tic).
7. Exemple de calcul et de simulation thermique.
8. Les exigences sur l'isolation thermique (exemples de solutions).
9. Etanchéité à l'air : les seuils et les modes de justification.
 - Les autres exigences de moyens : éclairage naturel, confort d'été, énergies renouvelables et exigences diverses en fonction du type de bâtiment.
 - Rappel sur la méthode de calcul applicable et étude de cas pratique : calcul du Bbio, Cep, et Tic et comparaison aux exigences. de résultat.

2 JOURS

POUR QUI ?

Architectes, bureaux d'études thermiques, installateurs d'équipements et de systèmes, bureaux d'études de maîtrise d'œuvre.

Prérequis : Connaissance de bases en thermique du bâtiment, notions de bases en équipements.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les principes et les exigences de la RT 2012 ;
- Identifier les exigences de performances énergétiques ;
- Identifier les exigences de moyens ;
- Savoir appliquer les exigences de la RT 2012 sur un projet de bâtiment.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama.
Étude de cas.

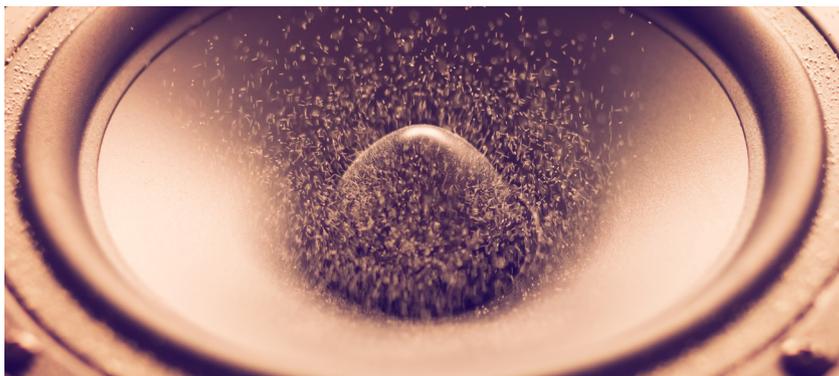
NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

Uniquement en INTRA
Contactez votre agence

ACOUSTIQUE BÂTIMENT

L'acoustique bâtiment



PROGRAMME

AC0002

1. Les notions générales de l'acoustique du bâtiment.
2. Le bruit, l'analyse spectrale.
3. Le dB et le dBA.
4. Les différents niveaux sonores.
5. La correction acoustique.
6. Les indices d'affaiblissement d'une paroi.
7. Les isolants thermiques et l'acoustique.
8. Les isolements :
 - Les bruits aériens ;
 - Les bruits d'impact ;
 - Les bruits d'équipement ;
9. Le contexte réglementaire en acoustique bâtiment ;
10. Les labels et certifications.

1 JOUR

POUR QUI ?

Architectes, responsables de travaux, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études, des services techniques et maîtres d'ouvrages.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les fondamentaux de l'acoustique dans le bâtiment ;
- Identifier les points clés de la réglementation en vigueur ;
- Éviter les erreurs de conception ou au niveau de la construction pour des établissements de type hôtels, établissements de santé, établissements d'enseignement, immeubles de bureaux.

PÉDAGOGIE

Exposés - Discussions.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

ACOUSTIQUE BÂTIMENT

L'acoustique des logements neufs : nouvelles techniques, nouveaux enjeux



1 JOUR

POUR QUI ?

Architectes, responsables de travaux, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études, des services techniques et maîtres d'ouvrages.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les fondamentaux de l'acoustique dans le bâtiment ;
- Identifier les points clés des techniques utilisées en acoustique dans la construction de logements neufs ;
- Évaluer les différents avantages et inconvénients des techniques.

PÉDAGOGIE

Exposés – Discussions.
Étude de cas/application pratique.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

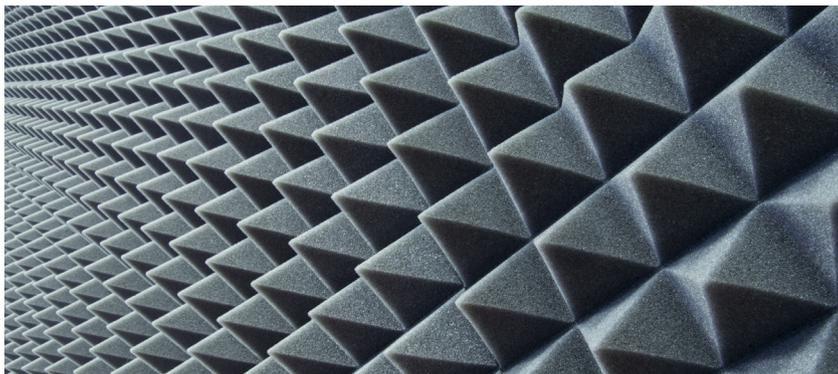
PROGRAMME

AC003

1. Les notions générales de l'acoustique du bâtiment.
2. Le bruit, l'analyse spectrale.
3. Le dB et le dBA.
4. Les différents niveaux sonores.
5. La correction acoustique.
6. L'isolation acoustique au bruit aérien, au bruit de chocs.
7. Les isolants thermiques et l'acoustique.
8. Les nouveaux procédés de façades.
9. Les performances et les contraintes de quelques procédés :
 - Le bois ;
 - Les rupteurs de ponts thermiques ;
 - Les bétons légers.
10. Évaluations-Conclusion.

ACOUSTIQUE BÂTIMENT

Comment intégrer l'isolation phonique dans les projets de construction et la correction acoustique



PROGRAMME

AC0004

1. Les principes généraux et les unités utilisables en acoustique.
2. Modes de fonctionnement des matériaux et éléments de construction vis-à-vis de leur comportement acoustique.
3. Étude des autres paramètres intervenant sur le résultat de l'isolation phonique.
4. Les différents types de bruits à traiter :
 - Bruits aériens entre locaux ;
 - Bruits aériens venant de l'extérieur ;
 - Bruits d'impacts (bruits de pas sur un plancher par exemple) ;
 - Bruits des équipements (bruits des écoulements, chasse d'eau, chaufferie, portes de garage, ascenseurs) ;
 - Confort acoustique des locaux.
5. Exigences réglementaires et recommandées.
6. Les méthodes d'amélioration de l'isolation phonique dans les immeubles existants.
7. Conclusions et évaluations.

2 JOURS

POUR QUI ?

Architecte, maîtres d'œuvre publics ou privés, services techniques en général, maître d'ouvrage, conducteurs de travaux, services études de prix ou de méthodes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

- Identifier les questions que posent la conception et la réalisation des bâtiments soumis à la réglementation acoustique européenne avec en particulier les logements et les ERP soumis également à cette norme ;
- Expliquer de façon générale le fonctionnement des matériaux et éléments de construction pour assurer une fonction d'isolation phonique ;
- Appliquer ces principes à tout autre cas de figure qu'il soit d'ordre réglementaire ou pas.

PÉDAGOGIE

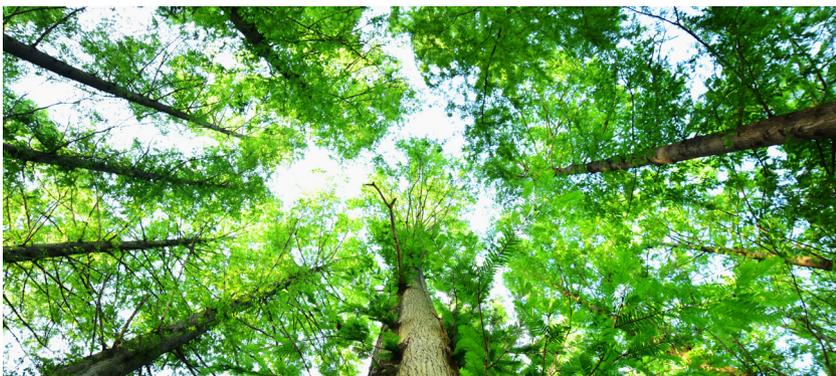
Exposés – Discussions. Mises en situation par une étude de cas d'un bâtiment soumis aux diverses exigences d'isolation phonique tant intérieure que vis-à-vis de l'extérieur.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

ACOUSTIQUE BÂTIMENT

L'évaluation des risques sonores dans l'environnement



PROGRAMME

AC005

- 1. Les notions de base d'acoustique :** Généralité, définitions, grandeurs physiques, unités de mesures.
- 2. Le bruit :** Définition, différence entre bruit et son, analyse spectrale.
- 3. Le dB et le dBA :** Définitions, différence.
- 4. Les différents niveaux sonores :** L'échelle des décibels.
- 5. Données réglementaires et normatives :**
 - Arrêté du 23/01/97 ;
 - Arrêté du 20/08/85 ;
 - Code de la santé publique.
- 6. Les mesures.**
- 7. La lecture d'un rapport.**

1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne ayant à gérer l'hygiène et la sécurité dans les ICPE, municipalités, industries et notamment les risques sonores.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les fondamentaux de l'acoustique ;
- Identifier les points clés de la réglementation en vigueur ;
- Comment aborder les différents problèmes.

PÉDAGOGIE

Exposés et discussions.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

INCENDIE

QUELQUES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES



CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

Article R122-14

Pour assurer l'exécution des obligations qui lui incombent, le propriétaire peut désigner un mandataire et un suppléant pour agir en son lieu et place et correspondre avec l'autorité administrative. Il est tenu de désigner un mandataire et un suppléant lorsqu'il ne réside pas lui-même dans la commune du siège desdits immeubles. Lorsque l'immeuble appartient à une société, à plusieurs copropriétaires ou coindivisaires, ceux-ci désignent pour les représenter un mandataire et son suppléant.

Article R122-15

Le mandataire ou à défaut le suppléant désigné conformément aux dispositions de l'article précédent est considéré comme le seul correspondant de l'autorité administrative. Ils sont tenus le cas échéant, au lieu et place du propriétaire, d'assurer l'exécution des obligations énoncées ci-dessus.

Article R122-17

Le propriétaire est tenu d'organiser un service de sécurité unique pour l'ensemble des locaux de l'immeuble de grande hauteur et de faire procéder, dans les cas prévus au règlement de sécurité, à des exercices périodiques

d'évacuation.

Le règlement détermine les classes d'immeubles dans lesquelles les occupants doivent participer au service de sécurité et aux exercices d'évacuation.

Article R123-21

La répartition en types d'établissements prévue à l'article R.123-18 ne s'oppose pas à l'existence, dans un même bâtiment, de plusieurs exploitations de types divers ou de types similaires dont chacune, prise isolément, ne répondrait pas aux conditions d'implantation et d'isolement prescrites au règlement de sécurité. Ce groupement ne doit toutefois être autorisé que si les exploitations sont placées sous une direction unique, responsable auprès des autorités publiques des demandes d'autorisation et de l'observation des conditions de sécurité tant pour l'ensemble des exploitations que pour chacune d'entre elles.

Article R123-3

Les constructeurs, propriétaires et exploitants des établissements recevant du public sont tenus, tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes ; ces mesures sont déterminées compte tenu de la nature de l'exploitation, des dimensions des locaux, de leur mode de construction, du nombre de personnes pouvant y être admises, y compris les personnes handicapées.

RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ ERP

Règles de sécurité des ERP - Art. MS48

Les personnes désignées par l'exploitant pour assurer la sécurité contre l'incendie doivent avoir reçu une formation conduite à l'initiative et sous la responsabilité de l'exploitant.

Art. MS51

Des exercices d'instruction du personnel doivent être organisés sous la responsabilité de l'exploitant.

INCENDIE

Intégrer la sécurité incendie dans la conception des établissements ERP et Code du travail



PROGRAMME

INC001

1. L'enjeu de la sécurité contre l'incendie.
2. Les notions de base et le « langage » utilisé.
3. Comment aborder et classer un ERP selon divers critères.
4. Dispositions à prévoir pour l'accessibilité des sapeurs-pompiers en vue de sauver les personnes.
5. Comment éviter la transmission d'un incendie : entre 2 bâtiments différents ; dans un même bâtiment : par les parois, les fenêtres, les gaines et canalisations, les toitures.
6. Conception des cloisonnements intérieurs pour faciliter le secours des personnes et limiter la propagation du feu.
7. Choix des matériaux d'aménagements et de décoration selon leurs risques présentés.
8. Comment répondre aux questions sur le désenfumage : calcul pratique des sections et emplacements des désenfumages, en circulations communes, dans les locaux.
9. Comment préparer la visite de la commission de sécurité.
10. Conclusions et évaluation.

2 JOURS

POUR QUI ?

Architectes, maîtres d'œuvre publics ou privés, services techniques en général, maître d'ouvrage, conducteurs de travaux, et services études de prix ou de méthodes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

- Bien poser et analyser les questions que soulèvent la conception et la réalisation des bâtiments soumis à la réglementation ERP et à ceux soumis au Code du travail ;
- Expliquer le pourquoi des différentes exigences qu'il y a lieu de prendre dès la conception, et en vérifier l'application lors de la construction.

PÉDAGOGIE

Des applications concrètes immédiates seront réalisées sur des exemples en soulignant les principes de sécurité étudiés pour en déduire les solutions à adopter. Des mises en situation par une étude de cas d'un ERP et d'un immeuble dit « code du travail » qui reprend l'ensemble des questions évoquées avec analyse de leurs différences.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

INCENDIE

Intégrer la sécurité incendie dans les projets de logements et de parkings



PROGRAMME

INC002

1. L'enjeu de la sécurité contre l'incendie par une approche rationnelle.
2. Les notions de base et le « langage » utilisé.
3. Comment aborder et classer un immeuble de logements selon divers critères.
4. Différencier les immeubles de petite hauteur de ceux de plus grande taille.
5. Comment rédiger une notice de sécurité incendie indispensable à tout dépôt de permis de construire.
6. Que prévoir pour le sauvetage des personnes par les sapeurs-pompiers ?
7. Conception des cloisonnements intérieurs pour faciliter le secours des personnes et limiter la propagation du feu.
8. Choix des matériaux d'aménagements et de décoration selon leurs risques présentés.
9. Dispositions pratiques pour les parkings associés aux logements : comment préparer la visite de conformité ?
10. Conclusions et évaluations.

2 JOURS

POUR QUI ?

Architectes, maîtres d'œuvre publics ou privés, services techniques en général, maîtres d'ouvrage, conducteurs de travaux et services études de prix ou de méthodes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

- Identifier les questions que posent la conception et la réalisation des bâtiments d'habitation et des parkings qui y sont associés ;
- Expliquer les différentes dispositions constructives qu'il y a lieu de prendre dès la conception ;
- Faire comprendre les raisons qui ont conduit à formuler les principales exigences du règlement de sécurité dédié aux logements et à leurs annexes (caves, parkings).

PÉDAGOGIE

Applications concrètes, mises en situation, cas particulier de ses annexes (caves, parkings, ERP dans l'immeuble) et cas particulier de ses annexes.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

INCENDIE

Comment rédiger une notice de sécurité incendie



PROGRAMME

INC003

1. Rappel sur le classement des bâtiments.
2. Conception et desserte des bâtiments.
3. Distribution intérieure et compartimentage.
4. Dégagements.
5. Espace d'attente sécurisé.
6. Les zones de mise en sécurité.
7. Présentation de méthodes de rédactions.
8. Applications des méthodes sur des projets.

1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne devant rédiger une notice de sécurité, bureaux d'études, architectes, chargés de travaux.

Prérequis : Une bonne connaissance du règlement de sécurité incendie des ERP.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender l'importance d'une notice technique de sécurité incendie dans un projet de construction et/ou d'aménagement ;
- Pouvoir rédiger une notice technique de sécurité pour un ERP.

PÉDAGOGIE

Exposés, discussions, étude de cas et application pratique.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

INCENDIE

Préparer une commission de sécurité



PROGRAMME

INC027

1. Le cadre réglementaire applicable aux ERP et Code du travail.
2. Composition d'une commission de sécurité.
3. Planification et périodicité des commissions de sécurité.
4. Rôle et mission des acteurs.
5. La préparation d'une commission de sécurité.
6. Les différents points de contrôle.
7. Les derniers procès-verbaux.
8. Les actions à entreprendre.
9. Le registre de sécurité.
10. Les vérifications.
11. L'organisation de la visite de sécurité.
12. Accompagnement de la commission de sécurité lors de la visite.
13. La gestion d'un avis défavorable.

Possibilité de formation sur une journée en INTRA avec visite de site l'après-midi.

0,5 JOUR

POUR QUI ?

Tout responsable sécurité, directeur d'établissement et toute personne en charge de la sécurité et impliquée dans les visites de la commission de sécurité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les connaissances pour préparer la visite et répondre aux questions de la commission de sécurité ;
- Préparer sa commission de sécurité ;
- Gérer l'avis émis et mettre en œuvre ses prescriptions.

PÉDAGOGIE

Partie théorique en salle avec vidéo-projecteur.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

INCENDIE

Règlement de sécurité incendie dans les ERP



PROGRAMME

INC0004

1. Cadre réglementaire :

- Le Code de la Construction et de l'Habitation, imbrication et recouvrement des règlements ;
- Comportement au feu des éléments d'ouvrages et des matériaux (résistance au feu, réaction au feu, ouvrages particuliers, classements conventionnels, justifications).

2. Organisation du règlement ERP : Règlement du 25 juin 1980 / Instructions techniques / Articles GN / dispositions générales.

3. Les grands chapitres du règlement : Dispositions constructives / Moyens de secours, SSI / Chauffage, ventilation, gaz, cuisson / Installations électriques et ascenseurs / Dispositions particulières.

2 JOURS

POUR QUI ?

Chargés d'opération en maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre ou bureaux d'études, techniciens en entreprises, gestionnaires de patrimoine.

Prérequis : Bonne connaissance du règlement de sécurité incendie des ERP.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Connaître les principaux textes réglementaires et maîtriser leurs conséquences sur l'économie de la construction, la conception des bâtiments et le déroulement des travaux.

PÉDAGOGIE

Exposés théoriques et exemples pratiques, photocopies, diaporamas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

INCENDIE

Règlement de sécurité incendie dans les ERP et IGH



PROGRAMME

INC005

1. Cadre réglementaire.
2. Organisation du règlement ERP.
3. Les grands chapitres du règlement.
4. Cas particulier type J.
5. Prescriptions du Code de la construction et de l'habitation (CCH) relatives aux Immeubles de grande hauteur (articles principaux).
6. Mesures générales obligatoires communes à tous les IGH.
7. Mesures particulières à certains types d'IGH.
8. Prescriptions supplémentaires applicables aux Immeubles de Très grande hauteur (ITGH).
9. Exercices d'application et conclusion.

3 JOURS

POUR QUI ?

Chargés d'opération en maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre ou bureaux d'études, techniciens, gestionnaires de patrimoine.

Prérequis : Connaissance du règlement de sécurité incendie des ERP.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Connaître les principaux textes réglementaires et maîtriser leurs conséquences sur l'économie de la construction, la conception des bâtiments et le déroulement des travaux.

PÉDAGOGIE

Exposés théoriques et exemples pratiques, diaporamas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

INCENDIE

Les obligations de l'exploitant en sécurité incendie ERP



PROGRAMME

INC026

- 1. Le cadre réglementaire :** le règlement de sécurité incendie ERP.
- 2. Les obligations de maintenance, de vérifications et d'exploitation :**
 - Le chauffage ;
 - Les appareils de cuisson et de remise en température ;
 - Les installations de gaz ;
 - Les moyens de secours ;
 - Les installations de désenfumage ;
 - Les installations électriques ;
 - L'éclairage de sécurité ;
 - Les ascenseurs.
- 3. La préparation au passage d'une commission de sécurité (mise en situation sur site) :**
 - La complétude du registre de sécurité ;
 - Les inspections réalisées au titre du risque incendie ;
 - La compétence du personnel chargé d'exploiter les moyens de secours.
- 4. Évaluation – Conclusion.**

1 JOUR

POUR QUI ?

Directeurs d'hôtel, responsables de maintenance, responsables sécurité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier ses principales obligations en matière de sécurité incendie ERP ;
- Identifier les installations techniques vérifiées par la commission de sécurité ;
- Préparer le passage d'une commission de sécurité.

PÉDAGOGIE

Exposés, discussions, visite sur site.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

INCENDIE

Savoir installer un système de sécurité incendie et éclairage de sécurité



PROGRAMME

INC011

1. Accueil et présentation des stagiaires.
2. Principe de mise en sécurité d'un bâtiment.
3. Rôle de détection incendie.
4. Les différents éléments d'alarme.
5. Les asservissements.
6. Différents types de détecteurs.
7. Choix des détecteurs.
8. Nombre et emplacement des détecteurs.
9. Choix de la centrale incendie.
10. Principe de distribution.
11. Installations conventionnelles et actionnées de sécurité.
12. Les dispositifs.
13. Différents types de sécurité dans les ERP et éclairage de sécurité dans les établissements soumis au code du travail.
14. Évaluations et conclusions.

2 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne chargée de l'installation d'un SSI dans un ERP.

Prérequis : Bonnes connaissances en électricité et en courants faibles.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier la fonction du système de détection incendie ;
- Identifier les composants du système incendie ;
- Choisir la centrale incendie adaptée, les détecteurs associés ;
- Installer un système incendie ;
- Installer l'éclairage de sécurité.

PÉDAGOGIE

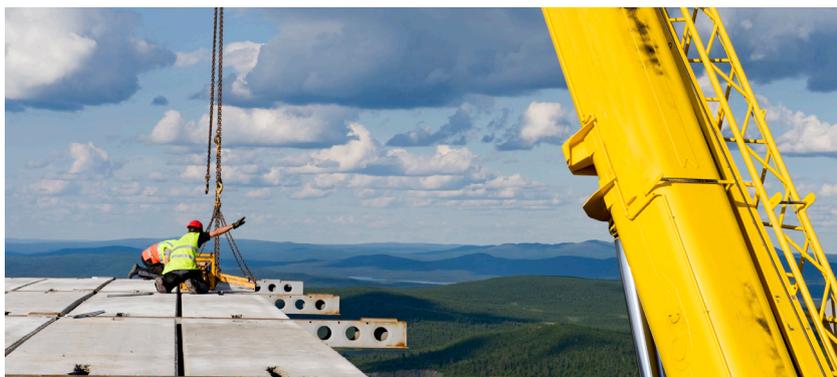
Exposés, discussions et étude de cas concrets.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

CHANTIER

Respecter les principes généraux de prévention sur chantier



PROGRAMME

PREV001

1. Inventaire des risques et mesures de prévention :

- Terminologie : danger, risque, accidents du travail, de trajet, maladie professionnelle, leurs conséquences ;
- Approche statistique ;
- Identification des dangers sur un chantier ;
- Propositions de mesures correctives.

2. Étude de cas concrets :

- Analyse et commentaires avec le formateur des observations formulées par les stagiaires ;
- Propositions de mesures correctives.

3. Bilan et évaluations des acquisitions individuelles.

2 JOURS

POUR QUI ?

Tout salarié d'une entreprise dans le domaine du BTP.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Respecter les principes généraux de prévention sur chantiers du BTP :

- Identifier les risques liés à son activité ;
- Intervenir sur un chantier de BTP en toute sécurité.

PÉDAGOGIE

Exposés, études de cas, retours d'expériences.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

CHANTIER

Responsabiliser son équipe chantier en prévention des risques



PROGRAMME

PREV002

1. Enjeux et techniques de prévention dans les métiers du BTP :

- Les enjeux de la prévention, notions de responsabilité ;
- Les techniques de prévention dans le cadre réglementaire ;
- Les méthodes de communication ;
- Évaluation des acquis.

2. Missions d'encadrement et obligations de prévention - comment associer les deux en BTP ? :

- Le retour d'expérience, les freins à la mise en œuvre de la prévention ;
- Les missions de l'encadrement de proximité ;
- L'accueil des nouveaux arrivants ;
- Les obligations en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail ;
- Formations obligatoires à la sécurité ;
- Conformité des matériels, matériaux, produits et équipements ;
- Les autorisations, habilitations et aptitudes ;

2 JOURS

POUR QUI ?

Les chefs d'équipes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Agir sur les risques rencontrés sur les chantiers ;
- Répondre aux problèmes de prévention et de sécurité sur les chantiers ;
- Impliquer ses équipes dans une démarche de responsabilisation ;
- Communiquer efficacement auprès de ses équipes.

PÉDAGOGIE

L'encadrement de proximité joue un rôle prépondérant dans la réussite des actions menées au sein de l'entreprise. Cette formation, par son côté ludique et interactif, en tient compte.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

CHANTIER

Prévenir les risques dans le bâtiment : rôles et responsabilités des maîtres d'ouvrage



PROGRAMME

PREV021

1. Enjeux de la prévention.
2. Notions de risque et PGP.
3. Obligations réglementaires et responsabilités des intervenants en matière de prévention des risques professionnels.
4. Le socle commun de prévention.

1 JOUR

POUR QUI ?

Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, personnes devant veiller à ce que les travaux soient réalisés en conformité avec les principes de sécurité et de protection de la santé en vigueur sur les chantiers, de la phase conception jusqu'à la réception des travaux.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Mettre en œuvre les principes généraux de prévention dans les différentes phases de travail ;
- Assurer la coopération des différents acteurs de la prévention ;
- Respecter et mettre en application les exigences fondamentales du socle commun BTP.

PÉDAGOGIE

Apports didactiques, échanges entre les participants, études de cas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

ÉNERGIE

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Directive performance énergétique des bâtiments 2010/31/UE du 19 mai 2010 ;
- Directive efficacité énergétique 2012/27/UE du 25 octobre 2012 ;
- LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;
- LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

AUDITS ÉNERGÉTIQUES GRANDES ENTREPRISES

- Code de l'énergie titre II livre III chapitre III la performance énergétique dans les entreprises articles L233-1 à L233-4 ;
- Décret n°2014-1393 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique prévu par le chapitre III du livre III du titre II du Code de l'énergie ;
- Décret n°2013-1121 du 4 décembre 2013 relatif aux seuils au-delà desquels une personne morale réalise un audit énergétique ;

- Arrêté du 24 novembre 2014 relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique prévu par le chapitre III du titre III du livre II du code de l'énergie.

AUDITS ÉNERGÉTIQUES BÂTIMENTS D'HABITATION COPROPRIÉTÉS DE PLUS DE 50 LOTS

- Code de la construction et de l'habitation « Audit énergétique » articles R 134-14 à R134-18 créés par le décret n° 2012-111 du 27 janvier 2012 ;
- Code de la construction « économies d'énergie dans les immeubles en copropriété articles R 138-1 à R 138-3 créés par le décret n°201-1342 du 3 décembre 2012 ;
- Arrêté du 28 février 2013 relatif au contenu et aux modalités de réalisation d'un audit énergétique.

RÉGLEMENTATION THERMIQUE BÂTIMENTS EXISTANTS

- Code de la construction et de l'habitation : R131-25 à R131-28-

6.

- Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants ;
- Arrêté du 13 juin 2008 relatif à la performance énergétique des bâtiments existants de surface supérieure à 1 000 mètres carrés, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation important ;
- Arrêté du 15 septembre 2006 modifié relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine ;
- Arrêté du 3 mai 2007 modifié relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants à usage principal d'habitation proposés à la location en France métropolitaine ;
- Arrêté du 7 décembre 2007 relatif à l'affichage du diagnostic de performance énergétique dans les bâtiments publics en France métropolitaine ;
- Arrêté du 18 avril 2012 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les centres commerciaux existants proposés à la vente ou à la location en France métropolitaine.

ÉNERGIE

Améliorer la performance énergétique des bâtiment existants



2 JOURS

POUR QUI ?

Ingénieurs et techniciens du bâtiment. Toute personne possédant une expérience suffisante dans le bâtiment en maîtrise d'œuvre ou maintenance des équipements techniques.

Prérequis : Connaissances souhaitables sur les techniques de construction du bâtiment, les produits isolants, les équipements techniques des installations.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Appréhender la démarche du diagnostic thermique et énergétique d'un bâtiment dans le but d'améliorer sa performance énergétique.

PÉDAGOGIE

Exemples de diagnostics et étude de cas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PROGRAMME

ENE003

- 1. Présentation générale du contexte environnemental, du contexte réglementaire et des aides financières associées à une rénovation.**
- 2. Démarche du diagnostiqueur :** les étapes, les outils, les calculs.
- 3. Connaissances générales sur les bâtiments et les installations thermiques.**
- 4. Calcul des déperditions des bâtiments :** coefficients U, ventilation, ponts thermiques.
- 5. Calcul des consommations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments. Prise en compte du rendement saisonnier des installations.**
- 6. Corrélation avec les consommations réelles facturées**
- 7. Usages spécifiques de l'électricité :** éclairage, électroménager, bureautique et climatisation.
- 8. Analyse des consommations énergétiques globales d'un bâtiment :** solutions d'amélioration, groupements de travaux.

ÉNERGIE

Maîtrise de l'énergie - Électricité dans les logements



PROGRAMME

ENE009

1. Les enjeux énergétiques.
2. Le contexte énergétique mondial.
3. Gisements d'économies d'électricité en France.
4. Classe énergétique des appareils électriques.
5. Évaluation des consommations électriques de tous les équipements d'une habitation.
6. Comparaison avec la facture d'électricité.
7. Moyenne de consommation française puis cas d'un logement économe.
8. Émissions carbone du poste électrique puis comparaison avec les postes énergétiques.
9. Actions de réduction de consommation envisageables.
10. Réduction possible de la facture d'électricité.
11. Calcul des temps de retour sur investissement des actions.
12. Moyens de mesurage des consommations par usage.
13. Analyse du comportement des occupants d'un logement économe.

2 JOURS

POUR QUI ?

Maître d'ouvrage désirant promouvoir les énergies renouvelables, techniciens d'entreprises et artisans, techniciens de bureau d'études.

Prérequis : Connaissances générales en génie climatique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le contexte énergétique mondial ;
- Comprendre le fonctionnement des installations électriques ;
- Mettre en place et accompagner des actions de réduction des consommations d'électricité.

PÉDAGOGIE

La formation alterne des exposés théoriques en salle et des exercices d'application pratiques facilitant l'assimilation. Module spécifique adapté aux stagiaires. Exercices de mise en situation par binôme ou groupes de 3 personnes.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé 10 stagiaires

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

QEB - La démarche qualité environnementale dans le bâtiment : Ce qu'il faut savoir



PROGRAMME

ENV001

1. Comment fonctionnent les référentiels NF Habitat et NF Habitat HQE® – Pour la construction et la rénovation :

- Les modifications par rapport aux référentiels Habitat et environnement et Patrimoine Habitat et environnement ;
- Le processus de certification ;
- Le rôle des intervenants : le diagnostiqueur, l'auditeur, l'examineur ;
- Les phases importantes ;
- Les niveaux de performance.

2. Comment fonctionne la certification HQE® pour les bâtiments tertiaires :

- Le rôle des intervenants : l'auditeur, l'AMO ;
- Les phases importantes : les évaluations et l'audit ;
- La qualité environnementale du bâtiment ;
- La notion des 5 principes, 4 engagements et 12 objectifs.

3. Validation des acquis.

1 JOUR

POUR QUI ?

Architectes, responsables de travaux, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études, des services techniques et maîtres d'ouvrages.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender les enjeux et principes des certifications environnementales ;
- Identifier les exigences environnementales à appliquer à chaque phase du processus de certification.

PÉDAGOGIE

Exposés, discussions, études de cas et application pratique.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Habitat et logements : comment obtenir efficacement une certification environnementale pour la construction et pour la rénovation



PROGRAMME

ENV002

1. Comment fonctionnent les référentiels NF Habitat et NF Habitat HQE® – Pour la construction et la rénovation :

- Le processus de certification ;
- Le rôle des intervenants : le référent de la maîtrise d'ouvrage, l'évaluateur ;
- Les phases importantes ;
- Les rubriques ;
- Les niveaux de performance ;
- Le profil environnemental ;
- Qualification des profils (de 6 à 12 étoiles) ;
- Les modifications par rapport aux référentiels Habitat et environnement et Patrimoine Habitat et environnement.

2. Présentation des nouvelles exigences techniques pour les référentiels NF Habitat et NF Habitat HQE® – Pour la construction et la rénovation : Pour la construction / Pour la rénovation.

3. Validation des acquis.

1 JOUR

POUR QUI ?

Architectes, responsables de travaux, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études, des services techniques et maîtres d'ouvrages.

Prérequis : Avoir des connaissances des procédés généraux de construction et l'environnement réglementaire des projets de bâtiments.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender les enjeux et principes de la certification Patrimoine Habitat et Environnement ;
- Identifier et appliquer les exigences environnementales à chaque phase du processus de certification.

PÉDAGOGIE

Exposés, discussions et études de cas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Mise en place et suivi d'un chantier à faible impact environnemental



PROGRAMME

ENV004

- 1. Les objectifs environnementaux du Maître d'Ouvrage (MO).**
- 2. Les exigences liées à la préparation puis au suivi du chantier propre :**
 - Pour le logement référentiel - NF Habitat et NF Habitat HQE® pour la construction et la rénovation ;
 - Pour le tertiaire NF Démarche HQE® - Bâtiment Tertiaire ;
 - Bureaux / Enseignement.
- 3. Le contenu de la démarche.**
 - Un chantier propre en préparation ;
 - Un chantier propre en suivi.
- 4. Exercices pratiques.**
- 5. Validation des acquis.**

1 JOUR

POUR QUI ?

Toute personne intervenant sur un chantier ou préparant un CCTP.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les objectifs d'un chantier à faible impact environnemental ;
- Faire le point sur les évolutions de la réglementation ;
- Connaître les exigences des différents référentiels techniques ;
- Bien appréhender la démarche.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama et étude de cas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

La certification environnementale : Leadership in Energy and Environmental Design



PROGRAMME

ENV005

1. Rappel sur les certifications environnementales.
2. Présentation des acteurs de la certification LEED.
3. Les champs d'application de la certification LEED.
4. Préface du système d'évaluation LEED.
5. Concepts fondamentaux du LEED :
 - Aménagement écologique du site (AES) ;
 - Gestion efficace de l'eau (GEE) ;
 - Qualité des environnements intérieurs (QEI) ;
 - Matériaux et ressources (MR) ;
 - Innovation et processus de conception (IPC) ;
 - Priorité régionale (PR).
6. Focus sur le référentiel « nouvelle construction et rénovation majeure 2009 – pour les projets en dehors des USA ».
7. Étude de cas.
8. Concordance entre la certification française HQE® et la certification LEED.

1 JOUR

POUR QUI ?

Promoteurs privés, maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'études de maîtrise d'œuvre, bureaux d'études en qualité environnementale.

Prérequis : Notions de bases en bâtiment.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les principes fondamentaux de la certification LEED ;
- Identifier les concepts du LEED ;
- Décrire les interactions entre la certification HQE® et la certification LEED.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama et étude de cas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Bâtiment tertiaire existants : Faire certifier son bâtiment NF bâtiment tertiaire
Démarche HQE® - Exploitation®



PROGRAMME

ENV008

1. Présentation du référentiel NF Bâtiment Tertiaires démarche HQE® :

- L'architecture documentaire du référentiel ;
- Les méthodes d'évaluation ;
- Le processus de certification.

2. Description des 14 cibles du référentiel pour la Qualité Environnementale d'un Bâtiment en Exploitation (QEBE) :

- Les rubriques techniques ;
- Les tableaux d'évaluation de chaque cible.

3. Comment définir le profil de la certification d'un bâtiment :

- Évaluation de l'état de l'existant ;
- Identification des atouts et contraintes du site et du bâti ;
- Identification des niveaux de performance à améliorer en fonction du référentiel - QEBE et QEP.

4. Comment et quand mettre en œuvre le Système de management de l'exploitation (SMEX)

- Planification des actions de chaque intervenant ;
- Mise en place d'un calendrier de réalisation.

5. Similitudes et différences avec le référentiel BREEAM In Use.

1 JOUR

POUR QUI ?

Gestionnaire de patrimoine tertiaire public ou privé et directeurs techniques. Toute personne impliquée dans la gestion ou la maintenance d'un patrimoine immobilier tertiaire.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Réussir la certification de son bâtiment tertiaire en phase exploitation :

- En maîtrisant le référentiel de certification et les documents qui le composent ;
- En prenant en compte les exigences du référentiel ;
- En organisant son Système de management de l'exploitation (SMEX) ;
- En appréhendant les outils et les méthodes d'évaluation de la Qualité environnementale d'un bâtiment en exploitation (QEBE).

PÉDAGOGIE

Alternance de phases théoriques et de mise en pratique. Exercices et étude de documents opérationnels.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Présentation des certifications BREEAM International New Construction 2013 - BREEAM In Use



PROGRAMME

ENV009

1. Présentation de la démarche environnementale dans le bâtiment.
2. Processus des certifications BREEAM International New Construction 2013 et BREEAM In Use.
3. Les acteurs de la certification BREEAM.
4. Les champs d'application des certifications BREEAM International New Construction 2013 et BREEAM In Use.
5. Les thèmes et exigences techniques de la certification BREEAM International New Construction 2013 : Management / Bien-être et santé / Transport / Eau / Matériaux / Énergie / Déchets / Pollution / Utilisation des sols et écologie / biodiversité.
6. Les thèmes et exigences techniques de la certification BREEAM In Use.
7. Retour d'expérience autour des certifications environnementales dans le bâtiment.

1 JOUR

POUR QUI ?

Promoteurs privés, maître d'ouvrage, architectes, bureaux d'études de maîtrise d'œuvre, bureaux d'études en qualité environnementale.

Prérequis : Notions de bases en bâtiment.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les principes fondamentaux des certifications BREEAM ;
- Identifier les concepts du BREEAM ;
- Décrire les interactions entre la certification HQE® et les certifications BREEAM.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama et étude de cas.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Analyse du cycle de vie (ACV) des produits : focus sur les matériaux



1 JOUR

POUR QUI ?

Maîtres d'œuvre, bureaux d'études, responsables environnement, architectes, entreprises de fabrication de produits de construction.

Prérequis : Notions de bases en bâtiment.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les principes et les objectifs de l'ACV ;
- Identifier les étapes de la réalisation d'une ACV sur les produits de construction et équipements techniques ;
- Connaître la méthodologie de conduite du projet de réalisation d'une ACV.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama, étude de documents opérationnels et retours d'expérience.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

PROGRAMME

ENV010

1. Les principes et objectifs d'une ACV appliquée aux produits de construction et équipements techniques :

- Notion de cycle de vie dans le bâtiment ;
- La loi et les normes existantes en la matière ;
- Le label « Bâtiment biosource » ;
- Dans quels cas réaliser une ACV.

2. Les étapes clés d'une ACV :

- Les normes : NF P01-010, EN 15804, ISO 14040, ISO 14044 ;
- Choix de l'unité fonctionnelle ;
- Définition des indicateurs ;
- Le processus de revue critique ;
- Analyse et interprétation des résultats.

3. Méthodologie de conduite du projet :

- La phase préparatoire – la première réunion ;
- Établissement de la gestion des données ;
- Construction du modèle de recyclage ;
- Établissement de la FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) et du rapport méthodologique.

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Intégrer la démarche de qualité environnementale dans le secteur tertiaire



PROGRAMME

ENV011

1. Comment fonctionne la certification HQE® pour les bâtiments tertiaires :

- Le processus de certification ;
 - Le rôle des intervenants : l'auditeur, l'AMO ;
 - Les phases importantes : les évaluations et l'audit ;
 - Le Système de management d'opération ;
 - La qualité environnementale du bâtiment ;
- Le remplacement des cibles HQE® : 5 principes, 4 engagements et 12 objectifs.

2. Identification des exigences techniques du référentiel : Analyse des 5 principes, 4 engagements et 12 objectifs.

3. L'intégration de la démarche HQE® à chaque étape d'une opération :

- Études préalables : comment tirer le meilleur parti d'une analyse environnementale de site ;
- Analyse de l'impact des matériaux.

4. Validation des acquis.

1 JOUR

POUR QUI ?

Maîtres d'œuvre, bureaux d'études, responsables environnement, architectes, entreprises de fabrication de produits de construction.

Prérequis : Notions de bases en bâtiment.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Intégrer la démarche de Haute qualité environnementale (HQE®) dans la construction, la réhabilitation et la gestion d'un bâtiment :

- En s'appropriant les outils et la méthodologie de la démarche ;
- En organisant la mise en œuvre et le suivi de la démarche ;
- En appréhendant les enjeux et les principes des principales certifications et des labels énergétiques.

PÉDAGOGIE

Exposés sous forme de diaporama. Étude de documents opérationnels. Retours d'expérience.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.



MANAGEMENT

Pour connaître ses responsabilités ou engager une démarche qualité environnementale et de sécurité maîtrisée, Qualiconsult Formation vous dédie des directeurs opérationnels et des consultants seniors vous accompagnant dans tous vos projets stratégiques.

Communication.....	220
Droits et devoirs.....	216
Maintenance patrimoine.....	208
Management.....	210
Responsabilités.....	217

MAINTENANCE PATRIMOINE

La maintenance du patrimoine bâtementaire



PROGRAMME

MAN001

1. Les objectifs financiers et qualité de la politique de maintenance.

2. La mise en place d'une politique de gestion :

Bien cerner son patrimoine / Le cycle de vie d'un bâtiment / L'établissement du carnet d'informations / L'organisation des données / L'établissement de la planification des opérations de maintenance.

3. L'établissement du carnet de santé du patrimoine :

Les méthodes de diagnostic / Les diagnostics réglementaires / Les diagnostics de « vétusté » et de durée de vie résiduelle / Les diagnostics améliorations et confort / Exemple de séries d'audit sur un patrimoine.

4. L'établissement du programme de maintenance :

Planification des travaux / Les contrats de maintenance / Politique de maintenance / Méthode du coût global.

5. Stratégie patrimoniale : Logiciels d'aide à la décision / Systèmes GMAO.

2 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne en charge de la gestion d'un patrimoine public ou privé. Connaissances générales sur le fonctionnement global d'un bâtiment.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Améliorer ou mettre en œuvre une gestion patrimoniale afin d'optimiser et d'anticiper les opérations de maintenance.

PÉDAGOGIE

Exposés, discussions, étude de cas / illustration par des exemples et retours d'expérience.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

**Uniquement en INTRA :
Contactez votre agence**

MAINTENANCE PATRIMOINE

Management environnemental et développement durable

Norme ISO 14001



PROGRAMME

MAN006

1. Historique du management environnemental :

Comprendre les origines et les objectifs des principes et référentiels mis au point par étapes successives.

2. Les concepts fondamentaux du management environnemental selon la norme ISO 14001 et leurs applications concrètes dans les organismes :

Illustrées par des exemples pris dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

3. Traversée pédagogique de la norme ISO 14001 :

Connaître et comprendre la structure, les éléments clés et les modalités d'utilisation de la norme.

4. Les étapes de la mise en place d'un système de management environnemental au sein d'un organisme ou d'une entreprise :

De l'analyse environnementale à la première revue de direction et la certification ISO 14001.

3 JOURS

POUR QUI ?

Dirigeants et cadres des organismes ou entreprises, animateurs environnementaux.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre sur le fond les concepts du management environnemental et du développement durable ;
- Connaître, comprendre et savoir utiliser l'appui méthodologique que constitue la norme 14001 ;
- Mettre en œuvre un système de management environnemental dans son organisme ou son entreprise.

PÉDAGOGIE

Exposés, débats et exercices individuels et en sous-groupes visant à l'assimilation des éléments exposés.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

MANAGEMENT

Management de la qualité Normes ISO 9000/9001/9004.

Modèles d'excellence (EFQM, CAF, etc.)



PROGRAMME

MAN005

1. Historique du management de la qualité : Comprendre les origines et les objectifs des principes et référentiels mis au point par étapes successives.

2. Les principes du management de la qualité selon les normes de la famille ISO 9000 et leurs applications concrètes dans les organismes : ISO 9001 / ISO 9000 / ISO 9004.

3. Traversée pédagogique des normes ISO 9000, 9001 et 9004 : Connaître et comprendre la structure, les éléments clés et les modalités d'utilisation de chaque norme.

4. Les évolutions de la version 2015 : Mise en place d'un cadre commun aux normes relatives au système de management : High Level Structure (HLS), l'approche par la gestion des risques.

5. Présentation des modèles d'excellence (EFQM, CAF...): Contenu et modalités d'utilisation.

6. Les étapes de la mise en place d'un système de management de la qualité au sein d'un organisme ou d'une entreprise : Du diagnostic à la première revue de direction et la certification ISO 9001 / L'amélioration continue / La boucle PDCA (Plan Do, Check, Act).

3 JOURS

POUR QUI ?

Dirigeants, cadres des organismes ou entreprises, directeurs et/ou animateurs qualité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre sur le fond les concepts du management de la qualité ;
- Comprendre et savoir utiliser les apports méthodologiques que constituent les normes ISO 9000 / 9001 / 9004 et les modèles d'excellence ;
- Savoir comment mettre en œuvre un système de management de la qualité dans son organisme ou son entreprise.

PÉDAGOGIE

Exposés, débats, exercices individuels et en sous groupes visant à l'assimilation des éléments exposés.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

MANAGEMENT

Mise en place d'un Système de management de la sécurité (SMS) et de la santé au travail



PROGRAMME

MAN007

1. Le contexte règlementaire de la Santé et la sécurité au travail :

- La directive du 9 décembre 1996 (dite SOVESO) ;
- La directive Européenne du 12 juin 1989 ;
- La loi du 31 décembre 1991.

2. Les référentiels : OHSAS 18001 et ILO OSH.

3. Les responsabilités pénales du chef d'entreprise et du salarié.

4. L'amélioration continue en matière de SST :

- La définition de la politique et des objectifs ;
- La planification du programme d'actions ;
- Vérification et suivi des actions mises en place ;
- Les revues périodiques.

5. Les différentes étapes de mise en place d'un SMS.

6. Le système documentaire du SMS : exemple de supports documentaires.

7. Mesure de l'efficacité du SMS : les audits.

8. L'amélioration du SMS : la revue de direction.

3 JOURS

POUR QUI ?

Directeurs et responsables sécurité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Mettre en place un système de management permettant de diminuer les accidents et la maladie liés aux conditions de travail et respectant la réglementation en matière de Santé et Sécurité au travail.

PÉDAGOGIE

Déductive, active, participative.
Quelques apports de connaissances : exposés. Travaux en sous-groupes et restitution en séance plénière.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

MANAGEMENT

Management intégré QSE (Système de management intégré : SMI)



PROGRAMME

MAN008

1. Comprendre les enjeux d'un système intégré.
2. Identifier les acteurs, les obligations, les attentes des parties intéressées.
3. Valider les finalités attendues d'un SMI.
4. Rappel des référentiels ISO 9001, 14001 et OHSAS 18001 (similitudes et particularités).
5. Créer un réseau QSE au sein de l'entreprise (responsables, correspondants, auditeurs du système QSE...).
6. Faire vivre son plan de gestion de risques.
7. Gérer et simuler les situations d'urgence.
8. Programmer ses bilans, organiser des revues de processus.
9. Déclencher des actions correctives et préventives et mettre en oeuvre un plan de continuité.
10. Mesurer le niveau d'intégration et de maturité de son QSE.
11. Faire progresser son SMI.
12. Mettre en place un tableau de bord de suivi du SMI avec des indicateurs QSE.

3 JOURS

POUR QUI ?

Directeurs, responsables QSE et futurs animateur QSE.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Intégrer des systèmes Qualité sécurité environnement et les faire vivre ;
- Acquérir les bases essentielles et les méthodes qui permettent de piloter efficacement un Système de management intégré (SMI).

PÉDAGOGIE

Déductive, active, participative.
Quelques apports de connaissances : exposés.
Travaux en sous-groupes et restitution en séance plénière.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

MANAGEMENT

Animateur Qualité sécurité environnement



PROGRAMME

MAN009

1. Identifier et analyser les exigences des 3 normes.
2. Établir les liens et la cohérence de ces 3 normes à partir du schéma général d'amélioration.
3. Déduire de ces liens et de cette cohérence la manière de mettre en place un Système de management intégré (SMI).
4. Comprendre les enjeux d'un SMI.
5. Identifier les acteurs, les obligations et les attentes des parties prenantes internes et externes.
6. Maîtriser la conception et la rédaction des documents supports du SMI.
7. Maîtriser les techniques d'animation et de reporting.
8. Créer et animer un réseau QSE au sein de son entreprise.
9. Elaborer et faire vivre son plan de gestion de risques QSE.
10. Gérer et simuler les situations d'urgence.
11. Organiser des revues de processus.
12. Mettre en place un tableau de bord du suivi du SMI avec des indicateurs QSE de résultat et de performance.
13. Savoir susciter des axes de progrès et être force de proposition d'amélioration.

3 JOURS

POUR QUI ?

Animateurs qualité, responsables sécurité, responsables environnemental et futurs animateur QSE.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'appropriier et maîtriser les principales exigences des 3 normes : ISO 9001, OHSAS 18001 et ISO 14001 ;
- S'appropriier les bases nécessaires et les techniques adaptées qui permettent d'animer une démarche QSE ;
- Animer la démarche QSE dans le cadre d'un seul Système de management intégré (SMI) ;
- Définir et maîtriser son rôle et ses responsabilités dans le cadre d'une démarche QSE.

PÉDAGOGIE

Apport de connaissances, exposés, mise en situation, jeux de rôles. Déductive, active, participative. Travaux en sous-groupes et restitution en séance plénière.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

MANAGEMENT

Auditeur du système de management intégré QSE



PROGRAMME

MAN004

1. Les enjeux des objectifs, le rôle de l'audit dans les systèmes de management intégré QSE. Les types d'audit :

- Audit système ;
- Audit processus ;
- Audit prestation de service / Produit ;
- Audit procédure.

2. Les référentiels ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 et ISO 190011 :

Les 3 étapes clés :

- La préparation de la visite d'audit ;
- La visite d'audit ;
- L'après visite d'audit.

3. La conduite des audits.

4. L'exploitation des audits par les audités.

5. Le comportement de l'auditeur :

- Les attitudes selon PORTER ;
- L'affirmation de soi : l'ASSERTIVITE.

3 JOURS

POUR QUI ?

Responsables QSE.
Animateur QSE.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser la méthodologie et le comportement adapté pour mener à bien des audits internes de Système de management intégré QSE ;
- Apprendre à vérifier l'atteinte des résultats et de l'application de ce qui est prévu dans le Système de management intégré QSE.

PÉDAGOGIE

Interactive avec exploitation du vécu des participants. Études collectives des textes de références. Jeux de rôles et mise en situation d'entretiens d'audit.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

MANAGEMENT

Mettre en place une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)



PROGRAMME

MAN010

- 1. Les concepts du développement durable et de la Responsabilité sociétale d'entreprise.**
- 2. L'historique :** de Rome à Copenhague, l'itinéraire de ces concepts.
- 3. Les textes fondamentaux du développement durable et de la Responsabilité sociétale d'entreprise :** Rapports Meadows et Bruntland / Loi de nouvelles régulations économiques / Charte de l'environnement / SD 21000, ISO 26000 et autres normes.
- 4. Comment cheminer d'une démarche Qualité sécurité environnement à une démarche de Responsabilité sociétale d'entreprise.**
- 5. La prise en compte des parties prenantes impactant ou impactées par l'entreprise.**
- 6. La Responsabilité sociétale d'entreprise :** outil de management permettant de fédérer l'ensemble des parties prenantes.
- 7. Les outils pour accompagner la mise en place d'une démarche Responsabilité sociétale d'entreprise :** Diagnostics responsabilité sociétale d'entreprise / Bilan carbone / Analyse de cycle de vie / Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

3 JOURS

POUR QUI ?

Chefs d'entreprise, directeurs de centre de production et directeurs de service Qualité, Sécurité, Environnement.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir la réglementation et les normes en europe en matière de Responsabilité sociétale d'entreprise ;
- Disposer d'une culture concernant les différents aspects du développement durable en tant qu'outils de management d'entreprise ;
- Mesurer la capacité de l'entreprise à contribuer au développement durable.

PÉDAGOGIE

Apport de connaissances, exposés et témoignages.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

DROIT ET DEVOIRS

Connaître les droits et devoirs du chef d'entreprise artisanale



2 JOURS

POUR QUI ?

Chefs d'entreprise PME et TPE, artisans.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Mettre en œuvre une démarche de prévention dans l'entreprise répondant aux obligations réglementaires ;
- Responsabiliser les équipes à la prévention.

PÉDAGOGIE

Apprentissage à la « démarche de progrès » ainsi qu'à l'utilisation de l'outil « Préval ».

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

PROGRAMME

MAN011

1. Les obligations en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail spécifiques aux BTP :

- Document unique et plan d'actions ;
- Rôle, élaboration et suivi du document unique ;
- Formations obligatoires à la sécurité ;
- Conformité des matériels, matériaux, produits et équipements ;
- Les autorisations, habilitations et aptitudes.

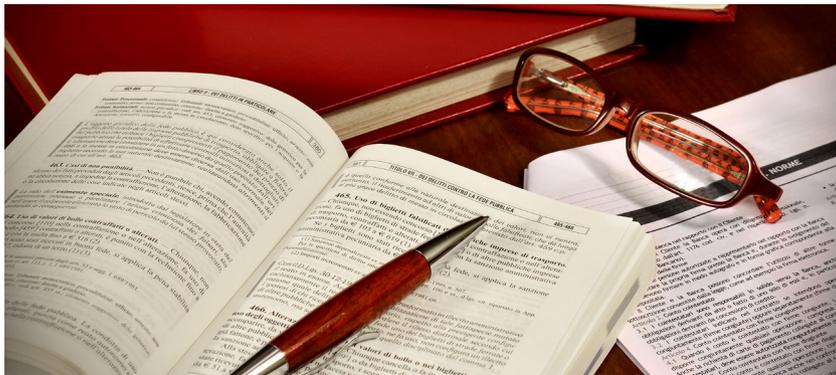
2. Procédures avant chantier :

- Les équipements de travail : choix / vérifications / maintenance ;
- La préparation des travaux ;
- La coordination (PPSPS, PGC...) ;
- La gestion des accidents ;
- Enquête / retour d'expérience ;
- La responsabilité civile et pénale et leurs conséquences.

3. Validation des acquis.

RESPONSABILITÉS

Responsabilités civiles et pénales : sécurité et santé au travail



PROGRAMME

MAN012

1. Les responsabilités civiles et pénales.

Les responsabilités civiles :

- Le droit commun de la responsabilité civile ;
- La faute inexcusable.

Les responsabilités pénales :

- Les infractions issues du Code pénal : atteintes involontaires à autrui, à la notion de mise en danger ;
- Les infractions issues du Code du travail : délits en matière d'hygiène et de sécurité, contraventions.

2. Les personnes responsables et les délégations de pouvoir.

- Les personnes physiques : le chef d'entreprise et le personnel de l'entreprise ;
- La délégation de pouvoirs, les personnes extérieures à l'entreprise ;
- Les personnes morales.

3. Les peines applicables :

- Aux personnes physiques ;
- Aux personnes morales.

4. Le système judiciaire : L'action de la justice (mécanisme).

1 JOUR

POUR QUI ?

Dirigeants de PME, PMI, chefs d'établissement, cadres, personnel d'encadrement, membres du CHSCT...

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Identifier les responsabilités en cas d'accidents, de maladies professionnelles ou de non respect de la réglementation.

PÉDAGOGIE

Exposés et discussions.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités et obligations du maître d'ouvrage



PROGRAMME

MAN013

- 1. Accueil et présentation stagiaires.**
- 2. La loi du 12 juillet 1985, dite loi « MOP »**
- 3. Rôle et responsabilités du Maître d'ouvrage :** Définir le programme de construction / Obtenir les autorisations administratives / Passer les contrats de louages d'ouvrage avec le Maître d'œuvre et les entreprises / Prendre livraison de l'ouvrage / Fixer l'enveloppe financière de l'opération et payer les intervenants.
- 4. Les risques et responsabilités liés à la fonction de Maître d'ouvrage.**
- 5. La responsabilité en tant que constructeur.**
- 6. La responsabilité de droit commun :** À l'égard de l'acquéreur : dommages intermédiaires, malfaçons, défauts de conformité, retard dans l'achèvement inachèvement de l'immeuble / À l'égard de la société immobilière / À l'égard des tiers : responsabilité pour les dommages corporels, matériels et immatériels du fait l'activité du maître de l'ouvrage ou de l'opération de construction.
- 7. Les obligations de garanties et d'assurances.**
- 8. Les obligations par rapport aux nouvelles réglementations.**
- 9. Évaluation – conclusion.**

2 JOURS

POUR QUI ?

Maîtres d'Ouvrage publics, Maîtres d'ouvrage privés libres (investisseurs, promoteurs...) ou réglementés (SEM), gestionnaires, EPIC, investisseurs.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir leurs responsabilités en tant que Maître d'ouvrage ;
- Identifier leurs obligations face aux nouvelles réglementations.

PÉDAGOGIE

Exposés et discussions sur expériences vécues.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

RESPONSABILITÉS

Les assurances liées à l'acte de construire : les enjeux, les pièges, les gains attendus



PROGRAMME

MAN018

1. Les assurances du Maître d'ouvrage : Les risques dommages à autrui (RCMO) / Les risques de dommages aux ouvrages en cours de travaux (TRC) / Les risques de dommages aux ouvrages après réception (DO) / Risque financier (PEA).

2. Les notions relatives à la responsabilité civile des acteurs de la construction : RC & RC décennale architecte, bet, entreprises / Le rôle du contrôleur technique ;

3. La mise en place du contrat d'assurance : Comment choisir le « bon » contrat / Les pièges à éviter et les gains financiers.

4. Le suivi du contrat d'assurance pendant les travaux : Les attestations (RCD) / Les cas de vigilance.

5. La « Réception » le départ de l'assurance dommages ouvrage : Les conditions de mise en place / Les cas de refus.

6. Appréhender et gérer les sinistres.

7. Évaluations conclusion.

1 JOUR

POUR QUI ?

Maître d'ouvrage, promoteurs, collectivités territoriales, entreprises de construction.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les différents risques liés à l'acte de construire ;
- Mesurer sa responsabilité et celle des entreprises intervenantes durant le chantier ;
- S'assurer de la bonne adéquation des garanties souscrites en fonction de l'opération projetée. ;
- Éviter les pièges et bien choisir son contrat d'assurance.

PÉDAGOGIE

Exposés, discussions et cas concrets.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 15 stagiaires.

COMMUNICATION

Maîtriser la prise de parole en public



PROGRAMME

MAN017

1. Rappel des principales techniques de communication.
2. Expression verbale et non-verbale.
3. Reformulation.
4. Utilisation des questions.
5. Entraînement à l'improvisation ou l'art de mobiliser rapidement ses idées.
6. Fluidité mentale, fluidité verbale.
7. Entraînement à l'esprit de synthèse ou la capacité d'adapter son message en fonction de contraintes de temps.
8. Entraînement à la conception d'une communication adaptée à un projet professionnel.
9. Rappel des principes de l'argumentation.
10. Argumentation simple.
11. Argumentation avec réponse aux objections.
12. Entraînement à l'argumentation de projet.
13. La méthode d'animation efficace d'une réunion de travail.
14. Entraînement d'une réunion de travail.

2 JOURS

POUR QUI ?

Manager, cadre, ingénieur, chef de projet, toute personne susceptible de prendre régulièrement la parole en public.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Surmonter son trac ;
- Prendre la parole à l'improviste ;
- Exprimer clairement ses idées ;
- Gérer son temps de parole ;
- Se centrer sur son auditoire ;
- Gagner en clarté ;
- S'affirmer dans ses interventions.

PÉDAGOGIE

Rappels théoriques, échanges, analyse des retours d'expérience, travail pratique sur des mises en situation.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 10 stagiaires.

COMMUNICATION

Gérer l'agression verbale au quotidien

PROGRAMME

MAN016

1. Comprendre le mécanisme du conflit et de l'agressivité :

- Situer le cadre, les responsabilités et les risques à prendre ou à ne pas prendre ;
- Définir ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas ;
- Identifier les facteurs de risque et les situations spécifiques, déclencheurs potentiels d'agressivité ;
- Prendre conscience de son rôle dans la prévention et la gestion des situations difficiles ;
- Connaître et repérer ses propres réactions induites par des situations de conflit ;

2. Désamorcer les situations difficiles et élaborer une stratégie :

- Comprendre la demande du salarié au delà de sa demande agressive ;
- Décrire objectivement les situations difficiles ;
- Identifier les signes précurseurs ;

3. Agir en communiquant :

- Adopter une attitude et un discours objectifs ;
- Pratiquer l'écoute active ;
- Avoir une communication verbale et non verbale adaptée ;
- Faire accepter au salarié la possibilité de ne pas pouvoir le satisfaire ;
- Faire preuve d'impartialité et de fermeté ;

4. Mettre en œuvre sur le terrain :

- Appliquer les techniques de gestion de conflit ;
- Préparer un entretien de recadrage, de gestion de conflit ;
- Mise en situation en partant des cas des stagiaires et analyse des solutions possibles grâce aux outils et méthodes travaillés en formation.

2 JOURS

POUR QUI ?

Les managers de proximité doivent être préparés à comprendre, à faire face à l'agression verbale et à agir sur les situations conflictuelles rencontrées dans leur fonction de coordonnateur SPS.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les mécanismes des conduites agressives et d'éclosion d'un conflit ;
- Identifier les facteurs de risques et définir des réponses adaptées ;
- Acquérir des outils et des méthodes pratiques pour gérer les conflits et l'agression verbale.

PÉDAGOGIE

Apports théoriques du formateur, études de cas réels et jeux de rôles. Deux jours discontinus pour avoir un retour d'expériences le deuxième jour.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 8 stagiaires par session.

COMMUNICATION

Formation de formateurs



PROGRAMME

TEP001

1. Les objectifs d'une action de formation.
2. Le dossier pédagogique.
3. Les méthodes pédagogiques.
4. Les paramètres de communication.
6. Organiser une action de formation.
7. Préparer une action de formation.
8. Utiliser les moyens pédagogiques.
9. Connaître les aspects d'un itinéraire pédagogique.
10. Acquisition d'un état d'esprit permettant de gérer un groupe.
11. Animer un groupe, se sentir à l'aise, savoir se positionner, occuper l'espace.
12. Allier les moyens et les méthodes pédagogiques.
13. Suivre un itinéraire pédagogique.
14. Évaluer l'action de formation.
15. Exercices pratiques.

3 JOURS

POUR QUI ?

Toute personne amenée à animer occasionnellement des stages.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les techniques pédagogiques fondamentales ;
- Utiliser les outils et moyens pédagogiques ;
- Animer une séquence pédagogique en situation réelle.

PÉDAGOGIE

Apports de connaissances par une alternance d'exposé et d'exercices collectifs et individuels.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum préconisé : 12 stagiaires.

PARTENAIRE DE QUALICONSULT FORMATION

Institut de Soudure Industrie est un leader international de la formation continue en soudage et en contrôles non destructifs. Les formations sont dispensées, en France ou à l'étranger, au sein de nos centres de formation (15 en France) ou dans les locaux de nos clients. Les formations, qu'elles soient issues de notre catalogue ou réalisées sur mesure, s'adressent à tous les niveaux de compétences : du débutant à l'ingénieur confirmé.

Les enseignements englobent tous les aspects du soudage :

- La technologie avec des formations sur les matériaux, les procédés, la soudabilité, la fabrication, les mécanismes de dégradation, la réglementation et l'inspection,
- La pratique au travers de l'apprentissage de tous les procédés industriels et de la préparation aux qualifications adaptées,
- La préparation aux diplômes internationaux en soudage, conformément aux programmes de l'Institut International de la Soudure (IIW).
- Le contrôle des soudures avec des formations sur les méthodes de contrôles non destructifs, la préparation aux certifications Cofrend et l'enseignement des principes de la radioprotection.

NOS CENTRES DE FORMATION EN FRANCE

- | | |
|--|---|
| 1 Douai – Cuincy
Tél. 03 27 71 27 90 | 13 Tours
Tél. : 02 47 37 89 08 |
| 2 Dunkerque
Tél. : 03 28 58 95 41 | 14 Bordeaux - Latresne
Tél. : 05 56 74 90 25 |
| 5 Cherbourg
Tél. 02 33 02 02 88 | 15 Toulouse - Colomiers
Tél. : 05 61 43 20 43 |
| 6 Le Havre – Gonfreville
Tél. : 02 35 53 36 16 | 16 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 21 64 65 |
| 7 Lisses
Tél. : 01 60 77 06 73 | 21 Strasbourg - Entzheim
Tél. 03 90 22 27 50 |
| 8 Villepinte
Tél. : 02 40 91 05 55 | 22 Yutz
Tél. 03 82 88 79 62 |
| 10 Nantes
Tél. : 02 40 91 05 55 | 24 Lyon - Corbas
Tél. 04 78 20 60 07 |
| 11 Saint-Nazaire - Montoir
Tél. : 02 40 91 05 55 | 26 Port-de-Bouc
Tél. 04 42 06 02 00 |
| 12 Niort
Tél. : 05 49 33 40 21 | |



FORMATIONS TECHNOLOGIQUES



Institut de Soudure Industrie propose les enseignements technologiques indispensables à la compréhension et à la maîtrise de l'assemblage des matériaux par soudage et brasage. Ces formations portent sur la conception des assemblages, la métallurgie du soudage, les modes de dégradation (comme la fatigue et la corrosion) et les différents procédés de soudage. Afin d'apporter aux entreprises une expertise complète, nous proposons également des formations sur l'inspection en soudage, les réglementations et codes de fabrication en vigueur, ainsi que les enseignements préparant aux certifications d'agents d'inspection en soudage.

NOUS VOUS PROPOSONS PAR EXEMPLE :

Titre du stage (code)	Objectifs	Durée	Tarifs HT
Initiation à la technologie du soudage (TAM)	Acquérir les bases de la mise en œuvre du soudage.	Durée : 3 jours Dates et lieux : nous consulter	Stage seul* : 1 635 €
Initiation à la métallurgie du soudage (MAO)	Comprendre l'origine métallurgique des instructions de soudage pour mieux les appliquer.	Durée : 2 jours Dates et lieux : nous consulter	Stage seul* : 1099 €
Cours technique général en soudage (CTG)	Acquérir une connaissance globale de la mise en œuvre du soudage et des techniques associées.	Durée : 10 jours Dates et lieux : nous consulter	Stage seul* : 3 875 €
EN 1090 : exécution des structures en acier et des structures en aluminium (EN1090)	Comprendre la nouvelle réglementation applicable aux ouvrages d'art et connaître les exigences relatives au marquage CE.	Durée : 3 jours Dates et lieux : nous consulter	Stage seul* : 1 281 €
Technologie des procédés usuels de soudage à l'arc (TPUSA)	Connaître le principe et les conditions de mise en œuvre, pratiquer les procédés pour apprécier l'influence des paramètres de soudage essentiels.	Durée : 5 jours Dates et lieux : nous consulter	Stage seul* : 2 695 €

FORMATIONS PRATIQUES

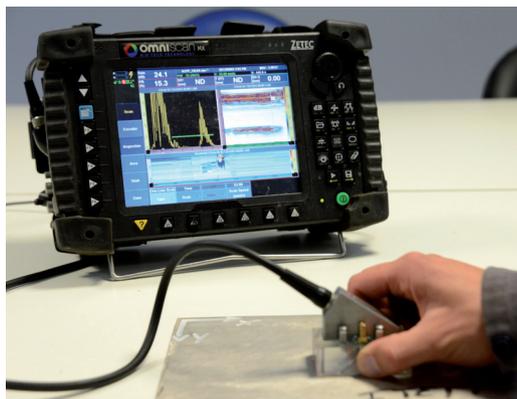


L'enseignement pratique du soudage est notre spécialité depuis plus de cent ans avec le lancement du premier cours pratique de soudure autogène. Nos centres de formation dispensent des formations individuelles sur tous les procédés usuels de soudage et de brasage des alliages métalliques à destination de tous les secteurs d'activité. Cela dit, nous proposons aussi des formations pratiques sur le soudage des thermoplastiques. Enfin, dans l'objectif de couvrir tous les besoins des ateliers de fabrication, certains de nos centres proposent également des formations qui préparent aux diplômes de tuyauteurs industriels et de soudeurs industriels et des stages spécifiques aux métiers de la chaudronnerie et au secteur aéronautique.

NOUS VOUS PROPOSONS PAR EXEMPLE :

Titre du stage (code)	Objectifs	Durée et Tarifs
Soudage oxyacétylénique (SOA1)	Maîtriser et appliquer les techniques du soudage autogène pour les chantiers tuyauterie gaz, vapeur...	Durée : à déterminer selon vos objectifs et votre niveau initial. Dates, lieux et tarifs : nous consulter
Brasage / Soudobrasage (SOB1)	Maîtriser la pratique du brasage ou du soudobrasage au chalumeau sur tube cuivre ou acier et mieux préparer vos qualifications.	Durée : à déterminer selon vos objectifs. Dates, lieux et tarifs : nous consulter
Brasage frigoriste suivant NF EN ISO 13585 (BF01)	Maîtriser et exécuter des brasures de qualité et réaliser des assemblages en conformité avec les normes et la directive en vigueur dans le domaine du froid.	Durée : 3 jours de formation avec le passage de la qualification. Dates, lieux et tarifs : nous consulter
Opérateur polyéthylène suivant NF EN ISO 13067 (OPEE)	Savoir maîtriser et assurer la bonne liaison des conduites d'eau en thermoplastiques.	Durée : à déterminer selon vos objectifs. Dates, lieux et tarifs : nous consulter
Soudage TIG (STIG1)	Maîtriser la qualité de vos assemblages en acier, acier inoxydable, matériaux non ferreux et/ou matériaux réactifs pour vos fabrications.	Durée : à déterminer selon vos objectifs et votre niveau initial. Dates, lieux et tarifs : nous consulter

FORMATIONS AUX CND ET À LA RADIOPROTECTION



La maîtrise des assemblages soudés passe par la connaissance de leurs défauts potentiels et des moyens d'identification. Expert de longue date en contrôles non destructifs (CND), Institut de Soudure Industrie propose des cursus de tout niveau sur les différentes méthodes de contrôles, qu'elles soient conventionnelles ou innovantes comme le TOFD et le Phased array. Dans le cas des contrôles par radiographie, des formations sont proposées pour comprendre et appliquer les obligations en matière de radioprotection. Enfin, certains des enseignements dispensés préparent aux certifications Cofrend dans deux secteurs : CIFM (Fabrication et Maintenance) et COSAC (Aéronautique et Spatial).

NOUS VOUS PROPOSONS PAR EXEMPLE :

Titre du stage (code)	Objectifs	Durée	Tarifs HT
Contrôle visuel des soudures (CVS)	Détecter les discontinuités et évaluer la qualité visuelle des assemblages soudés.	Durée : 2 jours Dates et lieux : nous consulter	Stage seul* : 750 €
Découvrir tous les procédés de contrôle non destructif (TPC)	Comprendre les principes, la méthodologie, les limites des différentes méthodes de contrôle.	Durée : 5 jours Dates et lieux : nous consulter	Stage seul* : 1 932 €
Ressuage niveau 2 (PT2)	Détecter, localiser et évaluer les discontinuités de surface du matériau examiné.	Durée : 5 jours Dates et lieux : nous consulter	Stage seul* : 1 740 €
Les défauts en constructions soudées (DCS)	Identifier les défauts, connaître leurs origines et apprécier leur nocivité.	Durée : 5 jours Dates et lieux : nous consulter	Stage seul* : 1 932 €
Personne compétente en radioprotection niveau 2 secteur industrie (PCR)	Comprendre et appliquer les obligations au titre de la radioprotection.	Durée : 7 jours Dates et lieux : nous consulter	Stage seul* : 1 848 €

* Le repas du midi est offert par Institut de Soudure Industrie

T4All, une solution innovante pour digitaliser et optimiser la gestion de vos formations réglementaires



Un constat partagé

Complexité de la gestion des formations réglementaires

Recentrage des directions formation et QHSE sur des missions à plus forte valeur ajoutée

Nécessité d'industrialiser le processus de gestion pour dégager des marges de performance (gains achats et de productivité)



Contactez-nous pour demander une démonstration et/ou une étude personnalisée : contact@t4all.fr 01 45 23 21 01

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. PRÉSENTATION

QUALICONSULT EXPLOITATION est l'entité contractante en formation professionnelle et détentrice du numéro de déclaration d'existence.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les actions de formation intra entreprise, ainsi que toute offre de prestations en ingénierie de formation relatives à des commandes passées auprès de QUALICONSULT EXPLOITATION par tout client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes Conditions de Vente. Toute condition particulière opposée par le client ne pourra prévaloir sur les présentes conditions de vente. Le client se porte garant du respect des présentes conditions de vente par l'ensemble de ses salariés.

3. INGENIERIE DE FORMATION

Toute prestation de conseil ou d'étude liée à la formation professionnelle fait l'objet d'une offre commerciale et financière établie par QUALICONSULT EXPLOITATION. En cas d'acceptation par le client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le client. Pour la réalisation des missions précitées, QUALICONSULT EXPLOITATION facture le temps des intervenants consacré à la mission soit en fonction d'un prix de vacation soit au forfait.

4. FORMATIONS INTERENTREPRISES

4.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations inter-entreprises présentées dans le catalogue QUALICONSULT FORMATION et réalisées dans les locaux du GROUPE QUALICONSULT ou tout local mis à disposition par QUALICONSULT EXPLOITATION.

4.2 Conditions financières

4.2.1-Prix

L'inscription à un stage prend effet à réception du bulletin d'inscription ou d'un bon de commande sur papier entête de l'entreprise ou de l'offre de formation, accompagné d'un acompte de 30% du montant HT du stage. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. L'offre de formation peut être matérialisée par une offre commerciale et financière éditée à la demande du client ou par le catalogue des formations annuel ou par le site internet de QUALICONSULT EXPLOITATION. Les prix indiqués dans le catalogue des formations s'entendent par stagiaire et pour la durée du stage indiqué. QUALICONSULT EXPLOITATION se réserve le droit de modifier le prix des stages en fonction des évolutions pédagogiques ou techniques ou plus généralement des conditions de réalisation, lieu, durée, contenu. Tout stage commencé est dû en entier. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Ils sont optionnels et sont directement facturés au client qui se

charge, le cas échéant, d'obtenir le remboursement auprès de son OPCA.

4.2.2- Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, QUALICONSULT EXPLOITATION se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation et d'en informer le client dans les plus brefs délais et ce sans indemnités.

5. FORMATION INTRA ENTREPRISE

5.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations intra entreprise développées pour un client dans les locaux du groupe Qualiconsult ou dans les locaux du client ou dans les locaux mis à disposition par le client.

5.2 Conditions financières

Toute formation intra entreprise fera l'objet d'une proposition commerciale et financière par QUALICONSULT EXPLOITATION. En fonction des montants engagés QUALICONSULT EXPLOITATION se réserve le droit de demander un acompte de 20% du coût total de la formation.

QUALICONSULT EXPLOITATION facture le temps des formateurs consacré au stage soit en fonction d'un prix par jour, soit au forfait.

6. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

6.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une facture détaillée sera adressée au Client et fera office de convention de type simplifié conformément aux articles L. 6553-1 et R. 6353-1 du Code du travail, sous réserve des conditions d'imputabilité en vigueur.

À la demande expresse du client, une offre annuelle ou pluriannuelle pourra être éditée.

6.2 Règlement aux OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et / ou du bon de commande du client. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par QUALICONSULT EXPLOITATION au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à QUALICONSULT EXPLOITATION au premier jour de la formation, QUALICONSULT EXPLOITATION se réserve le droit de facturer la totalité des frais de formation au client.

6.3 Annulation des formations à l'initiative du client

En cas d'annulation tardive par le client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 20 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- Report ou annulation communiqué moins de 20 jours ouvrés avant la session : 50% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.
- Report ou annulation communiqué le jour de la session : 100 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.

6.4 Paiement

Sauf mention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être réalisé au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture.
- Le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement, chèque, virement bancaire ou postal).
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

6.5 Responsabilités

La responsabilité de QUALICONSULT EXPLOITATION ne peut être en aucun cas engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image ou à la réputation. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de QUALICONSULT EXPLOITATION est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client.

6.6 Force majeure

QUALICONSULT EXPLOITATION ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure, cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des tribunaux français.

7. CONFIDENTIALITE

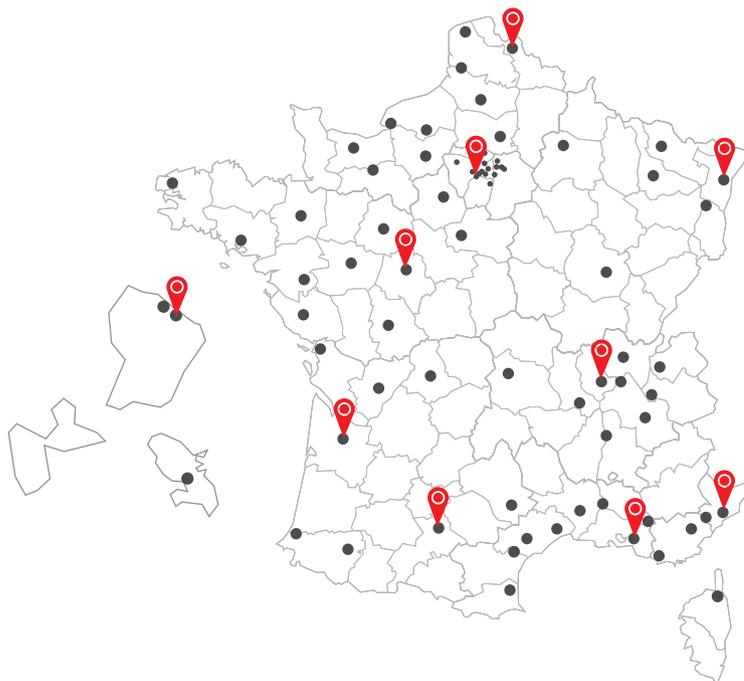
Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie quelle qu'en soit la nature : économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de la prestation.

8. COMMUNICATION

Le client accepte d'être cité par QUALICONSULT EXPLOITATION en tant que Client. QUALICONSULT EXPLOITATION peut mentionner le Client ainsi qu'une description sommaire et objective des prestations réalisées dans sa liste de référence client destinée aux supports de communication externe ou interne à QUALICONSULT EXPLOITATION.

9. JURIDICTION

Les présentes Conditions de Vente sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et QUALICONSULT EXPLOITATION à l'occasion d'une action de formation ou toute autre prestation d'ingénierie, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent.



10 DIRECTIONS RÉGIONALES 75 ESPACES DE FORMATION

DIRECTION FORMATION

Vélizy Plus

1 bis, rue du Petit Clamart - Bâtiment E

78941 VELIZY CEDEX France

Tél. : 01 85 73 25 90

E-mail : formation.qcf@qualiconsult.fr



RÉGION HAUT-DE-FRANCE

Synergie Park
13 rue Pierre et Marie Curie
59260 Lezennes
03 20 64 43 89
nord.qcf@qualiconsult.fr

RÉGION ILE-DE-FRANCE

Parc Ariane - Bâtiment Venus
2 rue Hélène Boucher
CS 90430 - 78280 Guyancourt
01 40 83 34 17
guyancourt.qcf@qualiconsult.fr

RÉGION BRETAGNE - PAYS-DE-LOIRE CENTRE - POITOU

Aeronef B
27 rue de la Milletière
37100 Tours
02 47 85 38 39
centre-ouest.qcf@qualiconsult.fr

RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

4 voie romaine
33600 Pessac
05 57 35 46 33
sud-ouest.qcf@qualiconsult.fr

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES - LIMOUSIN

1 rue de la Paderne
31170 Tournefeuille
05 57 35 46 33
sud-ouest.qcf@qualiconsult.fr

RÉGION BOURGOGNE - FRANCHE COMTE - CHAMPAGNE - ARDENNES - ALSACE - LORRAINE

2 rue des Hérons
67960 Entzheim
03 88 78 45 81
grand-est.qcf@qualiconsult.fr

RÉGION RHÔNE-ALPES - AUVERGNE

5 bis rue Claude Chappe
69771 Saint Didier au Mont d'Or
04 72 19 88 34
rhone-alpes.qcf@qualiconsult.fr

RÉGION PROVENCE - LANGUEDOC-ROUSSILLON

7 - 9 rue Jean Mermoz
13008 Marseille
04 95 08 13 81
sud-est.qcf@qualiconsult.fr

RÉGION CÔTE D'AZUR - CORSE

80 route des Lucioles
Quartier Les Lucioles
Les espaces de Sophia
06560 Valbonne
04 95 08 13 81
sud-est.qcf@qualiconsult.fr

AGENCE DOM-TOM

36 rue de l'Industrie
PAE Dégrad des Cannes
97354 Remire Montjoly
05 94 27 38 72
guyane.qcf@qualiconsult.fr